



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



Eur. 511^m

1688,3
Mercure

<36614138840015

<36614138840015

Bayer. Staatsbibliothek

MERCURE

GALANT

DEDIE' A MONSEIGNEUR
LE DAUPHIN.

MARS 1688.



A PARIS,
AU PALAIS.

ON donnera toujours un Volume
nouveau du *Mercure Galant* le
premier iour de chaque Mois , & on
le vendra , Trente sols relié en Veau,
& Vingt-cinq sols en Parchemin.

A PARIS,

Chez **G. DE LUYNE**, au Palais, dans la
Salle des Merciers, à la Justice.

T. GIRARD, au Palais, dans la Grande
Salle, à l'Envie.

Et **MICHEL GUEROUT**, Court-neuve
du Palais, au Dauphin.

M. DC. LXXXVIII.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

Bayerische
Staatsbibliothek
München



AVIS.

Quelques prieres qu'on ait faites jusqu'à present de bien écrire les noms de Famille employez dans les Memoires qu'on envoie pour le Mercure, on ne laisse pas d'y manquer toujours. Cela est cause qu'il y a de temps en temps quelques-uns de ces Memoires dont on ne se peut servir. On reitere la mesme priere de bien écrire ces noms, en sorte qu'on ne s'y puisse tromper. On ne prend aucun argent pour les Memoires, & l'on employera tous les bons Ouvrages à leur tour, pourveu qu'ils ne desobligent personne, & qu'il n'y ait rien de licentieux. On prie seulement ceux qui les envoient, & sur

A ij

tout ceux qui n'écrivent que pour
faire employer leurs noms dans l'ar-
ticle des Enigmes, d'affranchir leurs
Lettres de port, s'ils veulent qu'on
fasse ce qu'ils demandent. C'est fort
peu de chose pour chaque particulier,
Et le tout ensemble est beaucoup pour
un Libraire.

Le sieur Guerout qui debite pre-
sentement le Mercure, a rétably les
choses de maniere qu'il est toujours
imprimé au commencement de chaque
mois. Il avertit qu'à l'égard des
Envois qui se font à la Campagne,
il fera partir les paquets de ceux
qui le chargeront de les envoyer avant
que l'on commence à vendre icy le
Mercure. Comme ces paquets seront
plusieurs jours en chemin, Paris ne
laissera pas d'avoir le Mercure long-
temps avant qu'il soit arrivé dans

des Villes éloignées , mais aussi les Villes ne le recevront pas si tard qu'elles faisoient auparavant. Ceux qui se le font envoyer par leurs Amis sans en charger ledit Guerout , s'exposent à le recevoir toujours fort tard par deux raisons. La premiere, parce que ces Amis n'ont pas soin de le venir prendre si-tost qu'il est imprimé, outre qu'il le sera toujours quelques jours avant qu'on en fasse la debit ; & l'autre , que ne l'envoyant qu'après qu'ils l'ont leu , eux & quelques autres à qui ils le prestent, ils rejettent la faute du retardement sur le Libraire , en disant que la vente n'en a commencé que fort avant dans le mois. On évitera ce retardement par la voye dudit sieur Guerout, puis qu'il se charge de faire les paquets luy-mesme, & de les faire

A iij

porter à la poste ou aux Messagers sans nul interest, tant pour les Particuliers que pour les Libraires de Province, qui luy auront donné leur adresse. Il fera la mesme chose generalement de tous les Livres nouveaux qu'on luy demandera, soit qu'il les debite, ou qu'ils appartiennent à d'autres Libraires, sans en prendre pour cela davantage que le prix fixé par les Libraires qui les vendront. Quand il se rencontrera qu'on demandera ces Livres à la fin du mois, il les joindra au Mercure, afin de n'en faire qu'un mesme paquet. Tout cela sera executé avec une exactitude dont on aura tout lieu d'estre content.



MERCURE GALANT

MARS 1688.



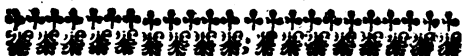
E n'aurois pas de
peine , selon ma
coutume , à com-
mencer cette Let-
tre par quelque action du
Roy, puis que ce Prince ne
fait rien qui ne soit éclatant.

A iiij

8 MERCURE

& qui ne merite de grandes loüanges ; mais comme il est particulierement monté au plus haut degré de la gloire par l'extinction de l'Herésie, & que vous ne pouvez vous lasser d'admirer l'heureux succès de cette grande entreprise, je croy vous faire plaisir en laissant parler icy sur cette matiere l'Auteur du Discours que vous allez lire. Il m'est inconnu , mais son Ouvrage fait son Eloge, & vous avez le discernement trop juste, pour ne luy pas rendre la justice qu'on luy doit.

GALANT. ,



LE TRIOMPHE
DU ROY

Sur la Religion Protestante.

Triompher des temps, des
lieux, & des hommes, c'est
l'effet ordinaire de la valeur de
nostre invincible Monarque. En
quelque temps qu'il ait pris les
armes, on l'a toujours vu cou-
ronné par la Victoire. La rigueur
des Saisons, & les frimats n'ont
pû ralentir sa chaleur guerrière,
& lors qu'il s'est trouvé obligé

10 MERCURE

de poursuivre ses Conquestes pour le bien de ses Sujets , il s'est fait des entrées faciles dans les lieux les plus inaccessibles. Tout a esté aisé quand il a voulu l'entreprendre, & ce qu'il n'a pas vaincu , c'est ce qu'il n'a pas voulu attaquer. Il a donné quelquefois des bornes à sa puissance , & arrêté les effets dont elle est capable , pour laisser à sa bonté la gloire d'avoir vaincu par élémence ce qu'il pouvoit soumettre par force. Les Peuples Etrangers n'ont jamais gemy sous le poids de sa Justice , que quand leur témérité les a rendus dignes d'en

GALANT. **II**

éprouver la rigueur. Il y en a qui ont porté par amour le joug de ses loix aussi-tost qu'il l'a voulu, & ils l'ont trouvé tout agreable. Si ce Prince s'est montré redoutable dās la Guerre, il s'est fait craindre & cherir dans la paix ; craindre par sa justice, en punissant les coupables ; cherir par sa bonté en secourant l'indigent, & protegeant l'inconnu. Dans la Paix on le voit regner par amour comme par autorité ; & s'il est absolu : c'est autant pour procurer le bien que pour donner l'ordre. Ses volontez sont si justes, qu'en les suivant, chaque particulier en

12 MERCURE

ressent de favorables effets mais
si pour procurer le calme à ses
Etats, & la paix à l'Etranger,
il a bien voulu arrester le cours
de ses Victoires, ce n'a pas esté
pour diminuer ses applications,
mais pour en changer l'objet, &
se donner tout entier au soin du
repos interieur de ses Peuples.
Cette resolution le fit déterminer
à détruire un mal ancien, dont
l'étendue & la malignité avoient
gâté tant de cœurs, & à mettre
un sentiment uniforme dans tous
ses Sujets. Il falloit estre Louis
le Grand pour écraser le Monstre
effroyable de l'Herésie qui deve-

GALANT. 12

voit tant d'Ames depuis plus d'un
Siecle. On avoit besoin de son
courage pour le poursuivre, de
son zele pour l'arrester, & de
sa force pour le detruire. Son cou-
rage ne laisse aucun lieu où il ne
l'ait esté chercher pour le vaincre
par douceur, ou pour le punir
par justice. Son zele en a arresté
l'indigne fureur, en quelque lieu
qu'elle se fust répandue, & sa
force en a aneanty jusques aux
moindres vestiges, n'en laissant
mesme dans la memoire des hom-
mes, que le souvenir qu'il a esté,
& qu'il s'est vû détruit par un
Prince en qui regne la verité, la

14 MERCURE

justice, & la valeur ; la verité qu'il a fait connoistre à ses Peuples, la justice qu'il a fait rendre à Dieu, & la valeur qu'il a fait paroistre en soutenant avec force & avec constance la cause du Tout-puissant. S'il a gagné des Batailles, vaincu ses Ennemis, & affermy son Empire en regnant heureusement sur les cœurs de tous ses Peuples, il a encore fait davantage en attaquant les Ennemis de la Loy de Dieu, dont l'opiniatreté estoit plus malaisée à se soumettre, que la temerité des ennemis de l'Etat ne pouvoit estre difficile à vain-

GALANT. 15

cre. Il a rendu à Dieu des ames qui s'estoient éloignées de son culte, & leur a procuré le jour de l'Evangile en dissipant les tenebres de l'erreur de leur fausse Doctrine. Il les a retirez de l'Ecueil où ils se precipitoient avec d'autant plus de joye qu'ils avoient d'aveuglement, & les a remis dans ces devoirs d'obligation que Dieu demande à ces ames qui luy ont coûté si cher. Il a travaillé à la vigne du Seigneur avec un soin infatigable, & l'on connoist nostre grand Monarque à cette entreprise. Adoucir des esprits rebel-

16 MERCURE

les, vainere des cœurs endurcis,
flechir des volontez opiniastres,
c'est ce qu'il a fait à nos yeux.
C'estoit la Cause de Dieu qu'il
soutenoit, & la force & la
grandeur de son sujet estonnoit
l'esprit des rebelles; son zele à
la deffendre, & l'ardeur de sa
pietè pour la soutenir ébranloient
le cœur des plus fermes, mais
la verité qu'il leur a fait dé-
couvrir à sçeu vaincre l'opiniâ-
reté de leur volonté corrompue,
& ce triomphe est merueilleux
par les avantages qu'il produit,
car la gloire en retourne à Dieu.
l'honneur au Roy, & l'utilité

GALANT. 17

aux hommes. Dieu est glorifié,
Louis le Grand admiré, &
l'homme justifié. L'heresie se
trouve abatuë, l'homme éclairé,
& Dieu servy. La loy n'est
plus violée, l'esprit aveuglé, le
cœur combattu, tout rentre dans
l'ordre par la pieté d'un Prince
qui veut repandre la foy dont il
est éclairé, & qui ne se conten-
tant pas d'aimer Dieu avec ar-
deur, veut que ses Sujets le
servent en esprit, & en verité,
& que les biens temporels qu'il
leur donne soient les moindres
qu'il leur procure. Ayant ce
noble dessein, il a étably la paix.

Mars 1688.

. B

18 MERCURE

dans son Royaume en trois manieres differentes. En arrestant le progrès de ses Armes , il a donné le repos à tout l'Univers ; en deffendant la liberté des Duels il a mis l'union dans le cœur de ses Sujets; & en abolissant l'Herésie , il a mis la paix & le calme dans les ames troublées par l'erreur , qui depuis si long-temps corrompoit leurs volontez, & endurcissoit leurs cœurs sur les veritez de la Loy. Si la paix qu'il donne à ses Estats en suspendant l'action de ses Armes luy est si glorieuse , celle qu'il donne en deffendant les Duels, & en

arrêtant la fureur d'une vengeance irritée, est bien auguste pour Sa Majesté & bien favorable pour ses Sujets, mais celle qu'il procure à des ames déchirées par la Guerre que leur livroit l'ennemy de nostre salut, est un triomphe digne de sa valeur. C'est une Victoire d'autant plus noble qu'elle est plus sainte, & que ce qu'il rachete par son zele coûte si cher à celui qui ne pouvoit se montrer plus favorable à la France qu'en luy donnant un Roy Protecteur de sa loy, & Deffenseur de son culte. L'heresie estoit un mal

20 MERCURE

difficile à guerir ; c'estoit une corruption spirituelle malaisée à detruire. Les instructions des Pasteurs les plus éclairez avoient besoin du secours des soins puissans de l'autorité Royale & le zele de nostre Monarque a repandu la lumiere en exerçant sa force, & a obligé ceux qui resistoient aux mouvemens de la Grace, d'examiner leur loy, afin d'en connoistre l'erreur & de confesser la verité de nostre Religion. Ainsi l'on peut dire que les Heretiques ont esté edifiez par sa pieté, éclairez par ses soins, animez par

GALANT. 21

son zele, charmez par sa bonté,
Et convaincus par la verité qu'il
leur a fait connoistre. Leur salut
est un ouvrage de ce grand Prince,
qui en triomphant de l'Herese
donne la paix à leurs cœurs, Et
leur procure un repos qui leur
eust esté eternellement inconnu.
Si l'amour qu'il leur temoigne
par cette charité est infinie, le
bien qu'il leur fait est sans bor-
nes ; il ne peut marquer plus de
tendresse à ses Peuples qu'en
les arrachant des bras de la
mort, Et il ne peut les tirer d'une
mort plus funeste que celle qui
sans separer l'ame d'avec le corps.

22 MERCURE

desunit l'ame d'avec Dieu. Cette mort affreuse de l'infidelité que l'Herésie avoit repandue dans ce Royaume, estoit devenue d'autant plus dangereuse qu'elle estoit permise, & qu'on pouvoit professer sans crainte ce qu'on ne peut penser sans horreur; mais la juste pieté de nostre Monarque n'a pû souffrir un mal qu'on avoit esté contraint de negliger pendant tant d'années. Il a chassé tous les Auteurs d'une Secte si pernicieuse, & il n'a pas voulu qu'il y eust dans son Royaume d'autres Temples que ceux où l'on adoroit Dieu en

GALANT. 23

esprit & en verité. Dans la demolition de ces Temples d'erreurs on remarque sa devotion & sa pieté ; l'extinction de l'Hereſie nous fait voir ſa force & ſa ſain- teté, & ce coup ſi peu ordinaire, en nous marquant ſa puiffance nous fait comprendre qu'il faut eſtre Saint pour faire de ſembla- bles miracles. La volonczé du Tout-puiſſant qui ſe fit connoi- ſtre à luy, trouva ſon cœur diſ- poſé à tout entreprendre pour obeir à ſa voix ; de meſme qu'elle eſtoit portée à répandre avec abondance ſes dons les plus pre- cieux, pour le combler de bene-

24 MERCURE

diction & de gloire. Ce Prince
a correspondu sans retardement
au mouvement de la Grace, &
aussi-tost que le Ciel luy eut inf-
piré son juste dessein, il fit exe-
cuter l'ordre de Dieu, en faisant
suivre le sien, & il accomplit par
puissance ce que le Ciel ordonnoit
par sa volonté. Grand Monar-
que, que d'actions heroïques nous
font voir de prodiges incroya-
bles ! Nous souhaitons que vos
jours aient autant de durée que
vostre memoire aura d'étendue,
& nous demandons au Ciel que
vostre Vie seconde en merveilles,
dure autant que celle de ce grand
homme,

GALANT. 25

*homme, qui retira de l'esclavage
de Pharaon le Peuple d'Israel,
comme vous avez delivré le Peu-
ple Protestant de la tyrannie du
Demon.*

*Quoy que nous soyons dans
un temps de penitence, je
croy vous pouvoir encore
parler de plaisirs, puis que la
saison n'en estoit pas tout-à-
fait passée quand je vous ay
envoyé ma dernière Lettre.
L'usage estoit autrefois à la
Cour, de faire un grand di-
vertissement qui duroit tout
le Carnaval. C'estoit ordina-*

Mars 1688.

C

26 MERCURE

rement un grand Ballet en Machines mêlé de recits , dont le tout ensemble formoit un sujet , comme par exemple , le Ballet des Arts, & le Ballet de la Nuit. Si ces sortes de Spectacles ne representoient pas tout-à-fait une intrigue comme les Comedies & les Opera , ils faisoient voir tout ce qui convenoit à leur titre. Le Ballet de la Nuit faisoit connoître tout ce qui se passe pendant la nuit ; & les entrées du Ballet des Arts estoient composées de Danseurs qui representoient tous

GALANT. 27

les Arts. Ensuite le fameux Moliere introduisit les Comedies melées d'entrées, & de recits. Ces divertissemens plurent encore davantage que n'avoient fait les Balets. Les Opera succederent à ces sortes de Comedies. Je ne dis rien de ces Spectacles. Ils sont presentement à la mode, & chacun en a la memoire remplie. Cependant depuis quelques années, la Cour n'en fait plus faire pour ses divertissemens du Carnaval, ce n'est pas pour épargner la dépense, mais parce qu'elle a trou-

C ij

28 MERCURE

vé que le mesme divertissement pendant un mois estoit un plaisir trop uniforme. Ainsi au lieu de ces Opera, elle fait diverses petites Mas-carades , qui ne coustent guere moins, mais dont la diversité empeschant que les mesmes plaisirs ne soient continus , les rend plus touchans & plus agreables. C'est ce qu'on a fait depuis trois ou quatre années , & ce qu'on a fait encore dans le dernier Carnaval.

Monseigneur le Duc de Chartres, qui fait son sejour ordi-

GALANT. 29

naire à Paris, afin de n'estre point détourné de l'étude par mille choses qui peuvent causer de la distraction à la Cour, où il ne va que de temps en temps, pour voir le Roy, & pour se trouver aux Fêtes & aux Ceremonies d'éclat, a donné le Bal plusieurs fois le mois passé, avec une magnificence digne de son rang. Un nombre infiny de Personnes de la premiere qualité se sont trouvées chaque fois au Palais Royal; mais rien n'a tant éclaté dans ces somptueuses Fêtes, que l'es-

C iij

30 MERCURE

prit & la bonne grace de ce jeune Prince. Ce n'est point sa haute Naissance, mais le témoignage que je dois à la vérité qui m'oblige à parler de cette sorte. Il en est peu à son âge qui ayent dit plus de choses dignes d'estre remarquées.

M^r le Prince d'Enrichemont a aussi donné un Bal magnifique. La vivacité de son esprit, & sa Naissance sont connues de tout le monde. Ainsi sans m'étendre sur ce qui regarde sa Personne, je vous diray seulement que

GALANT. 31

quatre Italiens masquez vinrent à ce Bal. Ils tenoient chacun une corbeille , trois desquelles estoient remplies de confitures seches les plus exquises , & la quatrième, de Vers Italiens à la gloire des Dames Françoises. Ils distribuerent ces confitures & ces Vers à toute l'Assemblée , & leur galanterie fut applaudie de tous ceux qui s'y trouverent.

Le Public s'est aussi donné un Bal magnifique, où deux mille Masques danserent en quatre endroits differens dans

C iiij

22 MERCURE

le mesme espace de terrein. Cela paroist une Enigme, & a besoin d'explication. Il est juste que je vous la donne. La foule des Masques qui vont au Cours au Fauxbourg Saint Antoine, dans les derniers jours du Carnaval, se trouva si grande le Mardigras, que les Carrosses allerent jusques au Parc de Vincennes. Le jour estoit beau, & quelques Masques étant descendus de Carosse pour se promener à pied, il y en eut d'autres qui les imiterent, de sorte que l'Assemblée devint en

GALANT. 33

peu de temps fort nombreuse sur la pelouse. Le hazard voulut qu'il s'y trouva quelques Violons, & plusieurs Personnes de qualité qui avoient fait apprendre à leurs gens à jouer de cet Instrument, les envoyèrent chercher. Cela fut cause qu'au lieu d'un Bal, il s'en forma quatre dans le mesme lieu; & voilà de quelle maniere le Public s'en est donné un luy mesme.

Je passe à un Article plus serieux, mais chaque chose a son temps, & dans les lieux les plus saints, la saison des

34 MERCURE

plaisirs ne perd rien de ses anciens. droits. Je vous ay parlé dans plusieurs de mes Lettres de tout ce qui s'est passé touchant l'affaire de Rome ; & vous y avez vû la Protestation de M^r le Marquis de Lavardin. On y a fait une réponse en Italien. Elle n'est pas nouvelle, & en vous l'envoyant je ne vous apprendray rien que vous ne sachiez déjà ; mais comme vous m'avez prié d'employer dans mes Lettres toutes les Pièces qui peuvent paroître assez importantes pour devoir un

GALANT. 35

jour servir à l'Histoire , & sur tout celles qui estant en feüilles volantes, se perdent plus aisément , je satisfais à ce que vous avez souhaité de moy , afin qu'il n'y ait rien de tout ce qui regarde l'Histoire du Roy , que vous ne puissiez trouver quand vous en aurez besoin. Comme cette réponse Italienne à la Protestation de M^r de Lavar-din , part d'une Plume peu favorable à la France, on n'a pas manqué de la refuter. Cela m'engage à separer tous les Articles du Libelle Italien ,

36 MERCURE

afin de joindre à chacun ce qu'on y a répondu. Voicy de quelle maniere il commence.

ECRIT ITALIEN

en forme de Réponse à la
Protestation de M^r le Mar-
quis de Lavaudin Ambaf-
fateur Extraordinaire de
France à Rome.

NIUNO, che habbia l'uso
della ragione, e la mente
dalle passioni non offuscata, ri-
troverassi al certo in tutta la
Catolica e sincera Christianità,
che si dia à credere, d'altronde

che dall' intrepida e pia giustizia del Santissimo nostro Pontefice Innocenzo XI. emanato l' Interdetto , à cui è stata sottoposta la Chiesa di san Luigi, per haver i Ministri e Sacerdoti della medesima ammesso alla participatione de santi Sacramenti, Enrico Carlo di Beaumanoir Marchese di Lavardin ; che s' asserisce , e pretende Ambasciatore straordinario di sua Maestà Christianissima appresso sua Santità , notoriamente scomunicato, ed il quale non contento di haver si usurpata una non picciola portione delle contrade di Roma,

38 MERCURE

sotto pretesto di pretesa Franchigia ò quartiere, ad onta del rispetto dovuto al Papa, ed alle censure tanto prima del di lui arrivo nelle consuete forme pubblicate, e di più da' Signori Cardinali sottoscritte nell' ultima Bolla fatta supra di ciò, in confirmatione delle tant' altre in diversi tempi contro chi, sotto qualsivoglia titolo, invade e si ritiene i beni della Chiesa, trà quali senza dubbio merita essere annoverata una parte di Roma.

ZZSSSSZZSSSSSSSSZZSS

REFUTATION

DE

L'ECRIT ITALIEN,

Article par Article.

SI l'Auteur du Libelle qui sert de Réponse à la Protestation du Marquis de Lavardin Ambassadeur du Roy tres-Chrestien auprès du Pape Innocent X I. avoit autant de zele pour la reputation & la gloire de sa Sainteté , qu'il fait paroistre de haine & d'emportement con-

40 MERCURE

tre la France, il se feroit bien gardé de vouloir soutenir par un Ecrit aussi foible que celuy qu'il a donné au Public, que c'est au pur mouvement du Pape qu'on doit imputer le plus insoutenable attentat & l'injustice la plus avérée qui ait jamais esté commise contre un Ambassadeur, & dont il n'y a point eu jusques à present d'exemple dans la Cour de Rome. Mais quoy que cet Ecrit ne semble meriter aucune réponse, puis que ce n'est qu'un tissu de paroles & d'épithetes inutiles

GALANT. 41

de termes empoulez , & de figures de rhetorique , qui ne donnent aucune atteinte aux raisons solides qui font le fondement de la Protestation , il est bon néanmoins de faire connoître cette verité à ceux qui la preferent aux suppositions & aux faussetez dont ce Libelle est remply.

Le Marquis de Lavardin
se dit Ambassadeur Extraordinaire de Sa Majesté tres-
Chrestienne , & personne ne peut ignorer qu'il ne le soit effectivement. Ses Pouvoirs,

Mars 1688.

D

42 MERCURE

ses Lettres du Roy au Pape & aux Cardinaux, ses Passports & sa Suite font assez voir qu'on ne luy peut disputer cette qualité, quelque mauvaise intention qu'on puisse avoir contre la Couronne de France.

Il faut d'ailleurs estre bien ignorant du pouvoir des Rois pour oser leur conrester celui de nommer des Ambassadeurs, & de les revestir entierement de ce caractere representatif qui n'a besoin que du droit des gens pour estre respecté & honoré par

tout où l'Ambassadeur fait voir ses Lettres & son Pouvoir. C'est un usage reçu de toutes les Nations, & pratiqué même entre celles qui sont en guerre; il n'a été jusques à présent contredit que par ceux qui continuent de vouloir abuser le Pape, en luy inspirant des maximes inconnuës à tous les gens de bien & d'honneur.

On convient que les Rois & Princes Souverains, dont toute la puissance est purement temporelle, sont bien fondez lors qu'un Ambassa-

D ij

44 MERCURE

deur & Ministre étranger entreprend des choses contraires à son caractère, comme d'exciter des seditions & tramer des conspirations contre l'Estat & contre la personne du Prince auprès duquel il reside, & autres choses semblables, à demander qu'il soit incessamment rappelé; mais on ne laisse pas cependant de rendre au Ministre le respect qu'exige son caractère. C'est ce que la sagesse de la Republique de Venise a parfaitement bien fait voir en la personne d'un

• Ambassadeur d'Espagne, accusé d'une horrible conspiration contre l'Estat.

Mais enfin on n'a point veu jusques à present qu'aucune Puissance ait refusé de rendre à un Ambassadeur les honneurs & les respects qui luy sont deus, par ce qu'il n'a pas voulu renoncer aux droits dont le Roy son Maistre est en possession. Jamais les Nations les plus barbares n'ont exercé une pareille violence envers les Ambassadeurs, &

• 2 *L: Marquis de Bedemar, depuis Cardinal de la Cueva.*

46 MERCURE

n'ont pris un semblable pre-
texte pour les mal-traiter.

Que si les Puissances tem-
porelles n'ont pas exigé une
chose si déraisonnable des
Ministres envoyez vers elles,
mesme par leurs ennemis, à
plus forte raison les Papes,
dont toute la grandeur tem-
porelle n'est fondée que sur
la pieté & le respect filial des
Rois & Princes Chrestiens, &
particulierement des Rois de
France, ne se peuvent jamais
dispenser de recevoir à Rome
les Ambassadeurs de France,
de leur donner audience, &

GALANT. 47

de leur faire rendre tous les honneurs qui sont dûs à ce caractère. Rome a toujours esté appelée & reconnüe la Patrie commune de la Chrestienté. Tous les Rois & Princes qui sont unis à l'Eglise Romaine , y doivent avoir leurs Ambassadeurs & leurs Ministres ; la pluspart y ont des Palais en propre , ou occupent ceux des Princes amis de leurs Maistres. Plusieurs Nations y ont leur Paroisse ; & il ne faudroit pas remonter bien haut dans les siècles passez pour justifier que la

48 MERCURE

Chaire de Saint Pierre doit
estre remplie des plus dignes
Sujets de la Chrestienté , sans
distinction de pays , suivant
l'inspiration du saint Esprit.
Mais si la possession donne à
present aux Italiens cet avan-
tage , à l'exclusion des autres
Nations , leur prudence veut
qu'ils ne disputent pas à une
Couronne aussi puissante &
aussi bien intentionnée pour
le saint Siege , qu'est celle de
France , une petire préroga-
tive de Franchises , fondée
sur tant de bienfaits envers
l'Eglise , sur la protection
que

GALANT. 49

que les Rois de France ont accordée aux Papes dans leurs pressans besoins , sur une possession tres-ancienne, & enfin sur un Traité solennel , par lequel les Papes s'obligent formellement à faire rendre tout respect aux Ambassadeurs de France. Qui dit tout, n'excepte rien , & encore moins la Franchise du quartier qui avoit esté violée , & qui est censée rétablie par ces termes generaux , qui marque l'esprit & l'intention des Contractans.

Il est donc vray de dire
Mars 1688. E

50 MERCURE

que le Pape ne peut se dispenser de recevoir l'Ambassadeur de France ; qu'un Ministre de ce rang tient du Roy son Maître seul le caractère représentatif dans toute son étendue, sans que l'admission à l'audience de Sa Sainteté, ou le refus, y puisse rien ajouter ou diminuer ; que le Pape n'est pas en droit de luy demander une renonciation à ses Franchises, encore moins de luy refuser audience sous ce pretexte ; & qu'il est encore plus insoutenable de le déclarer excommunié pour

GALANT. 51

n'avoir pas fait ce qui n'est pas en son pouvoir, c'est à dire, pour n'avoir pas abandonné des droits temporels de la Couronne de France, dont on ne doit jamais espérer le moindre relâchement, que de la bonté du Roy, & par une conduite toute contraire à celle que la Cour de Rome a tenuë envers la France, depuis qu'Innocent XI. a esté élevé au Pontificat.

*Non contento di tali imperiosità tentati, hà parimente osato d'arrogarsi in faccia, si puol dire,
E ij*

52 MERCURE

del Pontefice, supremo Capo della Chiesa, l'autorità di farsi comunicare nella Chiesa di sua nazione & stando egli, per quanto dicono, sotto cospicuo Dosello, come in Trono, con le sue Signore moglie e figlia, e farsi incensare, quantunque vi fosse il Santissimo esposto, ed affettando in tal fontione, non solita ne tan poco praticarsi da' veri ed accettati Ambasciatori, di ostentare sotto velo di pietà, la sprezzante indipendenza da quello, che in Roma ed altrove deve essere il Direttore e l'Arbitro delle cose Ecclesiastiche.

On exagere en termes pompeux, que le Marquis de Lavardin a osé s'arroger, en face du Chef de l'Eglise, l'autorité de se faire communier. Il n'y a rien en cela qui soit contraire à l'usage ordinaire. M^r l'Ambassadeur a esté, comme François, à l'Eglise de sa Nation, pour assister aux saints Offices; il n'a pas eu besoin d'user de son autorité, mais il s'est seulement présenté aux Sacremens; les Ecclesiastiques les luy ont administrez, & ne pouvoient les luy refuser

54 MERCURE

sans meriter d'estre punis selon les regles de l'Eglise. La seule raison qu'ils auroient pu prendre pour pretexte de leur refus estoit la pretenduë notorieté de l'excommunication encouruë par le Marquis de Lavardin. Mais elle estoit si peu notoire, qu'elle ne le seroit pas encore, si le Pape ne l'avoit fait déclarer, contre toutes les formes, par la Sentence du Cardinal Vicaire; car outre les raisons generales qui ont esté cy-devant alleguées, pour prouver la nullité de cette excom-

GALANT. 55

munication, la procédure en est défectueuse, faute de monitions canoniques, & d'autres formalitez qui doivent précéder, particulièrement parce que les Personnes de son rang ne sont point censées comprises dans des Bulles generales, s'il n'en est fait expresse mention, & parce qu'il n'a point encouru les cas de la Bulle, n'ayant usé d'aucune violence, ny empêché le cours de la justice, par aucun acte dont on puisse donner des preuves juridiques.

E iiij

56 MERCURE

Les honneurs que M^r le Marquis s'est fait rendre à Saint Louis sont attachez à la qualité de Ministre représentant Sa Majesté Tres-Chrestienne , & ne dépendent ny de l'Eglise , ny du Pape. Ceux que Pie IV. voulut de son autorité faire rendre au Comte de Luna, Ambassadeur d'Espagne au Concile de Trente , en ordonnant deux Paix & deux Encensoirs, ne furent point considerez comme partie des ceremonies de l'Eglise, quoy que ce fust à la Messe, mais



On les considéra comme un honneur temporel, que le Pape ne pouvoit donner aux Espagnols au préjudice de la France. Cette innovation fut suivie de la fameuse Protestation *a* des Ambassadeurs de France au Concile, dans laquelle on prit le Pape à partie.

L'Auteur du Memoire est si mal informé, même des rubriques, qu'il trouve étrange qu'on ait encensé l'Ambassadeur durant l'exposition

a Imprimée dans les Memoires du Concile de Trente pag. 485. de la dernière édition.

58 MERCURE

du Saint Sacrement , comme si elles empêchoient qu'on n'encensast le Celebrant , les Prestres & le Chœur , & par consequent un Ministre qui represente le premier Roy de la Chrestienté.

Altri in vero , che , chi avvilto da un' adulazione servile verso la Francia , dalla prospera potenza di questa lasciarassi inebriare , con l'annar non potrà cio , che la Santità sua , stimolata dalla propria delicata coscienza , hà creduto in tal congiuntura di dover fare , ne

mai si figurara possibile, che nel tempo istesso, che il Papa, e con le preghiere, e con gli aiuti, con si prospero cvento influisce alla depressione del comun nemico, ed alle vittorie dell' armi fedeli; e mentre à tal fine la Christianità, à l'Europa tutta riposa, Dio mercede, in una felicissima pace, un Rè Christianissimo, fastoso d'un sì bel nome, acquistatogli non meno dalla benefica pietà de' suoi Predecessori verso la santa Sede, che dal proprio zelante fervore nel discacciare dal suo regno l'empia setta Ugonotta, voglia corrompere appresso Dio il meri-

60 MERCURE

to, ed appresso il mondo, e la posterità tutta la gloria di sì eroico proponimento, con angustiare nella sua propria sede un santo Vecchio quasi ottuagenario, introducendo nella sua metropoli, sotto specie e colore d'Ambasciaria, una più che mediocre truppa d'huomini d'arme, che in faccia di lui esercitano quelle militari fonzioni, che solo parebbero proportionate à praticarsi in una Citadella delle sue fortunate Conquiste.

Il est difficile de comprendre ce que veut dire l'Au-

GALANT. 61

teur par ces paroles, *Que ceux qui ne sont pas enyvez de la grandeur & de la puissance de la France, approuveront la conduite du Pape.* On pourroit dire avec plus de raison, que ceux qui ne sont pas infatuez de la puissance des Papes sur le temporel des Rois, approuveront la conduite de la France, qui ne veut pas mettre en compromis sa grandeur & les prérogatives de ses Rois, ny les laisser borner, diminuer, ou supprimer par la seule volonté des Papes.

62 MERCURE

On croit que le Pape a de bonnes intentions ; on ne prétend pas s'en establiſſir Juge, non plus que de la delicateſſe de ſa conſcience. Au contraire, on en eſt ſi bien perſuadé, qu'on ne doute pas qu'il n'eût fait, dès le commencement de ſon pontificat, publier la Bulle pour la ſuppreſſion des Quartiers, s'il eût cru ne pouvoir les tolérer ſans bleſſer ſa conſcience, & s'il les eût conſiderez comme un abus & une violence inſupportable qui deũt eſtre punie par les peines les

plus severes de l'Eglise; mais comme il ne l'a pas fait, on a eu raison de croire, que d'autres motifs purement temporels ont produit cette Bulle; ce qui paroist assez par la maniere dont elle est conceuë. C'est ce qui a donné de plus en plus sujet de croire, que Sa Sainteté n'agissoit pas par les seuls motifs de sa conscience timorée, qui luy auroient fait craindre d'employer les Censures sacrées de l'Eglise à un usage purement seculier & contraire à leur institution,

64 MERCURE

de les exposer au mépris, & de noircir ainsi la memoire des plus grands Papes, & entre autres de Sixte V. en dérogeant à sa Bulle, sans examiner les puissantes raisons pour lesquelles il ne voulut pas se servir de la peine d'excommunication, dans une matiere purement temporelle. Enfin, il n'auroit pas voulu charger sa conscience d'une affaire capable de produire tant de trouble dans la Chrestienté; mais il auroit, à l'exemple de ses Predecesseurs, écouté son Conseil ordinaire,

qui sont les Cardinaux; il auroit examiné leurs avis, & il se feroit ainsi assez justifié devant Dieu & devant les hommes, s'il avoit cédé aux puissantes raisons, qui sans doute luy auroient esté alleguées, pour l'engager à ne point troubler la paix de son Estat, & peut-estre de toute l'Europe, en voulant commettre l'autorité sacrée de l'Eglise, pour soutenir une Ordonnance de police, dont la Chrestienté n'a que faire.

C'est en ces grandes occasions qu'il faut employer la

Mars 1688.

F

66 MERCURE

prière, écouter les mouvemens intérieurs de sa conscience, & fuivre les bonnes intentions, pour faire des projets, mais l'exécution en doit être réglée selon les voyes ordinaires de la prudence, & il ne suffit pas de se croire inspiré, pour être justifié, lors qu'on néglige le conseil dans des affaires qui peuvent avoir de grandes suites.

On ne peut dire sans calomnie qu'on cherche à troubler le Pape. Le détail de ce qui s'est passé depuis la mort de M^r le Duc d'Étrées, fait

voir, que nonobstant plusieurs sujets de mécontentement, on n'a jamais manqué de la part de la France au respect deu au S. Siege, & au Vicaire de J. C. Le trouble present, & les suites qu'il peut avoir, font des maux, dans lesquels le Pape s'est engagé volontairement, après en avoir esté serieusement averty par M. le Cardinal d'Estrées; & ainsi la France n'en est pas responsable, mais les auteurs des mauvais conseils, qui croient ne pouvoir trouver leurs

F ij

68 MERCURE

avantages, que dans le trouble qu'ils esperent causer par leurs suppositions.

C'est dans cette veüe, qu'ils se donnent un mouvement extraordinaire pour grossir les objets, & pour faire voir que l'accompagnement & la suite d'un nombre de Gentilhommes & de Domestiques, convenables & nécessaires à l'illustre caractère d'un Ambassadeur de France, est une Armée nombreuse, capable de défaire toutes les Troupes du Pape, & d'assujettir Rome à sa

Majesté, aussi facilement que les Roys ses predecesseurs l'ont donnée à l'Eglise, & qu'Elle la donneroit encore Elle mesme, si Elle en estoit en possession. Ils accusent la charité qu'a eüe M^r de Lavardin de donner l'aumosne aux pauvres, d'un dessein premedité de corrompre les Sujets du Pape pour exciter des revoltes. Ils traitent mesme de Place de guerre le Palais de l'Ambassadeur. Ils veulent épouvanter le public du son d'une clochette, qui marque les heures de la prie-

70 MERCURE

re, des repas, de l'arrivée des Ambassadeurs & Cardinaux, & des autres fonctions des Domestiques. Sa regularité à empêcher que les scelerats ne trouvent leur retraite & leur asyle dans son quartier leur déplaist, par ce qu'elle leur oste toute occasion de se plaindre. Ils traitent de ronde & de garde les soins qu'il prend & l'exactitude qu'il apporte à empêcher toute sorte de desordres ; & enfin, quand ce seroit un Ange envoyé du Ciel, les Ministres du Pape ont resolu de le de-

clarer excommunié, & d'éloigner à quelque prix que soit l'obstacle qu'ils croient trouver à leur fortune dans le rétablissement d'une bonne intelligence entre le Pape & sa Majesté ; leur esprit de cabale ne peut souffrir cette union, ils ont résolu de l'empêcher par toutes sortes de suppositions ; & quand elles ne devroient faire d'impression que sur les enfans & sur les fous, le nombre de ces derniers étant infiny, ils se flattent d'avoir la pluralité pour eux.

Si ces zelez Ministres n'ont en vëuë , que de conserver la tranquillité dans Rome, & d'y maintenir le cours libre de la Justice, il n'est pas necessaire qu'ils fassent de si grands efforts pour détruire les Franchises de l'Ambassadeur de France. Rome sera purgée de scelerats, s'ils ont autant de soin d'empêcher que le vice & les plus grands crimes ne trouvent un asile asseuré dans les Eglises, que cet Ambassadeur apporte de severité & d'exactitude à les bannir de son Quartier, & à
faire

GALANT. 73

faire voir que la pieté du Roy
son Maistre est bien éloignée
de favoriser le desordre.

Mais de quel front peu-
vent-ils se plaindre du bon
usage que l'Ambassadeur fait
de son immunité, dans le
temps qu'ils donnent actuel-
lement une retraite inviola-
ble aux Malfaïcteurs, dans la
mesme Eglise qu'ils ont fait
interdire pour luy avoir ad-
ministré les Sacremens le
jour de Noël? Ce Temple de
Dieu n'est-il fait, que pour
estre fermé aux Fidéles, qui
y vont pour l'adorer & le re-

Mars 1688

G

74 MERCURE

cevoir avec toutes les préparations & les sentimens que leur inspire la véritable Religion , & pour n'estre ouvert qu'à ceux qui n'y entrent que pour fuir la punition que leur crime merite ?

On n'ose dire icy tous les mauvais effets que produit cette conduite, & Dieu veuille que les ennemis de nostre sainte Religion , qui tâchent de noircir la pureté & la sainteté de l'Eglise Catholique , en luy attribuant les fautes personnelles de ceux qui la gouvernent , n'en tirent pas

GALANT. 75

de fausses consequences, capables non seulement d'empêcher leur conversion, mais même d'augmenter leur endurcissement & leur malignité.

La vigueur avec laquelle le Roy soutient les prérogatives de ses Ambassadeurs ne peut que relever la gloire de ses grandes actions, & celle qu'il a acquise en réunissant ses Sujets à l'Eglise Catholique, ne recevra pas plus d'atteinte en cette occasion, qu'en a reçu celle de saint Louis par l'opposition vigoureuse

G ij

76 MERCURE

qu'il fit aux entreprises de la Cour de Rome. Le mépris qu'eut ce Prince *a* si pieux pour l'excommunication fulminée par Gregoire IX. contre l'Empereur Frederic II. & la défense qu'il fit à Robert Comte d'Artois son frere de recevoir l'investiture de l'Empire, que ce Pape luy offroit, n'ont point apporté d'obstacle à sa canonisation. La memoire de Philippes le Bel sera plus glorieuse à la posterité, que celle de Boni-

*a Matth. Paris sur l'année 1239,
p. 517. de l'edit. de 1640.*

face VIII. qui abusa si mal à propos de la puissance ecclesiastique. Celle de Louïs XII. sera toujourns en benediction, nonobstant les procedez violens du Pape Jules II. & l'on n'approuvera jamais la conduite des Papes qui pendant la Ligue fomentoient dans la France, sous pretexte de Religion, la rebellion des Sujets contre leur Souverain. Les Brefs *a* de Clement VIII. pour exhorter les Ligueurs à élire un Roy à la place

a Brefs des 15. Fevrier & 7. May 1592. dans les manuscrits de la Bibliothèque du Roy.

78 MERCURE

d'Henry IV. ne feront jamais l'éloge de ce Pape, mais ils rendront odieux à toute la posterité l'usage pernicieux de cette puissance sans bornes, que nous ne connoissons point en France.

On se souviendra que les mauvaises intrigues & les procédures violentes de la Cour de Rome, divisant alors le Royaume en deux factions, affoiblirent tellement l'autorité royale, qu'elle ne se trouva pas assez forte pour étouffer l'Herésie dans sa naissance, ny pour en arrester

le progrès ; mais on verra
ensuite avec admiration , que
le Roy occupé par une gran-
de guerre, n'a jamais cessé de
travailler à achever ce grand
ouvrage , & qu'il l'a enfin
glorieusement terminé sans
le secours des Papes. Quand
on comparera à l'affaire des
Quartiers cette grande action
& les avantages qu'en a receu
l'Eglise , on ne pourra assez
s'étonner , qu'un Pape , qui
fait paroître tant de zele, ait
regardé ce grand succès com-
me une nouvelle agreable,
mais qu'il y ait pris si peu de

G iij

80 MERCURE

part, & que quand il s'agit de sçavoir, si l'on continuëra d'avoir pout. l'Ambassadeur de Sa Majesté les mesmes égards qu'on a eus par le passé, si les Sbirres passeront devant son Palais, il semble qu'il y aille du renversement de l'Eglise. Enfin on aura assez de peine à comprendre, que Sa Sainteté se soit portée à de plus grandes extremités contre un Ambassadeur de France, entrant modestement, mais selon sa dignité, dans Rome, que ne fit Clement VII. contre les Generaux de

GALANT. 81

Charles-Quint , & contre ce Prince même , qui après l'avoir prise , & pillée d'une manière toute barbare , le tenoient dans une dure prison avec la meilleure partie du sacré College.

E poi ci maravigliaremo , che non volendo la patiente moderatione di sua Santità valersi della difesa , anche à bruti , contro i più forti connaturale , astenendosi con la potenza del Principato di rintuzzare , come potrebbe con la forza , la violenza , per torsi una volta questa pe-

82. MERCURE

sante catena dal piede, nell'abolire l'asilo a' pubblici malfattori, per li quali appassionati li Ministri impegnano così indegnamente la Maestà e fama d'un tanto Monarca, habbia almeno ricorso all' armi spirituali, tremende à chiunque nudrisce in petto scintilla di timor di Dio.

Di queste adunque il santo Pontefice si prevale, avalorate dalle sue indefesse orationi, e di tutto il Clero, non meno, che da quegli atti di preventiva prudenza, che hà stimato habili à frastornare il Figlio primogenito di santa Chiesa da così irreve-

GALANT. 83

rente cimento , dichiarandosi , e prima , e dopo la morte del Duca d'Estrees , non voler ammettere verun' Ambasciatore col preteso Franco , ceduto alle sue giuste preghiere d'all' altre primarie Corone , facendone ed in voce , ed in scritto ample dichiarazioni non meno quà , che alla Corte , per mezzo del Cardinale Nonzio poco forse in tal materia ascoltata.

Mais , selon l'Auteur , on ne doit pas s'étonner , que le Pape ait employé les Censures Ecclesiastiques pour les opposer à la violence qu'il

84 MERCURE

pretend qu'on luy fait , plus tost que de repousser , comme il pourroit , la force par la force. On ne croit pas que le Pape soit assez peu informé de ses forces temporelles, pour s'imaginer qu'il les puisse opposer à celles du Roy. Les preparatifs de guerre qui furent faits du temps d'Alexandre VII. ont assez chargé la Chambre Apostolique , pour n'en perdre pas si tost la memoire. Le Pape , qui a travaillé avec tant de soin à acquiter les dettes contractées sous les Pontificats prece-

GALANT. 85

dens , sçait mienx que personne , que cet usage des Armes temporelles fait plus de tort au saint Siege , que de mal aux Princes avec lesquels il est en guerre. Ainsi on ne peut assez louer en cela la sagesse de Sa Sainteté , qui a connu la foiblesse de l'Estat Ecclesiastique & la puissance du Roy. Le Pape a neanmoins en cela derogé le premier aux Bulles comprises & confirmées dans la sienne qui ordonnent aux Officiers des Troupes de Sa Sainteté de courir sus à tous ceux qui

86 MERCURE

contreviendront à ce Règlement , prévoyant que ce procédé , quoy qu'autorisé par la Bulle de Jules III. auroit esté insoutenable. Il eust donc esté à souhaiter qu'il eust aussi profité de l'exemple de Sixte V. pour ne point faire un si mauvais usage des excommunications , après que l'expérience a fait voir qu'elles sont plus capables de porter préjudice au bien des ames , que de produire la reforme des abus dont il est question.

Les Censures sont terribles ,

dit l'Auteur, à tous ceux qui ont la moindre étincelle de la crainte de Dieu. On les doit craindre, quand on mérite ce châtiment, & les Docteurs Ultramontains ne nous apprendront rien sur ce sujet; mais comme nous sçavons que l'usage en doit estre réglé selon l'esprit & les Canons de l'Eglise, lors qu'elles y sont manifestement contraires, nous les regardons pour ce qu'elles sont, c'est à dire, comme nulles & abusives. Elles ne produisent plus, grâces à Dieu, dans les

88 MERCURE

Estats , la rebellion , les desordres , & les autres effets monstrueux , qu'elles ont produits dans les temps d'ignorance. Ainsi nous tremblons , mais c'est pour ceux qui en abusent , & qui les exposant au mépris par le mauvais usage qu'ils en font , rendront compte à Dieu de tout le scandale qu'elles peuvent causer , & des mauvais sentimens qu'elles peuvent inspirer aux foibles & aux libertins.

Onde non hà da parer strano al

Marchese di Lavardin, si dopo tali proteste il Papa e la Corte tutta ricusa d'ammetterlo per Ambasciatore; deve bensì parer stravagante, ed inusitato ad ogni huomo di sensato giudizio, che si mandi ad un Principe, per nemico che ei fosse contro la sua voglia, un Ambasciatore, presumendo al di lui dispetto fargli spiegare, e valere questo carattere, il ch'è stata sempre la Corte di Francia tanto longi dal tollerare, che non si è astenuta di arrestare à confini i Nonzii Apostolici, e porre loro le guardie, acciò non s'inoltrassero, quando
Mars 1688. H

90 MERCURE

*trattavasi solamente d'escluderli
à solo titolo di diffidenti, non già
ch' essi venissero, come nel caso
nostro, per sostenere un' armato
Tribunale nella Metropoli del
suo Regno.*

On ne peut employer contre le procédé du Roy cette raison de l'Auteur : Qu'on n'envoie point un Ambassadeur à un Prince malgré luy ; Que sur ce principe on a arrêté en France, sur les frontieres des Nonces Apostoliques. Il est vray que dans l'ordre on n'envoie point un

Ambassadeur à un Prince qui refuse de recevoir une Ambassade , puisque par cette procedure il se declare pour ennemy , & qu'on n'envoye pas ordinairement d'Ambassade à un Prince qui est en inimitié ouverte , comme est celuy qui renonce au commerce que les Princes entretiennent entr'eux par leurs Ambassadeurs.

Le Pape n'a pas apparemment pretendu rejeter toute Ambassade , & renoncer à tout commerce avec le Roy & avec la France. Il a bien

H ij

92 M E R C U R E

voulu recevoir un Ambassadeur , mais en limitant son pouvoir & ses prérogatives ; ce que le Roy a eu raison de ne pas souffrir , parce qu'il n'appartient pas au Pape de donner des bornes aux prérogatives des Ambassadeurs.

Le Pape n'ayant donc pas absolument refusé l'Ambassade , le Roy n'estoit pas obligé de la regler selon la volonté de Sa Sainteté. Si la personne de M^r de Lavardin avoit esté desagréable, le Pape pouvoit le représenter au Roy. & luy en demander un autre.

C'est une civilité qui se pratique entre les Souverains , à laquelle on n'a mesme égard que par honnesteté.

La chose n'est pas égale à l'égard des Nonces. Le Roy est en possession de ne recevoir que ceux qui luy sont agreables; c'est un usage qui est fondé sur une raison tres-importante, & qui n'est pas à l'honneur de la Cour de Rome. Après la malheureuse experience qu'on avoit faite durant plusieurs années , que les Ministres des Papes avoient esté les principaux

94 MERCURE

auteurs de tout ce qui s'estoit fait durant la Ligue contre l'autorité des Rois , que la pluspart avoient étably des correspondances secrètes, non seulement avec la Cour de Rome , mais avec les Espagnols & avec les Ligueurs, lesquelles duroient encore sous le Regne de Loüis XIII. on reconnut qu'il estoit important de couper racine à toutes ces intrigues, en ne recevant pour Nonces que des personnes non suspectes , & particulièrement qui ne fussent pas Sujets d'Espagne.

GALANT. 95

Les Papes par cette raison demandoient meſme l'agrément pour les Vice - Legats d'Avignon, les Commandans & les Evesques du Comtat, comme il paroît par les dépêches des Nonces ſous le Regne d'Henry IV.

Quello poi che in petto ſi habbia, e nelle ſue iſtruttioni il Marchefe di Lavardin, a ſua Santità non è noto, ne ſi cura d'investigarlo, baſtandoli la ſola notizia d'eſſerſiegli moſſo da Parigi, e venuto à ſuo diſpetto, con oſtentata iattanza di mantenerſe

96. MERCURE

il quartiere, con forze straordinarie, e radunate etiamdio à bello studio per incuter terrore, dalle bellicose truppe maritime, con le quali hà fatto in Roma un' ingresso assai simile à quello di un' superbo Generale Vittorioso in una Città debellata, che tale anche si sognava poter rendere co'l gettito di poche monete la stessa Roma, che s'è sempre mostrata molto costante nemica di modi e violenze sì improprie, più assai di quello, che à lui, ed al suo Rè era stato supposto, perspicace per ravvisare la giustizia, che assiste al suo buon Prencipe.

Questo

Questo poi non è già di così ottuso intelletto ne così infiacchito (come la Francia lo suppone, perchè con lo vorrebbe) sotto il peso de gli anni, che gli manchi spirito per discernere qual conseguenza debba cavare dalle sudette premesse, e quali esser possino l'esibitioni da farsegli in nome Regio dal Lavardin, ogni volta, che ricevuto, come vero Ambasciatore, havesse con ciò stabilito questo gran' punto, e feco il possesso pacifico del Franco contefogli: che se la Reale generosità, e giustizia condescender volesse di cedere, ne haverebbe à quest

Mars 1688.

I

98 MERCURE

hora il detto Marchese fatta traspirare la speranza e notitia per mezzo di tanti Ministri de' Prencipi , che ne hanno con esso lui tenuto proposito , è per mezzo del Signore Cardinale d'Estrées , che hà havuto sempre piena libertà di trattarne con chi gli è piaciuto.

• Dell' ottima regia volontà nell' altre materie il Papa ne è sufficientemente informato, si dall' esperienza , come dal buon concetto , che tuttavia conserva del magnanimo cuore d'un Rè sì grande , che si comprometterebbe, senza fallo, prontissimo ad assistere

*alla di lui sacra persona & alla
santa Sede , quando mai ò li
stati temporali , ò le prerogative
d'esse fossero da forza esterna at-
taccate , il che per la Dio gratia
non è tan poco accaduto in tutto
il tempo del glorioso regnare di
sua Maestà , ne pure si teme , se
non fosse da lui stesso.*

*Si le Pape ne se soucie
point de sçavoir ce que por-
tent les instructions de M^r de
Lavardin , comme il paroist
assez qu'il ne veut pas en estre
instruit , il le condamne sans
l'entendre , & il met par ce
refus le Roy en droit de luy.*

I ij

100 MERCURE

donner des ordres moins agreables que ceux qu'il peut avoir , fans que Sa Sainteté ait fujet de s'en plaindre.

Le Cardinal Filomarini, Archevesque de Naples , fut insulté avec outrage , en 1646. dans une Proceffion folemnelle par les Nobles du Siege de Nido. Ils encoururent l'excommunication. On ne laiffa pas néanmoins de recevoir & d'écouter Tiberio Caraffa leur Deputé. Il n'y a presque aucun Prince d'Italie qui n'ait eu de semblables affaires avec la Cour de Rome;

GALANT. Ici

on n'a jamais refusé toute audience & tout commerce à leurs Ambassadeurs ou Deputez, sous le pretexte qu'ils ne se soumettoient pas d'abord à tout ce que les Papes vouloient. Les Espagnols, sur tout, ont violé en plusieurs occasions l'immunité Ecclesiastique, & encouru les Censures de la Bulle *in Cœna Domini*, sans qu'on ait poussé la rigueur jusqu'à ne les vouloir entendre sous aucun pretexte.

C'est aussi une mauvaise excuse de dire, que le Pape

I iij

102 MERCURE

ſçait bien qu'on ne veut pas
 ceder le Quartier, & que M^r
 de Lavardin s'en eſt expliqué
 avec pluſieurs perſonnes. On
 ſçait aſſez que les Ambaſſa-
 deurs ne s'expliquent ſur leurs
 inſtructions ſecretes, qu'avec
 ceux auxquels ils ſont en-
 voyez ; & c'eſt rompre tout
 de commerce qui eſt entre les
 Souverains, que de vouloir
 juger de leurs penſées ſur des
 preſomptions, & de ne vou-
 loir entrer en aucune nego-
 ciation, avant que d'avoir
 obtenu de hauteur, par me-
 naces & par violence, le point

qui est en question.

Il est assez inutile de répondre au mauvais sens que donne l'Auteur du Libelle à ce que M^r de Lavardin a dit dans sa Protestation, que le Roy employeroit les forces & la puissance que Dieu luy a mises en main, pour maintenir le saint Siege dans ses prerogatives & possessions; car quoy que l'occasion ne s'en soit pas présentée dans le temps du regne glorieux de Sa Majesté, neanmoins dans tous les mouvemens qui ont fait craindre aux Papes,

I iiij

104 MERCURE

que les guerres d'Italie ne troublassent leur repos, ils ont toujours cherché à s'appuyer de la protection de la France. Jamais les Espagnols n'ont eu la guerre en Italie pour leurs propres interets, ou pour satisfaire leur ambition, que le saint Siege ne s'en loiseffenty dans son temporel, & qu'il n'ait veu son autorité méprisée. On leur a veu faire des levées dans l'Estat Ecclesiastique, & dans Rome mesme, durant les troubles de Naples, tirer des bleds, amasser des armes, armer des Bandits.

GALANT. 105

Tout cela nonobstant les défenses réitérées des Papes, & au mépris de plusieurs Bulles anciennes & nouvelles. Le Comte de Fuentes, Gouverneur du Milanois, en usa de cette manière durant la guerre de Mantouë, ainsi qu'ont fait en semblables occasions les autres Gouverneurs du Milanois, les Vicerois de Naples, & tous les Commandans Espagnols.

La France, quoy que souvent offensée & trompée par les Papes, dans la personne des Princes ses Alliez, n'a

106 MERCURE

jamais fait aucun acte formel d'hostilité contre le S^t Siege ou les Sujets, lors que les armes Françoises sont passées en Italie. Mais sans entrer dans le détail des anciens exemples, qui sont sans nombre, on peut dire sans prévention pour sa Patrie, qu'aucune Couronne n'a rendu plus de services au saint Siege, que celle de France, sans luy avoir jamais esté à charge. Paul V. avoüa sur ce sujet à M^r de Breves dans une audience, que sans la France les Papes ne seroient plus que les Chape-

lains de la Maison d'Austrie. Cependant Rome a toujours tout accordé à cette Maison, & rien à la France. Le mépris de la Bulle *in Cœna Domini*, cent insultes faites aux Archevesques & aux Nonces de Naples, plusieurs attentats commis au veu & sceu des Papes, dans Rome, par les Cardinaux Albornos, Borgia, & autres, ne leur ont jamais attiré de Censures. Ainsi il est aisé de juger que le procédé present est fondé sur d'autres motifs, que sur ceux qu'on tâche de faire

paroitre, puis que ce zele de la justice & de l'honneur de l'Eglise devroit estre égal, & qu'on ne devroit pas faire contre la France ce qu'on n'a pas fait contre les Espagnols, pour des causes plus importantes, & ce que mesme on n'a pas fait contre le dernier Viceroy de Naples.

In quanto al venir la Santità sua mal consigliata da suoi Ministri, necessi a speciale discussione il vedere se egli sia più verisimile, che questo avvenga di lui, spogliato d'ogni confidenza

ed affetto verso il suo sangue ,
 senza fini secondarii mondani ,
 non attento che alla pace del
 Cristianesimo , ed alla debella-
 tione dell' Ottomano , non ansioso
 che di rimettere la buona disci-
 plina e li retti costumi , se non
 puole in tutta la Chiesa , almeno
 nel suo Dominio ; in somma che
 non si consiglia , che per mezza
 delle sue la grinta con il Crocefisso ,
 à piedi del quale ripone le sue
 cure , i suoi oltraggi , e le sue
 vendette , e ben spesso ne riporta
 in premio del suo fervido orare ,
 prosperità , d' altri che da lui ap-
 pena sognate , non che sperate :

110 MERCURE

o pure della Maestà Christianissima involta ne' gravi pensieri di terrene conquiste , e di render da per tutto indistintamente formidabile il suo nome , ignaro de' veri limiti , che separano la sovrana potestà dall' Ecclesiastica , e Pontificia giurisdittione : onde agevolmente possa di quà venire ingannata dalle torbide e false suggestioni di chi immemore del carattere , che lo riveste , ed onora , solo pregiassi seminare trà due suoi benefattori zizanie , ed accendere fuoco ne gli animi de' Ministri , pur troppo atti à riceverne , senza badar più oltre ,

GALANT III

l'incendio , qual' ora se gli proponga , ò il pericolo di decoro Regio diminuito , ò la facilità di dilatare la prepotenza , e nell' istessa sua Corte possa da un' immensa turba d'adulatori , che l'assediano , venir circonvenuta ed ingannata , facendogli à costo della sua fama e coscienza, ogni dì sù la Chiesa intentare novelle usurpationi , e porre con scandalosa indecenza al Santuario la mano. Facciano di tutto - cio piena fede la smoderata licenza, che si prende sotto la sua protectione , chi non ad altro anhela , che à render la propria mitra ,

112 MERCURE

quantopiù alla di lui corte vicina : tanto più longi da Roma : chi impegnollo ad intraprendere e sostenere con sì vigorosa pertinacia la Regalia , per non favellare della violenza usata all' innocenti e sacre Vergini di Charonne. Lo palefino le quattro proposizioni (à parlar con moderazione) si ardite , poste senza occasione alla luce , e con audacia appena tollerabile in un Concilio Ecumenico dichiarate da una privata Assemblea d'alcuni Vescovi , ed Abbati , uniti solamente per comprare , secondo il consuetto , con pingue donativa

estorto da tutto il Clero del Regno, il favore della Corte, e da questa la tolleranza ed impunità al dissoluto vivere, che fanno longi dalle loro Chiese.

Dio guardi che la Santità sua possa mai riconoscere à dirittura dall' animo regio cotanti oltraggi, e queste piaghe, che si indebitamente si fanno alla Chiesa sua sposa diletta; ma ben deplora in essa la Real credulità à maligni rapporti de suoi Ministri, che gli fanno travedere per gli occhiali coloriti de' loro bugiardi raguagli le materie diverse assai da quello che sono, e che altresì

Mars 1688.

K

114 MERCURE

sarebbero , se nella saggia mente di un Rè Christianissimo vince se ogni altra ambitione , quella di conservar intatto alla Chiesa il temporale dominio, in cui l'hanno protetta e difesa , i sempre memorabili suoi Antecessori.

On se plaint avec raison des mauvais Conseillers qui portent le Pape à de telles extrémités. C'est une marque du respect qu'on a conservé pour luy , de ne luy pas attribuer des résolutions violentes & contraires à tout le Droit canonique , aux Bulles

mesmes , & à la pratique de
ses Predecesseurs. La France,
qui respecte encore leur me-
moire, doit avoir plus d'é-
gard à ce qu'ils ont fait &
ordonné , qu'à des inspira-
tions d'enhaut, & qu'on croit
pieusement estre pleines de
zele , mais peu éclairées.

L'innovation qui a esté
faite sur l'affaire presente ne
peut estre soutenüe que par
ce principe toujourns conte-
sté par la France , & que ja-
mais aucun Concile n'a en-
seigné , *Que le Pape peut tout.*
Or comme nous avons d'assez

K ij

116 MERCURE

puissantes raisons pour ne le point croire , il ne faut pas s'étonner, si nous nous opposons à des fulminations de Censures , dont l'experience de près de deux siècles a fait voir l'inutilité , & que la Bulle du Pape Sixte V. a déclaré pernicieuses.

La priere est bonne, & doit être le commencement de toutes les actions importantes , mais c'est pour demander au Ciel l'esprit de conseil, qui consiste à consulter les regles de l'Eglise , & à écouter les avis de ceux qui sont

en état & en droit de les donner. Cela est si nécessaire pour la validité des deliberations des Papes , & pour celle de leurs Bulles, qu'on y marque toujours, *De consilio & consensu fratrum nostrorum S. R. E. Cardinalium* ; ce qui dans celle-cy, ainsi que dans beaucoup d'autres, n'a esté que comme un stile de Chancellerie , puis qu'on ne peut appeller conseil & consentement, des signatures extorquées d'une Bulle non communiquée. Il auroit donc esté à souhaiter, que le Pape

118 MERCURE

eût pris conseil d'hommes sages & sçavans, & qu'il ne l'eût pas uniquement attendu du Ciel, d'où les lumieres ont esté repandues sur l'Eglise pour établir les saints Canons, qui doivent servir de regle aux Papes-, aussi bien qu'aux autres hrestiens, sans qu'il soit besoin d'en attendre de nouvelles.

Le Pape est fort loüable de n'avoir aucune attache pour ses parens. C'est un bel exemple qu'il donne à ses successeurs ; mais il est indifferant à toute l'Eglise, qu'il

consulte ses Neveux, ou non, pourveu qu'il ne leur abandonne pas toute son autorité. Un bon conseil ne devient pas mauvais, par ce qu'il est donné par un Neveu; plusieurs ont servy tres-utilement l'Eglise. Mais un mauvais conseil est bien plus difficile à discerner, quand il est donné par des personnes obscures, qui n'ont rien à perdre, comme sont de petits Prelats & des Religieux ignorans, qui n'ont aucun usage des affaires du Monde, & qui ont tout à esperer,

pourveu qu'ils donnent dans le genie de celuy qui peut faire leur fortune en un moment.

On ne dit rien sur cela qui ne soit connu à toute la Cour de Rome, & on sçait que les meilleures testes du sacré College n'ont aucune part à toutes les resolutions violentes qui font le sujet des troubles presens. La seule obscurité de ceux que le Pape écoute sur ces matieres, est une preuve certaine qu'ils ne sont pas fort recommandables par leur doctrine. On a
mesme

meſme ſujet de croire , que leur pieté eſt plus animée de cet eſprit d'illuſion qui ſ'eſt répandu depuis peu dans toute l'Italie, que du véritable eſprit du Chriſtianiſme. On eſt au moins tres-certain , que n'ayant jamais eſté employez dans aucunes grandes affaires , il eſt difficile qu'ils ſoient capables de donner de bons conſeils dans des conjonctures ſi importantes.

- Le Roy ne ſe gouverne pas de cette manière. Sa ſageſſe , ſa capacité, & ſon expérience :

Mars 1688.

L

122 MERCURE

consommée sont connues à toute la terre ; son application infatigable depuis vingt-sept ans , aux plus importantes affaires de son Royaume, & l'on peut dire, à celles de toute l'Europe, par la relation qu'elles ont avec celles de la Couronne ; sa présence atténue à tous ses Conseils, non seulement d'affaires d'Etat, de Finances, de Guerre & de Justice, mais aussi de toutes les matieres spirituelles, & de celles qui ont le plus de rapport à la Cour de Rome, ont tellement perfectionné ses

lumières naturelles, que ceux qui ont le bon-heur de le mieux connoître, que l'Auteur du Libelle, ne peuvent s'empêcher d'avouër, que la grandeur de son genie peut bien éclairer ses Ministres, & les rendre capables de le bien servir, mais qu'il n'y en a point qui ait la presumption de croire, qu'il luy soit nécessaire & qu'il puisse le détourner de la droite raison, qui est toujours la seule guide de sa conduite. Son extreme prudence regle tout, & l'heureux succès de ses grands

L ij

124 MERCURE

desseins fait voir , qu'il n'entreprend rien témérairement, ny sans de puissans motifs. Il n'est pas de sa dignité d'en informer le public ; mais l'évenement les fait découvrir tous les jours , & fait admirer en mesme temps sa prévoyance & sa penetration.

Elles ont paru particulièrement dans la Declaration faite par le Clergé, après celle de la Faculté de Theologie , touchant la doctrine de l'Eglise Gallicane sur la puissance Ecclesiastique: Sa Majesté voyoit , que la Cour de

Rome travailloit continuellement à étendre sa puissance au delà des bornes prescrites par les saints Canons. Sa prudence luy fit prévoir, que ces affaires auroient des suites , comme l'événement l'a fait connoître. Dans cette vue , Elle trouva à propos de faire renouveler une Déclaration , qui servira sans doute à empêcher les mauvais effets que les Bulles , les Sentences d'interdit , & les autres voyes de fait employées contre un Ministre représentant Sa Majesté, pour-

L iij

126 MERCURE

roient causer en un autre temps , sur des esprits foibles ou passionnez.

L'Auteur du Libelle fait voir sa grande ignorance , en ce qu'il considere cette Declaration , comme une nouvelle décision de l'Eglise Gallicane , qui n'a jamais enseigné une autre doctrine. Si quelques Particuliers, sur tout pendant la minorité du feu Roy , se sont écartez de ces sentimens , c'estoit des restes des malheureux temps de la Ligue , pendant laquelle les Emissaires de la Cour de Ro-

me l'avoient répandue par tout le Royaume ; c'estoit l'effet des puissantes intrigues des Cardinaux de Joyeuse, du Perron, & de Sourdis, des Ducs de Guise, du Maine, & d'Espernon, du Maréchal d'Ancre, & d'autres qui avoient seance au Conseil, & qui negocioient ouvertement avec les Nonces du Pape, pour accabler par l'autorité de la Reine Regente, le Parlement & la Faculté de Theologie, qui défendoient l'ancienne doctrine avec une extrême vigueur. On perse-

L iij

128 MERCURE

euta à cette occasion le premier President de Harlay , le President de Thou , M^r Servin , Avocat General , & plusieurs personnes les plus illustres du Parlement & de la Faculté de Theologie ; mais cela ne les fit jamais changer de sentimens , comme on le peut prouver par plusieurs actes & pieces autentiques. Ainsi cette doctrine ne peut paroître nouvelle qu'à des ignorans , & elle ne peut estre suspecte , puis que l'Eglise Gallicane n'ayant jamais dissimulé ses sentimens , n'a pas

cessé d'estre unie au saint Sie-
ge, qui n'a donné aucune at-
teinte juridique à cette do-
ctrine, quoy que les Papes
ayent assez fortement témoi-
gné combien elle leur déplai-
soit.

Il est aussi fort ridicule de
dire, que les Evêques & les Ab-
bez ne s'assemblerent en l'an-
née 1682. que pour faire le don
ordinaire au Roy, puis qu'on
sait que cette Assemblée ne
traita point de cette affaire,
mais celle de 1685. où on ne
parla point de ce qui regarde
la Cour de Rome. Et les Pre-

120 MERCURE

lats qui composoient cette Assemblée, sont dans une si haute réputation pour leur doctrine, que leur seule Déclaration sera toujours capable de faire ouvrir les yeux à toutes les personnes non préoccupées. Le fruit qu'ils ont fait dans la conversion de tant d'Heretiques réunis de bonne foy, & la conviction manifeste des opiniâtres dans tant de disputes réglées, seront des preuves éclatantes de leur capacité & de leur zele. Ils n'ont pas en cela tiré de grands secours

GALANT. 131

des Docteurs Ultramontains;
& il n'y a personne qui ne
juge que parmy ceux qui
composoient l'Assemblée, il
n'y en eust plusieurs qui me-
ritaient mieux d'estre élevez
aux premieres dignitez de
l'Eglise, que ceux qui les ont
obtenuës pour avoir fait de
gros Volumes mal digerez,
remplis de fables & de mau-
vaises raisons cent fois refu-
tées, dont le seul merite con-
siste à estre injurieux à la
France.

Che il Marchese de Lavar-

132 MERCURE

di faccia poco, o niun conto della scomunica nella quale è stato dichiarato incorso, si considera per effetto di mancanza di pietà e di religione, e si compatisce unitamente con l'asfettiva di non essergli stata notificata la Bolla, quasi che una legge per obligar ogniuno alla sua osservanza douesse personalmente intimarsi à ciascheduno, e che si habbino à praticar le formalità consuete ne' casi legghieri, con chi a vista di tutto il mondo spontaneamente con tanto sprezzo incorre Ipso facto nella scomunica maggiore.

Ne importa che in Francia
(se pure è vero) non habbino
della Bolla contezza, mentre
solo in oggi si riguarda l'uso d'
praticarsi in Roma ; onde nulla
rileva , che cola' non habbino
accettata la Bolla in Coena
Domini ; ed altre molte :
stiansi pur eglino in pace con i
privileggi della Chiesa Galli-
cana , gl'estendino , e stiracchino
pure con decreti & arresti , fin
dove li trasporta la smaniosa
impatienza d'affatto emanci-
parsi dalla soggettione della san-
ta Sede , da gl' Indulti della
quale , e non d'altronde , rice-

134 MERCURE

noscono questi loro tanto decantati possessori, & lascino di gratia quietamente il Papa publicar in Roma quelle constitutioni che riguardano la giustizia, ed il buon governo della medesima Città.

Si crederà poscia esente dalle Censure il Marchese di Lavaradin preteso Ministro del Ré di Francia, quando si fara vedere esser stati questi eccettuati nella consegna delle chiavi fatta dal Signore à san Pietro, e nella plenaria facoltà concessagli di sciogliere e legare tutti i Fedeli, de' quali i più inobedienti e

GALANT. 135

contumaci sono stati sempre soliti di reclamare e protestare dalla verga Pontificia, ogni volta che gli hà percoffi, appellandosi à futuri Concilii; per lo che non è maraviglia se il Signore di Lavardin che per anche da sè stesso non vuole autenticarsi per tale, dice d'astenersi da questa sorte d'appellatione, che affatto svelarebbe la di lui intentione e credenza.

C'est une ignorance grossiere de dire, que nous reconnoissons, que nos Liber-

126 MERCURE

tez. & nos Privileges ne sont établis que sur les concessions des Papes. La définition qu'en donne M^r Pithou, suivy en cela de tous les Auteurs, est toute contraire. Ce que nos Peres, dit-il, ont appelé Libertez de l'Eglise Gallicane, & dont ils ont esté si fort jaloux, ne sont point Passedroits ou Privileges exorbitans, mais plutôt Franchises naturelles, ingenuitez ou droits communs, esquels nos Ancestres se sont constamment maintenus; & desquels partant n'est besoin montrer autre titre, que la retenue & na-

turelle jouissance. Les deux principales maximes sont.

1. Que les Papes ne peuvent rien commander ny ordonner, soit en general, ou en particulier, de ce qui concerne les choses temporelles, es pays & terres de l'obeissance & souveraineté du Roy. 2. Qu'encore que le Pape soit reconnu pour Souverain es choses spirituelles, toutefois en France la puissance absolue & infinie n'a point de lieu, mais est retenue & bornée par les Canons & regles des anciens Conciles de l'Eglise receus en ce Royaume. Il n'y a qu'à appliquer à ces
Mars 1688. M

128 MERCURE

deux maximes le raisonnement de l'Auteur, pour en voir la foiblesse ; car assurément les Papes ne nous ont jamais permis par aucune Bulle de ne leur point obeir, quand ils ordonneroient quelque chose qui regarderoit l'autorité temporelle des Rois. Ils ont plutôt commandé souvent le contraire, & ont excommunié & interdit nos Ancestres, parce qu'ils ne vouloient pas, en leur obeissant, des obeir à Dieu, & refuser à leurs legitimes Souverains l'obeissance qui

leur estoit deuë, & parce qu'ils soutenoient, que le serment de fidelité qui les engageoit, estoit plus fort que les Bulles qui les en dégageoient. Ils ne nous ont pas aussi donné des Privileges pour obeïr aux saints Canons, puis qu'il n'en faut point pour cela, non plus que pour servir & aimer Dieu en faisant ses Commandemens. Mais ils ont souvent voulu donner atteinte à ces mesmes Canons, & on ne l'a pas voulu souffrir.

La raison citée pour la va-

M ij

lité de l'excommunication, à cause qu'elle regarde la ville de Rome, est entièrement nulle. Un Ambassadeur porte avec soy l'indépendance de celuy qu'il a l'honneur de représenter. Sa Maison est la Maison du Roy, & les loix qui se font dans les lieux où il reside n'y ont pas plus de force, que dans le lieu d'où il est party. Le quartier fait à Rome partie de la Maison. Ainsi le Pape n'a pu y étendre ses loix, jusques à ce que Sa Majesté, qui regarde ce droit comme une prerogati-

ve royale, y ait consenty.
 Toutes celles qui sont faites
 pour la Police de Rome n'ont
 point de vigueur dans les
 Maisons des Ambassadeurs,
 & la nouvelle loy portée par
 la Bulle, n'ayant point de ca-
 ractere qui la distingue des
 autres, ne peut pas avoir plus
 de force.

Le Marquis de Lavardin
 ne manque ny de lumieres
 ny de capacité pour connoi-
 stre toutes ces choses : au
 contraire, c'est parce qu'il est
 parfaitement instruit de ce
 qu'il doit faire, qu'il a pro-

142 MERCURE

testé contre la Bulle.

Rimane adesso di toccar di passaggio (che altrimenti non lo merita) il preteso possesso , in cui li Rè di Francia asseriscono li loro adulatori, trovarsi di questo franco e quartiere , o cloaca d'ogni sceleratezza. Chi lo decanta ab immemorabili , si contenti trovarne da 30. anni in dietro gli esempi , potendone bensì noi addurre cento, e mille in contrario. Se ne usurpò una porzione il Duca di Crequy nel suo ritorno , dopo l'eccidio minacciato alla sede Apostolica, li

cui disastri sofferti in tal congiuntura saria più onorevole per ambe le parti sepellire nell' oblio, in vece di riandare con la memoria vendette, che maggiori non poteva il giovine bellicofo Re esigere o da barbareschi Pirati, o dalla Porta Ottomana, quando uguale all' occasione di prenderle, ne avesse havuto il modo e la volontà: ma era troppo recente l' horrore d' e danni patiti dalla Corte Romana, perche questa ofasse rivolgere la faccia ancora resfeggiente da sfreggi contro l' oppressione appena placata.

144 MERCURE

- Nel Trattato di Pisa, basta haver occhi per niente altro leggervi patuito, che il dovuto rispetto alle Famiglie e persone de gli Ambasciatori, al che si era in vero frescamente mancato.

- Il Duca di Channes ne usava con tanta discretezza e moderatione, che più tollerabile rendeva la giurisdittione dilatata insensibilmente; e poi nel Ponteficato di Clemente IX. di felice memoria, si gareggiò con reciproche gratie e finezze col Re Christianissimo, à segno, che non potè ne meno cader in sospetto;

sospetto , si tentasse di aprime
in Roma in pregiudicio della
giustitia un' ricovero a' rei.
Lo spalancò , ben sì senza
circospettione veruna, il Duca
d'Estrées , che pareva non ha-
vesse altro scopo che una conti-
nua vessatione al Pontefice
Clemente X. e suoi congiunti.
Per lo che meglio adempire, tras-
se ne', suoi sentimenti tutti gli
altri Ambasciatori , che abba-
gliati dall' interesse del lucro ,
che vi facevano sopra , i mal
stipendiati Corteggiani, per scan-
sare le molestie del Palazzo in
mille guise irritato , gli suscito-

Mars 1688.

N

146 MERCURE

rono contro una dopo l'altra tante querele, che bastarono à render sorde le Regie orecchiè all'incessanti doglienze, che del quartiere gli porgevano gli Apostolici Nonzii. Con quanto maggior fervore, e più precise dichiarazioni si è protestato il presente Pontefice, che per dieci anni, sin' che quello è vissuto, hà sofferto con paterna tolleranza il proprio evidente dispreggio, notificato più volte à sua Maestà, dalla di cui giustizia sperava, com' è seguito con l'altre Corone, di ottenere per gratia quasi in dono la conservatione di un suo

*diritto inalterabile ed imprescrit-
tibile, e l'abolitione di un abuso
si abominevole, e così contrario
al Jus gentium tanto ad ogni
parola militato dalla nazione
Francese, la quale è ridicola
cosa, che lo stimi e dichiarar in-
continente violato, se la giusti-
tia del sovrano carceri un' mal-
fattore à tiro di bombarda del
Palazzo dell' Ambasciatore, e
che in oggi si protestino haverlo
per violato, qual ora i sudditi
del Pap: non riconoschino, e
rispetino per Ambasciatore quel-
lo, che da sua Santità non è
accettato, ne voluto per tale: e*

N ij

148 MERCURE

non sia in alcun modo violatione del detto Jus gentium il voler essere Ambasciatore à suo mal grado, il ritenergli più e più piazze e contrade della sua Regia, erigervi quasi una Rocca col giro della ronda notturna, e altre ostentationi di supremo dominio, entrar in Roma armato, defraudando di più migliara di scudi le pubbliche gabelle, tanto inviolabili in Parigi, quanto ben lo fanno gli ultimi Ambasciatori Moscoviti, e bresumendo in fine di poter disporre delle cose sagre, e distributione de Sacramenti: se questa non è ve-

ta e positiva infratione del Jus gentium , non lo sarà al certo ne tan poco il far da suoi Rappresentanti fomentar le discordie nelle Case sovrane , corromper nelle corti gli primarii Ministri , machinar tradimenti , veleni , e congiure.

Che altro dunque , se non l'unione di questi , à tutt' i presenti mali trattamenti , vi rimane d'aspettare , dopo un sprezzo sì grande fatto dal Marchese di Lavardin delle cose humane e divine , e dopo la di lui benche in apparenza , rispettosa più che temeraria Protesta e scrittura ,

N iij

150 MERCURE

alla quale serva per Epilogo di quello potrebbesi, se si volesse adeguatamente rispondere, quanto si è detto di sopra.

L'Auteur du Libelle couronne parfaitement la foiblesse de son ouvrage, par l'exemple qu'il veut tirer de la reception des Moscovites en France, & il prouve par là tout la contraire de ce qu'il a pretendu soutenir injustement, que le Pape n'est pas obligé de recevoir l'Ambassadeur de France, ny de luy donner audience; car quand

GALANT. 151

mesme la difference de la Cour de Rome & de celle de France , ne feroit pas aussi clairement établie , qu'elle l'est par cet Ecrit , & que l'usage des Royaumes & Etats à l'égard des Ministres étrangers, ne feroit pas la seule loy qu'on doit suivre , on peut dire qu'il n'y a point d'argument plus convainquant de la consideration que le Roy Tres-Chrestien fait du droit des gens que le traitement qu'ont receu par ses ordres les Ambassadeurs Moscovites.

N. iiij,

152 MERCURE

Chacun ſçait qu'il n'y a aucune correfpondance ny commerce entre la France & la Moſcovie, que Sa Majeſté n'y envoie jamais de Miniſtre, non ſeulement avec le caractère d'Ambaſſadeur, mais meſme d'Envoyé ou de Reſident; que ceux qui viennent de ce pays-là, quelque qualité qu'ils ſe donnent, ſont preſque toujours des Marchands, qui obtiennent des Lettres de créance de leur Maïſtre pour venir vendre en France leurs Marchandiſes; que leurs demandes imper-

rinentes de traitemens contraires à l'usage, leur insolence & brutalité insupportable, avoient fait prendre à Sa Majesté la resolution de ne les plus recevoir ; que cependant les derniers estant venus débarquer à Dunkerque, contre le gré de Sa Majesté, Elle n'a pas laissé de leur envoyer un Gentilhomme ordinaire de sa Maison, avec tous les Officiers necessaires pour les traiter magnifiquement, & leur faire rendre dans toutes les Villes de leur passage les hon-

154 MERCURE

neurs deus aux Ambassadeurs des Testes couronnées; qu'en-
core qu'ils se soient conduits d'une maniere qui leur attireroit , selon toutes les apparences , un châtiment severe à leur retour chez eux , si la magnanimité de Sa Majesté ne l'empêchoit d'en informer les Czars , Elle a bien voulu neanmoins, pour marquer les égards qu'Elle a pour le caractère dont ils estoient revestus , les honorer de son audience à leur départ, aussi-bien qu'à leur entrée, les combler de pre-

GALANT. 155

sens , après leur avoir laissé vendre toutes leurs Marchandises , sans souffrir que les Fermiers de les Doüanes en exigeassent aucun droit ; Elle les a fait reconduire jusques au Havre , où Elle a fait équiper un Vaisseau pourveu de tous les vivres & rafraîchissemens nécessaires , & qui les a heureusement transportez sur les costes d'Espagne , en sorte que la dépense qui a esté faite pour eux monte à plus de cent mille écus. Voilà néanmoins l'exemple que prend cet Ecrivain , pour

156 MERCURE

faire voir que le Pape estoit en droit de faire payer au Marquis de Lavardin plusieurs milliers d'écus (ce font les termes) pour ses ballots , qui ne contenoient que les meubles necessaires à l'ornement de son Palais , & les livrées convenables à l'Ambassadeur d'un si grand Roy. N'auroit-il pas plus de raison de conclure , s'il ne vouloit pas tout-à-fait renoncer au sens commun , que la magnificence du Roy envers des Marchands venant malgré luy dans son Royaume , &

qui n'estoient soutenus que du caractère emprunté d'Ambassadeur, acheve de confondre les Ministres du Pape du procédé qu'ils tiennent envers l'Ambassadeur de France, & doit obliger Sa Sainteté à le reparer incessamment, pour ne pas estre chargée plus longtemps du blâme que toutes les Nations donnent à ceux qui violent le droit des gens en la personne d'un Ambassadeur, & qui cherchent des pretextes de querelle pour les mal-traiter?

158 MERCURE.

Tout le reste de ce Libelle ne contient que des puerilités & des impostures grossières, qui ne méritent pas d'estre relevées ; & comme ce qui vient d'être dit doit suffire pour faire ouvrir les yeux à tout ce qu'il y a de gens bien zelez pour le repos public & pour le bien de la Chrestienté, il faut esperer que la divine providence reveillera dans le Sacré College, des Cardinaux assez bien intentionnez & assez fermes, pour faire connoistre au Pape le scandale que cause

GALANT. 159

dans toute la France, & mesme dans les autres Estats de la Chrestienté, l'abus que les Ministres de sa Sainteté continuent de faire de son autorité, & du pouvoir qu'Elle leur confie ; Qu'ils oseront représenter une fois efficacement à sa Sainteté, que Rome estant le centre de l'unité de l'Eglise, & la patrie commune de tous les Princes soumis à la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, ceux-cy ne peuvent se dispenser d'y avoir des Ambassadeurs & des Minis-

tres, ny celuy qui occupe la Chaire de Saint Pierre, leur refuser l'Audience, & s'abstenir de leur faire rendre les honneurs & respects accoustumez ; Que celuy de France est fondé en titre & possession de jouir de l'immunité du quartiet ; Que c'est d'ailleurs une matiere purement temporelle, qui ne doit se traiter qu'amiablement & par negociation ; Qu'on ne peut se servir des peines spirituelles pour priver la Couronne de France ou ses Ambassadeurs de cette préroga-

rive ; Que les Bulles mêmes
des Papes qui ont voulu
l'oster, en prouvent l'ancien-
neté depuis plus d'un siecle;
Que lors que sa Sainteté a
fait insinuer au Roy par ses
Nonces le desir qu'Elle avoit
de supprimer ces Franchises,
sa Majesté a touîours témoi-
gné estre fort disposée à en
retrancher les abus, & à tenir
la main à ce que ses Ambas-
sadeurs ne souffrent aucun
desordre dans leur immunité;
Qu'Elle a donné ses^{es} ordres en
conformité au Duc d'Estrées,
de la conduite duquel il n'a

Mars 1688.

O

162 **MERCURE**

esté fait aucune plainte pendant sa vie ; Qu'il ne se peut rien ajouster à l'exactitude que le Marquis de Lavardin apporte , pour empêcher que le quartier qu'il occupe ne serve d'asyle & de retraite à des Scelerats ; Qu'il n'y a personne de bon sens qui doive croire, que les peines temporelles ordonnées par les Bulles des Papes contre ceux qui troublent leur jurisdiction dans Rome, puissent regarder un Ambassadeur de France, qui jouit doucement de la considera-

tion que la Cour de Rome a
 toujours eüe pour ceux qui
 l'ont precedé ; Que les peines
 épirituelles n'ayant esté ad-
 joustées aux temporelles par
 la derniere Bulle, que pour
 donner plus de force aux pre-
 mieres , l'Ambassadeur de
 France n'a pas deu croire que
 ces Censures le puissent re-
 garder ; Qu'ainsi l'interdit
 de l'Eglise nationale de saint
 Louïs ne peut jamais estre
 considéré comme un effet
 de la justice du Pape, mais
 comme une production d'u-
 ne noire malignité & d'un

O ij

164 MERCURE

aveuglement de haine contre la France ; de ceux qui pour le malheur de la Chrestienté ont trop de part à la confiance de sa Sainteté ; Que c'est à Elle à se servir des lumieres qu'il a pleu à Dieu de luy conserver dans un âge si avancé , pour rejeter ces pernicioeux conseils , qui éloignent son affection paternelle d'une parfaite reconciliation avec le Fils aîné de l'Eglise ; Qu'il ne doit pas perdre un moment à faire cesser un scandale qui peut empêcher le retour d'une infinité d'a-

mes que les soins infatigables de Sa Majesté ramènent tous les jours au giron de cette sainte Mere, & enfin que la bonne intelligence entre le saint Siege & Sa Majesté pouvant procurer des avantages infinis à la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, non seulement dans l'étendue de la domination de Sa Majesté, mais aussi dans les Royaumes & Estats voisins, Sa Sainteté, & tous ceux qui peuvent contribuer à cette union, seront responsables envers Dieu du retardement

166 MERCURE

qu'ils auront apporté à concourir à un si grand bien.

Il n'y a pas eu moyen de diviser ce dernier article , à cause qu'il commence par ce qui répond aux dernières lignes de l'article Italien , qui contient d'ailleurs beaucoup de choses auxquelles on a répondu dans les précédens.

L'Air nouveau dont vous allez lire les paroles , est d'un fort habile Maître , non seulement pour la Musique , mais pour la manière de chanter , qu'il a apprise de l'illustre M^r

GALANT. 167

de Bacily l'espace de quatre années qu'il a demeuré chez luy. On peut dire qu'un pareil Disciple est digne d'un tel Maistre , qui a composé tant de beaux Airs , & qui a une si parfaite connoissance de la Poësie des chansons , qu'il a remarqué une faute dans une de celles du dernier mois. Vous la corrigerez , s'il vous plaist , & au lieu de ces mots , *Je ne vois dans mes fers , vous mettez , Je n'avois dans mes fers.*

AIR NOUVEAU.

SI l'absence pouvoit guerir
Les maux que dans un cœur cause
un amour extrême ,
On ne me verroit pas perir
D'un feu qui nuit & jour me consu-
me , & que j'aime.
Iris , quand une fois on se laisse en-
flamer
Par les appas inevitables
De vos beaux yeux qui savent
tout charmer ,
Peut-on cesser jamais de les trouver
aimables ?
Peut-on cesser de vous aimer ?

Je vous envoie une Epistre
en Vers , écrite à M^r le Mar-
quis

GALANT. 169

quis de Dangeau, Protecteur
de l'Academie Royale d'Ar-
les, par un Illustre de ce
Corps. C'est M^r Sabatier, qui
a fait les Epistres Morales
que debite le S^r Guerout, &
dont vous avez veu un tres-
bel éloge dans le Journal des
Sçavans.

A MONSIEUR LE MARQUIS
DE DANGEAU.

C'EST vainement, Dangeau,
que ma Muse severe
M'a depuis quelque temps ordonné
de me taire ;

Mars 1688.

P

170 MERCURE

*Vn grand Roy te choisit pour nostre
Protecteur.*

*Ne dois-je pas parler d'un si rare
bonheur ?*

*Du temps de nos Ayeux la Noblesse
ignorante*

*Ne prenoit aucun soin de devenir
sçavante.*

*Si l'Estude eust alors delassé les
Guerriers ,*

*Ils auroient creu flectir leurs plus
riches Lauriers.*

*Dans ses nobles travaux nostre Mo-
narque Auguste*

*Nous inspire en ce jour un sentiment
plus juste ,*

*Nous ne refusons pas , suivant ses
étendars ,*

*Les faveurs d'Apollon , dans le mé-
tier de Mars.*

Parmi ceux qu'à sa Cour l'on distin-

GALANT. 171

que & l'on vante

*Tu brilles comme on voit une Estoile
éclatante*

*Repandre ses rayons dans la voûte
des Cieux ,*

*De tes vives clartez éclaire icy nos
yeux .*

*L'Invincible Louis te met à nostre
teste ;*

*Pour nostre noble corps quel honneur,
quelle feste !*

*Mais pour un bien si rare , & qui
nous est si doux ;*

*Quel retour ce Grand Roy n'attend-
il pas de nous ?*

*Dans les soins glorieux que prend
un Prince Illustre*

*Pour joindre à sa grandeur l'éclat
d'un nouveau lustre ,*

*Le succès le plus seur dépend du
juste choix*

P ij

172 MERCURE

*Des hommes qu'il destine à remplir
les emplois.*

*S'il sçait de ses Sujets le propre ca-
ractere ,*

*Il aura rarement la fortune con-
traire ,*

*Et ne devra le fruit de ses heureux
combats*

*Qu'au digne choix qu'il fait du chef
de ses Soldats. (Seine*

*C'est ainsi que Louis des rives de la
Envoyoit dans ses Camps Condé ,
Crequi , Turenne ;*

*Ils n'eussent pas porté ses armes
jusqu'au Rhein ,*

*S'il n'eust sçeu les choisir pour un si
grand dessein ;*

*Et sans ternir l'honneur qu'on doit
à leur memoire*

*C'est son discernement qui fit naistre
leur gloire.*

GALANT. 173

*On blasfêmera toujôurs les foibles Em-
pereurs*

*Dont le choix imprudent causa tant
de malheurs ;*

*Leur foiblesse permit qu'à Rome , &
qu'à Bisance,*

*Vn Eunuche exerçast la suprême
puissance ,*

*Et qu'on vist au mépris de tant de
Nations ,*

*Sous un lasche Afranchi marcher des
Legions.*

*Vn de nos jeunes Roys , tout bouil-
lant de courage , (sage,*

*Des Alpes en Hiver penetre le pas-
Traverse l'Apennin comme un fou-
gueux torrent ,*

*D'un Royaume bien-tost devint le
Conquerant ;*

*Mais malgré ses Exploits qui firent
trembler Rome ,*

P iij

174 MERCURE

*Pour regler ses projets il se servit
d'un homme*

*Dans l'art de gouverner foible , &
mal entendu ,*

*Ce Royaume conquis fut aussi-tost
perdu.*

*Vn Monarque prudent doit mettre,
quoy qu'il face ,*

*Dans la Guerre & la Paix , un cha-
cun à sa place,*

*Donner à la vertu le plus noble parti.
Et rendre aux grands emplois le me-
rite assorti.*

*Dangeau , nostre grand Prince, aussi
prudent qu'habile ,*

*Te laisse gouverner la Touraine fer-
tile.*

*A sa Cour ton haut rang satisfait tes
desirs.*

*Ta solide vertu t'admet à ses plai-
sirs.*

GALANT 175

*Au milieu de ces lieux ton esprit ,
 ton courage ,
 Semblent luy demander encor quelque
 avantage ,
 Il te fait nostre Chef , & nostre Pro-
 tecteur.*

*Cet employ te convient , & nous
 comble d'honneur.*

*Si nos prez , si nos champs que le
 Rosne environne*

*Font naistre quelques fleurs pour
 faire une Couronne ,*

*Quel nous puissions pour toy riche-
 ment embellir ,*

*Avec quel soin pressant les irons-nous
 cueillir !*

*C'est ainsi qu'en ces champs où coule
 le Permesse ,*

*Les travaux des neuf Sœurs étalent
 leur adresse. [vanité,*

Mais ce projet pour nous est plein de

P iiiij

176 MERCURE

On doit te couronner pour l'immortalité ,

*Et les fleurs que l'on cueille en nos
vertes prairies ,*

*N'ont pas assez d'éclat, & sont bien-
tôt flétries.*

*Aussi n'auras-tu pas besoin de leur
secours ;*

*Le bruit de tes vertus qui durera
toujours*

*Couronnera ton nom d'une gloire im-
mortelle*

*Sans te servir des soins que t'offre
notre zèle..*

Il vaque presentement un
fixième lieu dans le Sacré
College, par la mort du Car-
dinal Horace Mattei, arrivée
à Rome le 18. de Janvier. Il

estoit fort âgé & infirmé, & avoit esté Auditeur de Rote & Majordome de sa Saincteté. Il estoit Cardinal Prestre du titre de Saint Laurent, *in Panis perna*. C'est un Monastere de Religieuses de l'Observance de saint François. Le Pape Innocent X I. l'éleva au Cardinalat à la derniere promotion qui fut faite le 2. Septembre 1686. Il portoit écheté d'argent & de sable, à la bande d'or brochante sur le tout, au Chef d'or chargé d'un Aigle éployé de sable. Il a laissé les Freres Heritiers de tous

178 MERCURE

ses biens , & s'il meurt sans enfans, il leur a substitué le Duc de Paganica leur cousin. Son corps a esté inhumé en l'Eglise de Saint François de Ripa , & comme les Cere- monies qui se font à Rome à la mort & aux funerailles des Cardinaux sont assez par- ticulieres pour meriter vos- tre curiosité, je vais vous dire ce que M^r Chassebras de Cramailles manda là-dessus à l'illustre M^r Cousin, Presi- dent en la Cour des Mon- noyes, dans le temps que le Cardinal Albizzi mourut. Il

estoit alors à Rome, & les Cardinaux estant tous traitez également & sans aucune distinction dans ces pompes funebres, ce qu'il a écrit de l'un, vous instruira pleinement de toutes les Ceremonies de cette nature. Personne n'a jamais esté plus fidelle ny plus exact que l'est M^r Chassebras dans tous les détails qu'ils donne, je vous envoie sa Lettre. Quoy qu'elle ne soit pas nouvelle, ce qu'elle contient vous doit tenir lieu de nouveauté, puis qu'elle est remplie de remar-

180 MERCURE

ques curieuses qui n'ont jamais esté faites.

22525522255552252

A MONSIEUR

LE PRESIDENT COUSIN,

De Rome le 14. Octobre 1684.

NOus avons perdu à Rome deux Cardinaux au commencement de ce mois. Ils demeuroient tous deux auprès de S. Pierre dans la mesme rue, vis à vis l'un de l'autre, & moururent presque en un mesme jour. On pourra déjà vous avoir appris leur mort, mais peut-estre

ne vous a-t-on pas dit la manière dont on celebre leurs Obseques. Le premier mourut le Jeudy 5. de ce mois à 21. heures d'Italie , qui est environ trois heures après midy suivant l'horloge de France. Il se nommoit François de gl'Albiti ou Albizzi , d'une ancienne Famille de Cefene. Il avoit esté marié , & avoit perdu la veuë depuis quelques années, de sorte qu'il ne sortoit presque plus à cause de son infirmité & de son grand âge qui passoit quatre-vingt-dix ans. Innocent X. le nomma Cardinal Diacre le 2. de

182 **MERCUR**

Mars 1654. & depuis il fut fait Cardinal Prestre du titre de Sainte Praxede.

Le second décéda le lendemain à une heure avant midy. Il estoit âgé de plus de soixante ans , & né Gentilhomme Venitien. Il s'appelloit Pierre Bassadonna. Il avoit esté Ambassadeur de cette Republique vers Sa Sainteté , & durant son Ambassade il contracta une étroite amitié avec Clement X. qui n'estoit alors que Prelat , & qui depuis ayant esté élevé au Pontificat le fit Cardinal Diacre le 12. Juin 1673. luy assignant la Dia-

conie de Sainte Marie in Dominica. Comme l'on fait la mesme ceremonie à la mort de tous les Cardinaux , excepté à celle des quatre grandes Dignitez, le Doyen, le Camerlingue, le Grand Penitencier, & le Vice-Chancelier, où l'on fait de plus qu'aux autres un Convoy en Cavalcade , je vous diray seulement ce qui se fit à M. le Cardinal Albizzi , & après j'observeray ce qu'il y eut de difference au second.

Le jour que ce premier mourut & le lendemain , l'on ne fit rien d'extraordinaire dans son

184 **MERCURE**

Palais , je veux dire qu'on ne le tendit point de deüil , non pas mesme sa chambre , & qu'on n'exposa point son corps en public , ainsi qu'il se pratique en France à la mort des Personnes du premier rang. Le Vendredy 6. au soir, après l'avoir ouvert & embaumé , on le revestit d'une Soutane violette , d'un Rochet de fine toile , & d'un Camail violet , & on luy mit la calotte & le bonnet rouge , avec des souliers de maroquin noir , qui est l'habit ordinaire que portent les Cardinaux dans leur maison. Sur les trois heures de nuit, on l'étendit

GALANT. 185

*für un lincenl dans son Carrosse,
où entrèrent le Curé de sa Pa-
roisse, un autre Religieux Carme,
chacun un cierge à la main, &
un petit Enfant de Chœur qui
tenoit une Croix d'argent. Ce
Carosse qui n'estoit point en deüil,
estoit tiré par deux chevaux
avec des houpes de soye rouge à
la teste, suivy de deux autres
Carosses, de quelques Officiers de
sa Maison, & accompagné seu-
lement de six Estafiers de livrées
avec des flambeaux. Il se ren-
dit à l'Eglise Paroissiale &
Conventuelle de Sainte Marie
in Traspontina, desservie par
Mars 1688.*

Q

186 **MERCURE**

des Carmes de la grande Obser-
vance ; & là , sans qu'aucun
Religieux le vinst recevoir, deux
Fossoyeurs prirent le corps , & le
portèrent sur une civiere au mi-
lieu de l'Eglise , où il n'y avoit
point d'autre lumiere que la
lampe ; & après que le Religieux
Curé qui l'avoit accompagné ,
eut dit les Prieres ordinaires au-
tour du corps à haute voix , sans
neanmoins chanter ny psalmo-
dier , on le laissa en dépôt dans
une Chapelle avec un cierge al-
lumé.

Le lendemain Samedy , on le
transporta à la pointe du jour

GALANT. 187

dans une chambre basse qui donne dans le Cloistre des Religieux, où tout le monde pouvoit l'aller voir. Il estoit à terre sur une civiere, comme le jour précédent, avec deux flambeaux dans des Chandeliers de fer, l'un à la teste, & l'autre aux pieds, la chambre sans nulle tenture, sans tapis, sans cierges, sans Croix, sans Eau-benite, & sans assistance de Prestres ny de Religieux, non pas mesme du moindre Seculier; & il ne se passa rien autre chose tout le matin, sinon que les basses Messes qui se dirent dans l'Eglise, furent toutes à

Qij

son intention. La maniere negligée & presque abandonnée où l'on voyoit ce pauvre Prelat, ne répondoit pas mal à la simplicité & à l'humilité des Apostres du Sauveur, dont il occupoit une place, suivant le sentiment de Sixte V. Cardinales Apostolorum personas repræsentanti. Cependant l'après-dînée on vit un changement de Scene bien opposé. En effet, estoit-il juste qu'un Prelat d'une dignité si relevée, un des Princes de l'Eglise, & une des colonnes de la Religion, comme en parle Leon X. estoit-il juste, dis-je,

qu'on laissast ramper à terre une Personne de cette importance dans la Capitale de la Chrestienté, dans le lieu de son centre, où de son vivant on luy rendoit des honneurs de Souverain, & peut-estre dans le temps que les Anges élevoient son ame au plus haut de la gloire des Bienheureux.

L'apresdinée donc l'Eglise se trouva toute tenduë de Drap noir jusqu'à la voute avec plus de deux mille Ecussions entrelassez d'un nombre infini de testes demort, d'os & de Squelettes peints sur du carton & at-

190 MERCURE

tachez aux Tapisseries. On avoit élevé au milieu de la Nef un Pal-que en forme de lit de six à sept pieds de large , sur environ neuf pieds de longueur & autant de hauteur. Il estoit couvert d'étoffe noire, avec quatre grands Ecus-sons aux coins. Le corps du défunt Cardinal estoit couché dessus, sur un drap d'or, la teste appuyée sur un carreau de velours violet. On l'avoit revestu de ses habits Pontificaux, qui sont la Soutane violette, le Rochet, l'Amit, l'Aube, la Ceinture, l'Etole pleine & étendue sans estre recroisée, le Manipule, la

GALANT. 191

Dalmatique, la Tunique, la Chasuble violette chamarrée d'or, la Croix, les Gands & les Souliers violets & brodez, un gros Anneau au doigt, la calote rouge, & la Mitre de damas blanc sur la teste, les Cardinaux estant honorez de toutes les marques exterieures d'Episcopat, encore qu'ils n'en fassent pas la fonction, & qu'ils ne soient que simples Diacres, ou Prestres. Son Chapeau rouge estoit à ses pieds, & avoit dix houpes de chaque costé, quoy que dans tous les autres Ecussions il n'y en eust que six, qui est le nombre qui se trouve dans presque tous

192 MERCURE

les Monumens publics. Au pied de ce Palque estoit un petit Autel, avec un Livre, un Encensoir, un Benitier, & deux Chandeliers, & aux quatre coins du mesme Palque, quatre Estafiers, vestus de crespes & de longs manteaux de deuil trainant jusqu'à terre, tenoient des banderoles de tafetas noir au bout d'un long baston où estoient les Armes du Défunt : & les faisoient mouvoir continuellement & avec lenteur autour du corps, pour empescher les mouches, & autres petits insectes d'en approcher, ou peut-estre pour une marque particuliere.

ticuliere de magnificence & de grandeur. C'est ainsi que dans l'ancienne Rome, lors qu'on faisoit l'Apotheose d'un Empereur dans le Champ de Mars, on mettoit souvent quelques Esclaves autour du Catafalque, qui éventoient la Figure de cire de cet Empereur tant que duroit la Ceremonie. Il n'y avoit point de lumiere autour du corps, mais cent gros flambeaux de cire blanche brûloient aux deux costez de l'Eglise, à une grande distance, avec six cierges sur le maistre Autel, & deux à chaque Chapelle.

Mars 1688.

R

194 MERCURE

Sur les trois heures apres midy tous les Cardinaux qui se trouverent dans Rome, commencerent à venir rendre leurs derniers devoirs à leur deffunt Confrere. Ils étoient en Calotte & en Bonnet rouge, & avoient leur habit de Ceremonie, qui est une grande Cappe ou Manteau violet, dont la queue de quatre à cinq aulnes de long étoit portée par un Ecclesiastique vêtu de noir. Chacun estoit précédé de son Massier qui tenoit une grosse Masse d'argent doré à ses armes, & d'un grand nombre de Prelats, & d'autres

personnes de qualité qui luy
faisoient Cortège. A mesure
qu'il arrivoit un Cardinal,
quatre Carseurs du Pape qui
sont comme des Bedeaux, ve-
noient au devant de luy pour
faire ranger la foule du peuple,
Et le conduisoient au pied du
Palque ou estoit le corps, Et
vis-à-vis le petit Autel. Là un
Maistre des Ceremonies du Pape
en Robe violette, Et un Clerc
de Chapelle en Surplis luy pre-
sentoient le Livre Et l'Asper-
soir. Apres que le Cardinal
avoit recité quelques Versets Et
l'Oraison, Absolve Domine

R ij

196 MERCURE

debout, nû-teste & sans calotte, il jettoit de l'Eau-benite au Deffunt, & alloit prendre place dans les Chaires du Chœur qui estoient couvertes de drap violet, estant receu à la porte par un autre Maître des Ceremonies, & par le Prieur du Convent.

Lors qu'il y eut un nombre suffisant de Cardinaux, les quatre Mandians & les Religieux Servites qui s'estoient rendus à l'Eglise long-temps auparavant, commencerent à celebrer les obseques dans une des Chapelles de la Croisée de l'Eglise, chacun

de ces Ordres recitant alternativement l'Office qui luy estoit prescrit. Les Franciscains commencerent & chanterent les Vespres, & apres firent les trois Encensemens autour du corps, & luy jetterent autant de fois de l'Eau-benite. Ensuite ils s'en allerent, & cederent la place aux Augustins, qui dirent le premier Nocturne des Matines, & allerent de même encenser trois fois & jetter de l'Eau-benite au Défunt. Les Carmes suivirent & dirent le second Nocturne. Les Servites ou Serteurs de la Vierge Marie, chan-

R iij

terent le troisieme Nocturne.

Les Dominicains dirent les Laudes, & ensuite les Musiciens de la Chapelle du Pape reciterent en Musique le Libera, & firent de pareils Encensemens par où finit la Ceremonie. Ces cinq Ordres ont le privilege d'officier dans les Obseques des Cardinaux, & leurs Generaux & Procureurs Generaux ont seance dans la Chapelle du Pape. Durant le temps de l'Office, les cloches de l'Eglise se firent entendre, mais avec une grande modestie, & un grand silence. Elles sonnoient seulement trois

GALANT. 199

coups de suite , puis demeuroident un long intervalle avant que d'en recommencer trois autres , & continuerent ainsi jusqu'à la fin de l'Office.

Sur le soir , les portes de l'Eglise estant fermées , on mit le corps du défunt Cardinal dans une Biere de bois de Cyprés avec les mesmes habits dont il estoit revestu. Cette Biere fut enfermée dans un Cercueil de plomb , qu'on mit dans une caisse de bois de noyer , puis on le descendit dans la cave. Deux jours après l'on attacha son Chapeau à la voûte de l'Eglise , & l'on colla

R iiij

200 MERCURE

sur les murs autour & en dehors de la mesme Eglise , tous les Ecussions de papier & de carton qui avoient servy à cette pompe funebre , suivant ce qui se pratique à Rome.

Le lendemain Dimanche on fit la mesme ceremonie dans l'Eglise de Saint Marc, où le Cardinal Bassadona fut inhumé. Cette Eglise est une Paroisse Collegia'e enclavée dans le Palais des Ambassadeurs de Venise. On avoit porté le soir son corps dans un Carrosse à deux chevaux : avec six flambeaux , suivy de deux autres Carrosses , où estoient

quelques Officiers & Domestiques, sans qu'aucun de ces Carrosses ny des Domestiques fust en deüil. On suivit dans ces Obseques le mesme Rituel qu'au Cardinal Albizzi, à la reserve seulement que le Cardinal Bassadonna avoit une Tunique rouge, comme Cardinal Diacre, au lieu que le Cardinal Albizzi en qualité de Prestre, avoit la Chasuble violette.

Nous avons perdu plusieurs Personnes considerables, dont j'oubliay il y a un mois à vous parler ; en voicy les noms.

202 MERCURE

Messire Jean-Baptiste de
Brosses-le-Roy , Prestre, Do-
cteur de Sorbonne & en
Droit Canon , Prieur de Sain-
te Marie de Clermont, Ordre
de Saint Antoine , Diocèse
de Verdun , & Predicateur
ordinaire de la feuë Reine. Il
estoit né dans l'Herésie de
Calvin , & après en avoir fait
abjuration, il entra il y a plus
de vingt ans chez les Peres de
l'Oratoire , où il fut Maistre
de Theologie. Il en sortit
pour aller prescher dans les
meilleures Chaires du Royau-
me , & s'attacha fortement à

travailler à la conversion des Heretiques ; à quoy il réussit autant par sa pieté que par sa science. Le Clergé , en consideration de ses services, luy avoit donné plusieurs pensions. Il nous a laissé l'Histoire de Cromwell, Protecteur d'Angleterre , qu'on acheve d'imprimer.

Dame Louise Olier. Elle estoit Veuve de Messire Paul Ardier, Vicomte de Beauregard, & President en la Chambre des Comptes de Paris, & Mere de Madame de Ficubet, Femme de M^r de Ficubet,

204 MERCURE

Conseiller d'Estat, d'une Famille qui a donné un ptemier President au Parlement de Thoulouse, plusieurs Conseillers d'Estat, Maistres des Requestes, & Officiers des Parlemens de Paris & de Thoulouse, signalez par leurs merites. Celle des Olier a aussi donné plusieurs Officiers aux Parlemens de Paris & de Mets, au Grand Conseil, à la Chambre des Comptes, & un grand Audiencier de France, Pere de M^r Olier, aujourd'huy Conseiller au Grand Conseil; sans parler des Capitaines aux

Gardes qui en sont sortis , & qui ont fait voir leur courage en plusieurs occasions pour le service du Roy. Olier porte d'or au Chevron de gueules , accompagné de trois grappes de raisin d'azur ; & Ardier porte d'azur au Chevron d'argent , accompagné de trois flammes d'or.

Messire François l'Ecuyer, Seigneur de Montifault, Doyen des Maîtres de la Chambre des Comptes de Paris. Il est mort sans Enfants , & a fait divers legs considerables. Il fut receu en

206 MERCURE

cette Charge dès l'année 1626.
 & pendant cinquante-deux
 ans qu'il l'a exercée, il a esté
 employé en plusieurs affaires
 importantes pour le service
 de Sa Majesté, dont il s'est
 toujours acquitté avec estime.
 Feu Mr l'Ecuyer son Père
 estoit aussi Maître des Com-
 ptes à Paris. Il a eu plusieurs
 Freres & Neveux, Seigneurs
 de Gruffy & de Muret en Va-
 lois, qui n'ont point laissé
 échaper d'occasions de si-
 gnaler leur courage. L'un
 d'eux fut tué à la Bataille de
 Senef, & Messire Jean de la

Croix, receu Maistre des Comptes en 1633, se trouva aujourd'huy Doyen de cette Chambre par la mort de M^r l'Ecuyer.

Messire Nicolas Colbert, Seigneur de Turgny, receu Maistre des Comptes en 1641. Il s'estoit marié avec Dame Anne Grasseteau, Fille de feu M^r Grasseteau, Doyen de la seconde Chambre des Requestes du Palais, & Sœur de M^r Grasseteau, Conseiller honoraire en la mesme Chambre, & avoit trois Freres & trois Sœurs. L'aîné estoit feu M^r

208 MERCURE

fire Edoüard Colbert , Con-
seiller au Parlement , dont est
venu un Michel Colbert ,
Maistre des Requestes ordi-
naire de l'Hostel du Roy, Le
second estoit Messire Jean-
Baptiste Colbert , S^r de Saint
Poüange , dont sont venus
M^r Colbert de Villacerf, pre-
mier Maistre d'Hostel de la
Reine, feu M^r Colbert, Evê-
que de Mascon , & M^r le
Marquis de Saint-Poüange.
Le troisiéme estoit Messire
Simon Colbert , Conseiller-
Clerc au Parlement de Paris.
Les trois Sœurs ont pris al-

liance dans les Maisons de
Marle, le Mairet, & Brulart.

Tous ceux de cette Maison,
& sur tout Messire Jean-Ba-
ptiste Colbert, Ministre &
Secrétaire d'Estat, son illustre
Chef, ont rendu des services
tres-avantageux au Roy & à
la France. Ils sont trop con-
nus pour en parler. Colbert
porte d'or à la Couleurure en
pal tortillée d'azur.

M^r Jobert, ancien Avo-
cat au Parlement de Paris,
C'estoit un des plus sçavans
hommes de son temps. Il
avoit beaucoup lû, & s'estoit

Mars 1688.

S

210 MERCURE

acquis une connoissance generale de la Jurisprudence, de l'Histoire, & des Belles Sciences; & dans ses Plaidoyers il rapportoit tout ce qui se pouvoit trouver de plus rare & de plus curieux sur le sujet dont il s'agissoit. Il imitoit en cela feu M^r Jobert son Pere, aussi Avocat au Parlement, où il s'estoit rendu fort celebre.

Quoy que je n'employe point de Latin dans mes Lettres lors qu'il s'étend au delà de ce qu'il en faut pour le corps d'une Devise, je n'ay

pas laissé de vous parler
souvent de M^r de Sainteuil,
Chanoine de Saint Victor.
Tout le monde sçait qu'il
excele en Vers Latins ; &
comme il y a une merveil-
leuse vivacité de genie dans
tous ses Ouvrages, les per-
sonnes les plus distinguées
par leur esprit se sont tou-
jours fait un plaisir de les tra-
duire. Ainsi l'Epithalame
qu'il a fait pour le mariage
de M^r le Pelletier, fils de M^r
le Controlleur General, &
reçu en survivance de sa
Charge de President au Mor-

S ij

212 MERCURE

tier, ayant esté admiré des Connoisseurs les plus difficiles, on ne doit pas s'estonner s'il a esté mis aussi tost en nostre langue. C'est M^r Petachon qui l'a traduit. Je vous ay déjà envoyé plusieurs pieces de sa façon, & particulièrement la traduction des Vers que fit le mesme M^r de Santeüil sur la joye que Paris avoit ressentie lors que le Roy alla dîner à l'Hostel de Ville. Cet ouvrage fut receu avec de grands applaudissemens.

SS22S2SS2 2S2SSSS2

EPITHALAME.

Viens des Cieux, Chaste Hymen,
 Dieu du parfait amour,
 Consacrer des Vertus le plus heureux
 séjour.

Le Palais Pelletier tant de charmes
 sse mble,

Qu'on y voit les Vertus, & les
 Graces ensemble.

La Candeur, & la Foy, les Plaisirs
 innocens

Ont droit de t'attirer par leurs at-
 traits puissans.

Le zele des Autels qui rend le Ciel
 propice,

Ces deux aimables Sœurs, la Paix,
 & la Justice,

214 MERCURE

T'appellent dans ce lieu , pour y donner tes loix ,

Et les vœux du Public , s'unissent à leurs voix.

De deux parfaits Amans le signalé mérite ,

Encor plus que nos vœux , pour eux te sollicite.

Tu vois combien d'appas, d'une jeune beauté

Meslent à la pudeur la douce Majesté.

Tu vois comment ses traits font briller mille charmes

Qui forcent son Vainqueur à luy rendre les armes ;

Et tu peux comme un Dieu qui penetre les cœurs

Voir jusque dans son sein la bonté de ses mœurs.

Tu vois combien son ame étale de richesses,

GALANT. 215

*Qui de son cher Amant sont encor
plus maistresses.*

*Je laisse ces trésors par le Monde
adorez ,*

*Dont les ambitieux sont toujours al-
terez ,*

*Et sur qui la fortune , en aveugle
commande.*

*La vertu d'une Fille , est sa dot la
plus grande ,*

*Cet Amant meritoit un objet si char-
mant ;* (Amant.

*L'Amante estoit aussi digne d'un tël
C'est luy , dont le sçavoir , dans son
adolescence ,*

*Etonna les Vieillards , par sa rare
éloquence ,*

*Qui défendoit les Droits de l'Au-
guste Themis ,*

*D'un pere incomparable illustre &
digne Fils ,*

216 MERCURE

*Et de qui les Vertus devançant les
années*

*Rempliront hautement les grandes
dest nées.*

*Son Prince en fait l'objet de son plus
digne choix,*

*L'élève avant le temps sur le Throne
des loix :*

*S'il enst esté besoin , la Justice elle-
mesme*

*En eust fait la demande à ce Juge su-
prême.*

*Tu vois qu'elle se plaint, que la len-
teur du temps*

*Retarde son bon-heur, en retardant
les ans ,*

*Et croit que pour jouir d'un si grand
avantage ,*

*Sa sagesse vaut mieux que la gran-
deur de l'âge.*

*Le Pere cederait son honneur souve-
rain ,*

Et

GALANT. 217

*Et voudroit couronner ce cher fils de
sa main.*

*Profite de ce temps que son âge te
donne ,*

*Et des myrthes d'Amour donne luy
la couronne.*

*Hâte-toy , donc , Hymen , viens ser-
rer les doux nœuds*

*Des mains que ces Amans te pre-
sentent tous deux ,*

*Mais pendant que je parle , Hymen
d'un vol rapide*

*Descend dans ces beaux lieux , vers
qui l'Amour le guide .*

*Et de ces deux Amans , l'un de l'au-
tre Vainqueurs ,*

*Par ses chaines attache & les mains,
& les cœurs.*

**Le Roy a donné la survi-
vance de la Charge de Capi-
Mars 1688: T**

218 **MERCURE**

taine des Cent-Suisses, possédée par M^r le Marquis de Tilladet. à M^r le Marquis de Courtenvaux, Fils aîné de M^r de Louvois. Je vous ay parlé plusieurs fois de ce Marquis, qui s'est signalé en Pologne & en Hongrie sous le nom de Comte de Beaumont. Sa fermeté & la vigueur d'un cheval dont Sa Majesté Polonoise luy avoit fait present, l'empescherent d'estre tué dans la dernière Bataille donnée en Hongrie. Son courage l'ayant emporté fort avant avec quelques Vo-

lontaines, , il vit un Turc qui venoit à luy le sabre levé. Il l'attendit avec l'intrepidité d'un homme que le peril ne peut ébranler, & la rapidité avec laquelle le Turc couroit ayant esté cause que les deux chevaux s'entre-choquerent, celui de M^r de Courtenvaux résista, & le cheval du Turc ayant reculé, ce jeune Marquis avança, & ôta la vie à son Ennemy, qui n'estoit venu que dans le dessein de luy couper la teste.

Si M^r de Courtenvaux s'est distingué avec tant de gloire

T ij

220 MERCURE

par son courage & par sa bravoure, M^r l'Abbé de Louvois son Frere, quoy que dans un âge fort peu avancé, se fait admirer par son esprit & par le progrès surprenant qu'il fait dans les belles Lettres. Ce jeune Abbé, qui n'a pas encore treize ans, répondit publiquement sur tout Homere le 5. de ce mois, dans la Salle de l'Academie des Sciences à la Bibliotheque du Roy, où il demeure en qualité de Bibliothequaire. Le lieu se trouva trop petit pour l'Assemblée qui s'y

rencontra , & qui estoit composée de M^r de Louvois , de M^{rs} les Evêques de Meaux & de Soissons , du Reverend Pere de la Chaise , de plusieurs Abbez , & autres personnes de qualité , & de la plus considerable partie des Sçavans de Paris. M^r l'Abbé de Louvois ouvrit la Conference par un petit discours François , dans lequel il fit voir qu'Homere , malgré la prévention & la prescription de tant de siècles , estoit le Poëte des Enfans ; que les autres Poëtes sembloient n'a-

T iij

222 MERCURE

voir écrit que pour les hommes déjà faits, mais qu'Homere avoit écrit pour tous les âges, & principalement pour cet âge tendre & delicat, qui ne juge des choses que par le plaisir qu'elles luy donnent. Cela fut soutenu avec beaucoup d'esprit, égayé par quantité de traits fort agréables, & prononcé d'un air libre & prevenant. Le jeune M^r de Lamoignon se montra digne des grands hommes dont il est sorty, en proposant quelques difficultez à M^r l'Abbé de Louvois, qui les

éclaircit d'une manière dont tout le monde fut très-satisfait. M^s les Evêques de Meaux & de Soissons, & un grand nombre des Sçavans de l'Assemblée en proposerent d'autres, & le jeune Repondant donna une explication litterale de tous les endroits de l'Iliade & de l'Odissee, sur lesquels on voulut le mettre à l'ouverture du livre. Il satisfait à toutes les questions de Grammaire qui luy furent faites, & cita mesme les Poëtes Grecs, Latins & François qui avoient traduit ou imité

T iiij

224 MERCURE

les endtoits d'Homere sur lesquels on l'attaquoit. Pendant trois heures que dura la Conference, M^r l'Abbé de Louvois répondit toujourn avec beaucoup de grace, de vivacité & de jugement. Tout le monde applaudit de bonne foy, & les gens mesme le moins portez à admirer, fortirent charmez. Avant que l'Assemblée se separast, on avoit distribué des Vers Latins sur cette Action, qui furent trouvez parfaitement beaux. Ils estoient de M^r Rollin, Professeur de Rhetorique

au College du Pleffis , qui a eſté choiſi pour ſucceder dans cette Chaire , au celebre M^r Herſan , qui eſt depuis trois ans auprès de M^r l'Abbé de Louvois. En voicy d'autres dans leſquels vous trouverez le Portrait de ce jeune Abbé. Ils luy furent preſentez il y a quelques jours par M^r Boſquillon qui en eſt l'Auteur , & il les receut d'une maniere tres-obligeante pour luy , & en luy diſant modeſtment , qu'il ne s'y reconnoiſſoit point , & qu'il regardoit cette Piece ,

*Connoistre toute la finesse
 De la Langue Romaine & de celle
 de Grece ,
 Sentir de leurs Auteurs jusqu'aux
 moindres beautez ,
 Eclaircir leurs difficultez ;
 De la Republique sçavante
 Estre déjà l'ornement ,
 En faire l'éronnement ;
 Estre vanté par ceux que tout le
 monde vante ;
 Penser avec justesse , & parler poli-
 ment ;
 A ses devoirs estre attaché , fi-
 delle ;
 Estre de sa maison la regle , le mo-
 dèle ;
 Honorer ses Parens , protéger ses
 Amis ;
 Estre bon Maistre , & Disciple
 soumis ;*

228 MERCURE

*Servir assidûment dans la sainte
Milice ,*

*Quoy que né pour y commander ;
Parmy les moindres Clercs assister à
l'Office ,*

*Mais sans vouloir se faire regarder :
Avoir toujours un air sage , simple ,
modeste ,*

*Et par là seulement se distinguer
du reste ;*

*Ecouter le Seigneur avec attention ;
Répondre à sa vocation ;
Cultiver le talent avec un soin ex-
trême ,*

*Avoir beaucoup reçu , rendre beau-
coup de mesme :*

*Quand il s'agit de soulager
De malheureux Enfans que presse
l'indigence ,*

*Traiter également Citoyen , Ecran-
ger ,*

GALANT. 229

*Leur mettre à tous en main la clef de
la science ,*

*Les louer , les encourager ,
Quand ils ont réussi doubler leur
récompense :*

*Que de grandes vertus ! que de
traits éclatans !*

*C'est pourtant le Portrait d'un hom-
me de douze ans.*

*Mais cet homme a LOVVOIS pour
Pere ,*

*Le TELLIER pour Ayeul : ce Por-
trait est sincere.*

*Vous sçavez , Madame ,
que l'on frappe des Medailles
sur tout ce que le Roy fait
de grand , & je vous en ay
déja envoyé plusieurs. En
voicy une sur ce qu'il a fait*

230. MERCURE

bâtir Sar-Louis , qui fera l'admiration des siècles futurs , comme il fait l'étonnement de celui-cy.

On travaille tous les jours sous un Regne aussi heureux que celui de Sa Majesté , à faire de nouvelles découvertes dans les Arts & dans les Sciences. La Médecine nous en fournit continuellement de très-utiles , soit dans l'Anatomie , où l'on a plus pénétré depuis trente ans , que l'on n'avoit fait dans tous les siècles passés , soit dans la Chymie , qui nous a donné quan-

GALANT. 231

tité de remedes nouveaux , & qui adoucit & rend familiers les plus violens. Plusieurs Medecins ont trouvé le secret de composer des Eaux froides & aigreletes , d'une vertu semblable à celles de Saint-Alban , Vic le Conte , Sainte Reyne , & autres. Feuë Madame Fouquet en faisoit distribuër aux pauvres avec grand succès , & le docteur Vvillis en donnoit de Chalybées , qui ne cedoient point en vertu aux plus renommées de son pays. Mais personne ne s'estoit encore

232 MERCURE

avisé de rechercher la composition des Eaux chaudes, comme de Vichy, Bourbon & autres, pour en faire de semblables qui soient propres comme les naturelles, à la guerison des maladies auxquelles les Eaux froides ne peuvent parvenir. Cependant on a pénétré dans ce secret, on en a reconnu les principes, on a imité ces Eaux parfaitement, & on en voit des effets si surprenans, que plusieurs personnes en ayant pris avec succès dans les deux dernières saisons du Printemps

& de l'Automne, on a cru estre obligé de rendre au Public ce témoignage de leur bonté, après que quantité de Malades, tant de la Ville de Lyon, que des Provinces voisines, qui les ont beuës, ont esté parfaitement gueris ou soulagez dans des maux qu'on estimoit incurables. Cette découverte est d'autant plus utile au Public, que celuy qui l'a faite est Gentilhomme, tres bon Medecin, & qu'il fait donner gratuitement ces Eaux au Printemps & en Automne,

Mars 1688.

V

224 MERCURE

dans un degré de chaleur semblable à celuy des fameuses Eaux de Bourbon. Elles ont les mesmes vertus , comme d'ouvrir les obstructions les plus opiniâtres, de fondre les humeurs les plus endurcies , & de purger doucement ce qu'il y a d'étranger dans les veines. Elles fortifient , purifient le sang, les Esprits , & facilitent leurs mouvemens ; elles dissipent les vapeurs qui causent tant de maladies, comme douleurs de teste , mélancholies, vertiges , convulsions , foiblesse de nerfs , des sens, &

de la mémoire. Elles sont tres-utiles pour les Astmes, palpitations, maux d'estomach, de rate, de foye, & singulierement pour ceux de Mere. Cet article m'a esté envoyé de si bon lieu, qu'il ne peut m'estre suspect. On me nomme mesme plusieurs personnes de qualité, qui ayant receu un tres-grand soulagement de ces Eaux, se préparent à retourner à Lyon pour en boire encore pendant le Printemps. Ainsi deux raisons considerables m'obligent à vous faire part

V ij

236 MERCURE.

de cette nouvelle, dont vos Amis pourront profiter ; l'une, que celui qui a trouvé ce secret est un Gentilhomme qui professe la Medecine sans interest ; & comme l'interest seul fait les Charlatans, on doit le croire fort éloigné de ce caractere. La seconde est, que personne n'ayant encore tenté de trouver ce secret d'Eaux chaudes, une nouveauté semblable merite bien d'estre sceüe, & que ceux qui travaillent à découvrir des secrets pour l'utilité du Public, sont toujours dignes

de louanges, quand mesme ils n'auroient pas tout le succès qu'ils s'en promettent.

On écrit de Mets que le Carnaval y a continué jusqu'au premier Jeudy de Carême, jour du renouvellement de l'Hostel de Ville, par la promotion au Maistre Echevinat de Messire Pierre Philippe Pantaleon, Lieutenant General du Presidial. La joye des Habitans fut si grande, qu'ils ne purent s'empescher de la marquer par des feux qu'ils allumerent presque dans toutes les ruës avec des

838 MERCURE

acclamations inconcevables. Les Conseillers du Siege donnerent un magnifique Repas au bruit des Timbales & des Trompettes. Tout se réjouïsoit ce jour-là, les uns par les cris, les autres par des Festins & des Concerts d'Instrumens. Les Femmes même tiroient le coup de Pistolet, tant ce digne Magistrat est universellement estimé par la connoissance que l'on a de son sçavoir & de son merite. Il a esté Conseiller au Parlement pendant plus de six années, après avoir esté Conseiller au

Bailliage, & Echevin du même Hôtel de Ville, dont il est présentement le Chef. Son intégrité & sa probité sont connues de tout le monde. Il s'attache uniquement à ce qui est juste, & les partialitez & les brigues sont sans force auprès de luy C'est ce qui l'a rendu digne d'estre choisi par le plus grand Roy de la Terre, pour remplir le poste de Maître Echevin.

Je vous appris il y a quelques mois l'arrivée des deux Princes de Macassar en France, & je vous fis un détail de

240 MERCURE

ce qui avoit obligé le Roy de Siam, chez qui ils estoient, à les envoyer en cette Cour. L'aîné qui est âgé de quinze ans, s'appelle Daen Bourou, & l'autre qui n'en a que treize, s'appelle Daen Troulolo. Ils sont nez Mahometans, & Fils de Daën Maallé, Frere du feu Roy de Macassar. Ce Prince dès son plus jeune âge eut part au Gouvernement de l'Estat, & soit que son humeur guerriere & entreprenante fist apprehender au Roy son Frere qu'il ne cherchast à le mettre hors du Trône,

soit qu'il prêtast trop facilement l'oreille aux rapports de ceux que des interets particuliers portoient à vouloir sa perte, il commença à le regarder comme ennemy, & prit le dessein de s'en défaire. Ce complot ne put estre si secret, que Daën Maallé n'en fust averty. La conspiration estant sur le point d'estre exécutée, ce malheureux Prince fut obligé d'user d'adresse & de diligence pour sauver sa vie. Comme la Ville de Macassar n'est pas fort éloignée de la Mer, il fit équiper une

Mars 1688.

X

grande Chaloupe, & sortit le soir du Palais chargé d'or, & de ce qu'il trouva de plus précieux. Il estoit seulement accompagné de deux de ses plus fidelles serviteurs, dont l'un portoit son Sabre, & l'autre son Bouclier. Il s'embarqua la nuit, & se rendit en peu d'heures à l'Isle de Java auprès d'un petit Prince Souverain son Allié. Il en fut reçu très-favorablement, y demeura environ trois ans, & même s'y maria. Il prit pour Femme Anec Sapiha, Fille d'un des principaux Seigneurs de

l'Isle, qui estoit Mahometan
comme luy, & c'est d'elle
qu'il a eu les deux jeunes Prin-
ces dont je vous ay parlé. La
nouvelle de sa fuite hors de
son pays estant venue jusques
au Roy de Siam, parce que
les Canots de ce Prince al-
loient trafiquer souvent à Ja-
va, Il n'eut pas esté plütoſt
informé de la valeur & des
autres grandes qualitez de
Daën Maallé, qu'il voulut
l'attirer dans ses Etats. Il luy
envoya un de ses meilleurs
Canots, & luy écrivit d'une
maniere si obligeante, que

X. ij

244 **MERCUKE**

ce Prince accepta l'offre qui luy estoit faite. Il arriva en quinze ou vingt jours à Siam, où le Roy le receut avec toute l'amitié & toute l'estime qu'il pouvoit attendre. Il luy donna le titre de Doia Pacdy, ou Grand Tresorier de la Couronne, & une pension considerable avec un Village & ses dépendances. Il y a vécu environ vingt ans avec honneur, aimé du Roy, & fort estimé du Peuple; mais enfin ayant oublié ce qu'il devoit à son Bienfaicteur, le zele de la Religion Mahom-

tañe le fit conspirer contre le Roy de Siam, & il fut tué dans cette Conspiration, dont je vous ay donné le détail dans ma Lettre d'Octobre dernier. Daën Bourou, & Daën Troukolo s'es Fils, estant arrivez en France, Sa Majesté qui connoist le talent & le zele qu'ont les Jesuites pour l'instruction de la jeunesse, tant pour ce qui regarde le culte de Dieu, que pour les Lettres, les mit Pensionnaires chez eux, afin qu'ils eussent soin de leur éducation, & ils y ont si bien réüssi,

X iij

246 MERCURE

fur tout à l'égard de la Religion Catholique , que leur en ayant enseigné les veritez , ils les ont mis en estat de recevoir le Baptisme. La Cere-
monië s'en fit le 7. de ce mois dans l'Eglise de leur Maison Professe , par M^r l'E-
vesque du Mans , premier Aumônier de Monsieur , en
presence de M^r Hameau, Curé de S. Paul, qui estoit en Sur-
plis & en Etole. Un fort grand nombre de jeunes gens de la premiere qualité , dont le College de Louïs le Grand est remply , & qui y sont en

Pension, les accompagnerent.
 Le Roy fut Parrain de l'aîné
 de ces deux Freres , & Ma-
 dame la Dauphine en fut la
 Marraine. Il fut nommé Louïs
 par M^r le Marquis de la Sale
 pour le Roy , & par Madame
 la Marquise de Bellefonds
 pour Madame la Dauphine ;
 & le cadet fut nommé Louïs
 Dauphin par M^r le Comte
 de Matignon , au nom de
 Monseigneur le Dauphin , &
 par Madame la Comtesse de
 Maré , au nom de Madame.
 Je vous ay trop souvent parlé
 de Siam , pour ne vous pas

X iij

dire à l'occasion de ces deux Princes qui en viennent, que le S^r Barbin debite depuis peu un Livre qui traite de ce Royaume. Il a pour titre, *Histoire naturelle & Politique du Royaume de Siam*, & contient la situation & la nature du Pays, les mœurs, les loix, les coutumes, & la Religion des Habitans, avec tout ce qui regarde le Roy qui regne à present, & ce qu'il y a de plus particulier dans la Cour de ce Royaume. Je laisse à M^{rs} du Journal des Sçavans à vous en parler d'une maniere

plus ample. Le peu que je vous en dis suffit pour vous faire voir qu'on a approfondy la matiere, | & que tout ce qui a esté écrit de cet Estat ayant pleu en France, on n'en veut rien laisser ignorer.

La mort de M' de Mesmes ayant laissé une place vacante à l'Académie Française, Monsieur fit l'honneur à ceux dont est composé ce Corps Illustre, de leur marquer l'estime qu'il a pour eux, en leur envoyant un Gentilhomme pendant une de leurs Assemblées, pour leur de-

250 MERCURE

mander cette place en faveur de M^r l'Abbé Testu-Mauroy, Precepteur de Mademoiselle. Le Gentilhomme qui estoit chargé de cette commission, après avoir expliqué en des termes tres-avantageux à la Compagnie, la maniere honneste dont il plaisoit à Monsieur d'user dans cette demande, ajoûta que Mademoiselle y prenoit beaucoup de part, & qu'ils ne pouvoient rien faire de plus agreable à cette Princesse que de recevoir parmy eux celuy qu'il venoit de leur nommer. M^r Dau-

court, qui estoit alors Chancelier de l'Academie, répondit qu'on auroit égard à la recommandation de Monsieur, avec le profond respect qui étoit deu à un si grand Prince. Ainsi le temps de l'Election étant arrivé, on n'eut point à balancer sur la resolution qu'on devoit prendre. Le choix de Monsieur répondoit suffisamment du merite du Sujet, & il n'y eut personne qui ne fust persuadé qu'un homme que Son Altesse Royale avoit assez estimé pour le mettre, & pour le

252 MERCURE

tenir depuis tant d'années
auprès des Princesses ses Filles,
ne pouvoit manquer d'avoir
toutes les Qualitez nécessaires
à un bon Academicien. M^r
l'Abbé Testu-Mauroy fut
donc élu pour remplir la
place qui estoit vacante. Tout
le monde sçait qu'il a esté
Aumônier ordinaire de Ma-
dame & de feu Madame. On
ne peut rien ajouter au zele
qu'il a pour tout ce qui re-
garde le service de Monsieur,
& la vivacité de son esprit est
connuë par le soin qu'il a eu
de l'éducation de Madame la

Duchesse Royale de Savoye, aussi estimée par sa sagesse & par tout ce qu'elle sçait, que par la grandeur de sa naissance. Il a présentement le même soin de Mademoiselle. Quoy qu'elle n'ait encore qu'onze ans & quelques mois, il luy montre en même temps plusieurs sortes de Sciences, qu'elle conçoit toutes, & qu'elle apprend également bien, ce qui n'est pas seulement l'effet de l'art dont M^r l'Abbé Testu se sert pour luy en donner la connoissance; mais encore de la force & de la pénétration

254 MERCURE

de l'esprit de cette Princesse, qui pour son âge est fort au dessus de tout ce que je pourrois vous en dire. En effet, on peut assurer que c'est un prodige, sans qu'à son égard prodige doive estre pris pour une maniere de parler qui exagere. Le Lundy 8. de ce mois, fut le jour choisy pour la reception de ce nouvel Academicien, & il fit son remerciement en ces termes à M^{rs} de l'Academie.

MESSIEURS,

Voicy le jour heureux où il m'est permis d'entrer dans le Temple de Minerve, de participer aux Misteres des Muses, & de me voir dans le Sanctuaire de l'Eloquence. Voicy la premiere fois que je puis sans prophanation, envisager en vos personnes, ses plus fidelles Ministres, me regler selon v^{os} loix, & écouter vos oracles. Jour plein de gloire ; jour remarquable entre tous les jours de ma vie ; jour qui remplit mes desirs, & qui couronne mes esperances.

256 MERCURE

Que cet honneur doive s'attribuer purement à vostre grace, Messieurs, & non pas à mon mérite, ce sera toujours le sentiment de ceux, qui sçauront connoistre la grandeur de vostre bienfait, & celle de mes défauts.

Car de quel droit oserois-je pretendre d'estre admis parmy tant de celebres Personnages, dont les doctes veilles, & les rares écrits transmettent l'art de bien penser, de bien parler, & de bien écrire, à une longue posterité, qui conservent dans sa pureté une Langue, que nostre grand Roy parle mieux qu'an-

cun homme de son Royaume ;
 qu'il a renduë par ses étonnantes
 Conquestes , la Langue generale
 de l'Europe, qui sert si utilement
 à écrire les faits incroyables ,
 que sa sagesse luy a fait entre-
 prendre , & que son courage luy
 a fait executer ; en un mot , la
 Langue, dont vous vous servez
 si heureusement , Messieurs , à
 l'avantage de nostre Nation, &
 à la gloire de nostre Augusto
 Monarque ?

Certes , quand je me voy
 placé entre tant d'excellens
 Ecrivains , tant de fameux
 Orateurs , tant de Poëtes illus-
 Mars 1688. Y

258 MERCURE

tres, qui disposent si sagement de l'immortalité, qui est le partage des plus grands Hommes ; quand je me représente l'égalité judicieuse qui est établie entre les membres de vostre illustre Corps ; quand ie conçois qu'elle fait oublier, du moins pour un temps, la difference de la fortune des hommes, les prerogatives du sang, les avantages des premieres Dignitez de l'Eglise, & de l'Estat, & que ie remarque, que de toutes les Assemblées qui sont au monde, le Corps de la Religion, & celui de l'Academie, sont les

seuls dont les membres sont si heureusement confondus, ie ne puis que ie ne m'écrie, en admirant cette surprenante égalité, qui suis-ie, pour me voir entre tous ces grands Hommes?

Et veritablement, Messieurs, le rang que tenoit parmy vous feu M. le President de Mesmes, pouvoit estre deferé à un Sujet plus digne que ie ne suis de luy succeder. Sa famille peut-estre nommée comme celle de Boëce, une veine de pourpre, & le Seminaire de la premiere Magistrature. Son nom, que ie ne puis prononcer sans renouveler

Y ij

260 **MEK CURE**

vostre douleur , est également venerable dans le premier Senat du monde , & chez les Nations Etrangeres. L'integrité , la fermeté & la penetration estoient ses vertus de Tribunal ; le zele, la politesse , & la discretion estoient ses talens de la Cour ; l'amour des Lettres & des Sçavans ; la douceur & l'honesteté estoient ses qualitez de l'Academie. La perte du Senat, vient d'estre réparée en la Personne de son digne Fils ; mais, comment reparer en la mienne, celle que vous avez faite ? Si vos graces, Messieurs, estoient

GALANT. 261

de la nature de celles du Ciel, qui changent les suiets qu'elles enrichissent, ie deviendrois tel, que vous n'aurez point de regret à vostre choix ; ie ne serois pas en peine de vous remercier de l'honneur que vous me deferez ; & lors que ie sens en moy le concours mutuel de la ioye & du respect, ie ne me trouverois pas entre la crainte & la temerité. Car s'il ne s'agissoit que de répondre à vostre grace, par une tendre reconnoissance, ie pourrois satisfaire à ce iuste devoir, mais ie me voy dans l'obligation de

262 MERCURE

m'en expliquer publiquement, c'est à dire, dans le peril de passer pour ingrat, ou de paroistre peu disert.

*Car quel discours peut meriter, ie ne dis pas vostre approbation, Messieurs, mais vostre seule attention, fust-il digne de l'ap-
plaudissement des autres hommes, si vous n'oubliez dans ce moment, que vous estes les depositaires de l'éloquence, & que la force aussi bien que la politesse de nostre Langue, sont des talens qui vous sont naturels, tandis qu'ils sont aux autres le fruit de l'art, & d'une application laborieuse?*

Et ce qui augmente la difficulté du devoir dont je voudrois m'acquitter, c'est que je me représente que je n'ay pas seulement à parler devant vous, mais que je suis environné des Genies du grand Armand & du sage Seguier, qui ont protégé vostre sçavante Compagnie, de sorte que je suis réduit à craindre, & ce que je voy, & ce que je ne voy pas; car je me suis bien apperceu d'abord que je suis entré dans ce lieu, qu'il y a quelque chose de plus qu'humain qui y réside: & que seroit-ce, sinon les Genies de ces deux Personna-

264 MERCURE

ges presque divins , qui vous assistent invisiblement dans la distribution que vous faites de l'immortalité ; tous deux au dessus des Eloges qui leur ont esté donnez pendant leur vie , & qui ne sçauroient estre mieux loüez après leur mort , que par l'honneur que leur a fait ce grand Roy que voila, de se declarer leur Successeur dans la protection de l'Academie ?

Ah ! que cette gloire redouble le respect que j'ay eu toute ma vie pour vostre illustre Corps ! Et je ne vous puis dissimuler, Messieurs, que lors que j'ay le
plus

GALANT. 265

plus passionnément souhaité de me voir un de ses membres, j'en ay esté retenu par une pudeur digne de son prix.

Car bien que j'aye consumé un bon nombre de mes meilleures années à l'instruction de deux des plus grandes Princesses de la terre, dont l'une fait déjà la félicité de ses Etats, quoy qu'en la personne de l'autre je cultive un esprit qui va plus loin que mes desirs, de qui je puis dire ce que disoit S. Augustin de celui de son Fils, qu'il me cause un étonnement qui va jusqu'à la frayeur, l'esprit, dis-je, d'une

Mars 1688.

Z

266 MERCURE

Princesse, dont les inclinations toutes royales, animées d'un certain air de majesté, luy donnent droit d'aspirer ; que sçais-je ? sans doute au choix des Couronnes de l'Europe ; en un mot, quoy que ces soins éclatans me pussent faire pretendre aux honneurs qui resultent des belles Lettres, je n'aurois neanmoins jamais osé demander d'estre receu dans vos Assemblées, si le Vainqueur de Cassel n'eust daigné m'en ouvrir la porte de la mesme main dont il a si glorieusement triomphé des Ennemis de la France.

Ouy, Messieurs, c'est Monsieur

qui a animé vostre choix, & le comble de mon bonheur a permis que ie luy doive la place que vous m'accordez, afin que ie ne possède nul avantage, dont ie ne luy sois redevable.

*Et pourquoy me dispenserois-
ie de cette loy, moy qui suis sa
creature, tandis que l'Etat mesme
luy doit son repos? car si ce repos
consiste dans l'amour & dans
l'obeïssance des Sujets envers leur
Souverain, n'est-ce pas luy qui
montre par son exemple aux
Princes comme aux Peuples, le
respect, l'obeïssance, & la ten-
dresse qu'ils doivent au Roy,*

Z ij

268 MERCURE

mais encore , qui en fait la principale maxime de l'éducation si importante de ce Fils précieux, qui est si-tost devenu le favory de la raison? Qui a porté plus loin que Monsieur, & en si peu de temps , la bonne fortune de l'E-tat ; & ce qui est rare , la modestie d'un Vainqueur ? Qui de ceux qui l'ont vû triomphant , l'a iamaïs oüy parler de ses victoires ? Tout comblé de gloire , tout chargé de triomphes , autant au dessus des plus grands Princes par l'excellence de sa Personne , que par son auguste Naissance , ne confond-il pas toutes ses qua-

litez heroïques dans les deux caractères du plus excellent Frere, & du plus fidelle Sujet qui fut iamais ? Rare exemple certes, & digne de l'admiration des siècles à venir ! C'est ce sage Frere qui apprend leur devoir à tous les Ordres du Royaume : & ce sont ceux-cy qui l'enseignent après luy aux autres Nations de la terre.

• Car sans parler des droits du Trône, l'amour & l'obeissance de toute la France pour la Personne du Roy vont aujour-d'huy si loin, que ses Peuples qui le tiennent pour une seconde

Z iij

270 MERCURE

Divinité , estiment que leur amour, & leur fidelité sont pour eux une seconde Religion , & qu'ils ne sçauroient manquer à leur devoir sans commettre un second sacrilege.

Ah, si le peu de temps qui est prescrit à mon Discours me permettoit de parler amplement de ce grand Roy, les delices de ses Peuples , combien d'exploits incroyables qui se presentent en foule à mon esprit , entreroient dans son Eloge ! Le nombre surprenant & la rapidité de ses Conquestes , la sagesse de ses Conseils , le bonheur de ses en-

GALANT. 271

*treprises , le genereux usage qu'il
 a fait de ses Victoires , son au-
 torité par tout si reconnüe , & si
 redoutée , ses Troupes si bien
 disciplinées , leurs Chefs si pas-
 sionnez pour sa gloire , les vain-
 cus si soumis , les vainqueurs si
 moderez , le bonheur de ses Peu-
 ples si envié , tant de Villes heu-
 reuses de s'estre renduës , tant
 d'Etats tranquilles sous sa pro-
 tection , & ce qui le touche plus
 que le reste , la Religion triom-
 phante , l'Heresie entierement
 détruite , la pieté sur le Trône ;
 grand Dieu, quelle richesse, quelle
 abondance pour un Eloge !*

Z iiij

Je m'assure, Messieurs, que ces fidelles Ecrivains des prodiges de sa vie, vos illustres Confreres, qui ont entre leurs mains le précieux depôt de sa gloire, n'en oublieront pas la moindre circonstance, mais je doute que la Posterité ajoute une foy sincere à leurs Ecrits.

Non, elle ne croira jamais qu'un seul Roy en ait pû tant accomplir ; & comme la Fable attribue les travaux d'Hercule à un seul Heros, quoy que ce soient les actions de plusieurs qui ont eu le mesme nom, aussi ceux qui liront l'Histoire

GALANT. 273

de nos jours , ne pourront croire qu'un seul de nos Rois ait fait ce nombre prodigieux de merveilles que nous avons vues , & attribueront , en renversant l'ordre des temps , à treize de nos Monarques qui ont porté le nom de Loüis , ce qui n'appartient qu'au Regne & à la Personne de Loüis le Grand.

Regne glorieux , puisses-tu durer autant que nos desirs. Roy incomparable , puissiez-vous vivre autant que vostre gloire. Heureuse condition de nostre Langue , de pouvoir vous louer sans flaterie ! Plus heureuse celle de

274 MERCURE

nos cœurs , de pouvoir vous aimer sans moderation.

Quelle obligation ne vous aye je pas , Messieurs , de m'associer à vos rares ouvrages , qui tendent tous à l'immortalité de son nom ? Certes je ne comprends que trop pour mes forces le prix de votre bienfait , qui n'a rien d'égal que la nécessité qu'il m'impose de iustifier votre choix ; devoir à la vérité pour moy également difficile & indispensable ; car je reconnois les bornes de mes lumieres. Mais comme tous les Astres qui sont attachez à un mesme Ciel n'ont pas une égale

vertu, ny la mesme splendeur, ie ne presumeray jamais que mon peu d'érudition puisse approcher, de vos sublimes connoissances, trop heureux si ne pouvant plus dignement répondre à la grace que me fait aujourd'huy vostre illustre Compagnie, il n'y a aucun de ceux qui la composent, qui ne soit persuadé que ie la reçois avec un respect & une reconnoissancc qui dureront autant que la grace mesme.

M^r Daucourt, Chancelier de la Compagnie, répondit ainsi à M^r l'Abbé Testu.

MONSIEUR,

Vous venez sous d'heureux auspices reparer la perte que nous avons faite, & qui nous est extrêmement sensible ; mais plus l'Academie Françoise regrette feu Monsieur de Mesmes, plus elle honore sa memoire, plus aussi elle marque la consideration qu'elle a pour vous, en vous recevant à la place d'une personne qui luy estoit si chere par toutes sortes de raisons.

Il a porté dignement dans la Cour des Pairs la pourpre &

l'hermine qu'il avoit heritée de ses Ancestres , & ce qui doit nous toucher davantage , il a creu faire honneur à la Charge de President au Mortier , d'y ajoûter le nom d'Academicien , & d'entrer dans une Compagnie de Gens de Lettres où personne n'a droit de presider, & où il n'y a point de place distinguée pour les Dignitez les plus éminentes.

Ce sentiment est une des preuves de la solidité d'esprit que doit avoir un homme pour estre digne de iuger les autres ; car on voit par là que ne se laissant point ébloûir à l'éclat ex-

278 MERCURE

terieur, & ne faisant point acception de personnes, il peut en suivant la seule raison preferer le merite des Lettres aux avantages de la fortune.

Qui ne sçait aussi que ce noble sentiment est le caractere naturel de toutes les belles Ames, qui sont nées pour la gloire de leur Patrie; & qu'au contraire un Esprit qui méprise les Lettres n'est point capable d'aimer la vertu, parce qu'il n'est rien que la vertu considere tant parmy les hommes, que cette reputation immortelle que les Lettres seules peuvent donner?

Combien donc a esté heureuse la naissance de M. de Mesmes, puis que cet amour des Lettres qui a fait les plus grands hommes dans tous les temps, a esté en luy comme une vertu hereditaire, & comme une impression du sang qu'il a receu de ses illustres Ayeux !

Car depuis que cette Maison sortie d'une ancienne Noblesse d'Ecosse, eut passé en France, & qu'elle eut commencé sous le Regne de Loüis XII. à ioindre aux avantages de la Naissance l'étude & la connoissance des Lettres, elle a toujours eu jusqu'à

280 MERCURE

nous, des hommes celebres qu'un merite extraordinaire a élevez aux premieres Magistratures, & aux plus importants Emplois. C'est une foule de Maistres des Requestes, de Lieutenans Civils, de Conseillers d'Etat, de Presidens au Mortier, & ce qui est encore plus loüable, une continuelle succession d'Ambassadeurs.

On en voit qui sous les Rois François I. Henry II. & Charles IX. dans les temps les plus difficiles, ont esté envoyez en Allemagne, en Suisse, en Espagne, en Italie, à Rome. On en voit

sous le dernier Regne dans tous les Etats du Nort. On en voit ensuite dans la fameuse Assemblée de Munster, où fut fait cet important Traité dont la sagesse du Roy tire tous les iours de si grands avantages. Et n'avons-nous pas encore aujourdhuy un Ambassadeur de ce mesme nom, & qui soutient si dignement son Caractere & sa Mission auprès des Etats de Hollande, où la Politique est aussi habile qu'en aucun endroit du Monde?

Vne si belle succession dans cette Famille, n'est pas le droit d'un même sang, mais l'effet d'une même
Mars 1688. Aa

282 **MERCURE**

me vertu, & principalement du
merite des Lettres, qui est le plus
propre aux Ambassades, & le
plus capable de traiter avec les
Etrangers, parce que les Lettres
ne sont étrangères nulle part,
estant, pour ainsi dire, de tous
les temps & de tous les Pays.

Mais il y a dans la Maison
des de Mesmes une autre succes-
sion qui en relève encore l'éclat ;
c'est la suite continuelle de tant
de gens de Lettres qu'on y a vûs
successivement depuis le celebre
Passerat jusqu'au celebre Voi-
ture, & qui tous y ont esté com-
me adoptez ; car je puis nom-

mer une espece d'adoption l'amitié & la tendresse avec laquelle ils y ont esté receus. On les consideroit dans cette Famille comme s'ils avoient esté du mesme sang, parce qu'ils avoient le même esprit; & on leur y faisoit de si grands avantages, que plusieurs ont écrit que c'estoient des Patri-moines plutost que des presens.

Monsieur de Mesmes, que nous avons perdu, estoit le digne heritier de tant d'Illustres & Sçavans Protecteurs des Lettres. Il avoit comme eux cet esprit & ce cœur dont la passion dominante a esté de servir leur Prince, &

Aa ij

284 **MERCURE**

d'aimer la vertu. C'est pourquoy son zele extraordinaire pour le Roy, n'estant pas satisfait de ne le servir que dans le Parlement de Paris, & croyant que c'estoit le servir encore de trop loin pour un Sujet qui ne trouvoit rien de plus souhaitable au monde, que de le voir & de l'approcher, il voulut par cette raison devenir son Domestique en devenant son Lecteur, il eut de l'ambition pour cette Charge de Litterature, parce qu'avec le droit de lire devant le Roy, il y trouvoit encore l'avantage de l'entendre, & le plaisir de l'admirer.

Monsieur de Mesmes estant de ce caractere d'esprit , ne pouvoit pas manquer d'avoir de l'estime pour l'*Academie Françoise* ; il avoit aussi toujours eu , avant que d'y entrer , une amitié particuliere avec plusieurs *Academiciens* , & leur avoit témoigné en diverses rencontres , qu'il tiendrait à honneur d'estre leur Confrere. Un sentiment si loüable joint à un merite si universellement reconnu , le fit recevoir dans cette Compagnie , où il apporta avec la pourpre de President , & le cordon de l'Ordre , toutes les vertus de l'ancienne

286 MERCURE

*Et sçavante Famille dont il est
 fort y. Il aimoit nos exercices aca-
 demiques, Et se faisoit un plai-
 sir d'y venir aussi souvent que le
 pouvoient permettre les pressan-
 tes Et importantes fonctions de
 sa Charge. Il n'y a personne de
 nous qui n'ait eu la joye de l'y
 voir plusieurs fois, Et il y a
 parlé sur differens sujets, suivant
 que dans l'ordre du Dictionnaire
 les mots annoncent les choses:
 il y a parlés dis-je, avec la sa-
 gesse des plus grands Magistrats,
 la politique des plus ha'iles Am-
 bassadeurs, Et avec tous les au-
 tres talens d'esprit de ses illustres
 Ancestres.*

J'ay quelque honte après cela, Messieurs, de me voir si au dessous des excellens Ecrivains qui ont fait leur éloge, & honoré leur tombeau ; mais je puis me rassurer par une circonstance que je vais dire, & qui est d'elle-mesme un Eloge si achevé, que la plus haute éloquence ne scauroit l'égalér. C'est, Messieurs, que LOUIS LE GRAND, ce Prince si au dessus de tout ce qu'ont vû les Grecs & les Romains, a aimé, estimé, & regreté feu M. de Mesmes. Il l'a témoigné publiquement en luy donnant son Fils pour son Suc-

288 MERCURE

cesseur par une bonté toute royale , & qui est la plus grande marque d'estime que M^r de Mesmes auroit pu souhaiter , quoy que prévenu par une mort trop prompte, il ne l'ait pas seulement demandée. Que dire à présent, Messieurs , & qui ne sçait que l'estime d'un si grand Prince est le suprême degré d'honneur pour un Sujet , que c'est l'Eloge le plus magnifique & le plus durable que l'on puisse faire de son mérite , de son zele , de sa fidélité , & de ses services ?

Pour vous, Monsieur, qui luy succédez en la place d'Academicien,

sien , vous avez un merite Aca-
demique qui ébloüit également
l'esprit & les yeux. C'est l'heu-
reuse education de deux Prin-
cesses les plus accomplies que l'on
puisse voir ; l'une qui est Du-
chesse de Savoye, fait l'honneur
de la France au delà des Alpes ,
en faisant le bonheur du Prince
son Epoux , & des Etats qui luy
obeissent. L'autre qui à cause de
sa tendre jeunesse , ne regne
encore sur aucun Etat , regne
déjà sur tous les cœurs, & char-
me tous les esprits par la beauté
naturelle du sien , & par les bel-

Mars 1688.

B b

290 MERCURE

les connoissances dont vous l'avez enrichie.

Il est impossible d'exprimer les sentimens extraordinaires que l'Academie a conceus de vous par le rapport heureux que vous avez à ces royales Personnes ; Et si l'on veut en avoir quelque idée , il faut s'imaginer comment les Muses mesmes recevroient un homme qui leur seroit présenté par les Graces.

Nous voyons aussi que le Prince qui vous a confié ces deux belles Ames, plus précieuses que toutes les Couronnes, vous accorde si publiquement l'honneur de

sa protection & de son estime, qu'il a bien voulu en faire assurer l'Academie, lors qu'elle estoit assemblée ; en quoy il a fait pour vous une chose qui n'avoit point encore esté faite pour personne, & qui est une preuve infailible du merite extraordinaire qu'il a trouvé en vous.

Et qui peut mieux juger du merite, & mesme du merite Academique, qu'un Prince qui a donné aux Lettres un des plus beaux sujets d'Histoire qu'elles ayent jamais eu, qu'un Prince Frere unique du Roy, & qui ayant tous les avantages de sa

Bb. ij

292 **MERCURE**

Naissance , & toutes les vertus de son Sang , s'est encore acquis l'honneur de la fameuse Victoire de Cassel , qu'il a remportée en combattant luy-mesme en personne , & dont il augmente chaque jour l'éclat & la gloire , par le merite d'une fidelité inviolable , en montrant à tous les autres Sujets du Roy comment il faut obeyr , après leur avoir montré si glorieusement comment il faut combattre & vaincre ?

C'est ce mesme Prince qui a rendu de vous , Monsieur , un témoignage si public & si avantageux , que l'Academie en estant

toute remplie & comme inspirée ,
 vouloit y répondre d'une manie-
 re extraordinaire , en vous nom-
 mant d'une commune voix par
 une acclamation publique , &
 sans s'assujettir à la lenteur du
 scrutin , ce qui sans doute auroit
 esté fait , si quelqu'un n'avoit
 représenté qu'on ne devoit pas
 avoir moins d'égard à vostre mo-
 destie , qu'à un si grand témoi-
 gnage de vostre merite.

Nous ne doutons point, Mon-
 sieur , que vous ne le souteniez
 avec honneur , & nous voyons
 déjà par la beauté de vostre dis-
 cours , que l'Academie acquiert

B b iij

294 MERCURE

aujourd'huy en vous un Sujet dont elle peut contribuer beaucoup à l'acquitter de ce qu'elle doit à Louis le Grand, son Auguste Protecteur.

Nostre obligation en general est de former un langage qui puisse exprimer avec dignité la gloire de ses grandes actions, mais c'est ce que nous ne ferons jamais parfaitement ; quelque obligation que nous ayons de le faire, & quelque soin que nous prenions d'y réussir. Sa gloire est déjà trop grande pour estre exprimée, & chaque iour elle augmente encore par l'éclat des plus

heroïques vertus, qui sont en luy dans un degré d'éminence où elles n'avoient jamais esté veuës.

Je ne parle point de cette valeur extrême qui n'a fait que des prodiges, tant qu'elle a esté forcée d'agir, & qui enfin a cedé heureusement à une moderation encore plus glorieuse, & plus digne d'un esprit souverain qui est né pour rendre les hommes heureux en leur commandant.

Dés qu'il eut resolu de donner la paix à ses Ennemis pour le bien de la Chrestienté, ils furent tous obligez de l'accepter, quelque resolution qu'ils eussent prise

Bb iiij

296 MERCURE

de n'y point consentir ; & c'est ce qui fait voir en luy cette supériorité de Genie , contre laquelle les autres esprits s'emeuvent & s'irritent inutilement.

La Paix fut faite comme il l'avoit resolu , & aux mesmes conditions qu'il avoit écrites en deux mots à ses Ministres. En vain l'on delibera pendant plusieurs mois , en vain l'on chercha tous les détours des negociations , il fallut enfin revenir & s'arrêter à ce qu'il avoit écrit , comme au dernier terme de la raison & de la sagesse politique.

Mais ce qu'il y a de plus ad-

mirable dans cette Paix si heureuse pour tout le monde Chretien, c'est de voir que si elle subsiste encore aujourdhuy, c'est parce que le mesme Genie qui l'a faite, a toujours agy avec la mesme force pour la conserver; & comme on verroit tomber en confusion toute la machine de la Nature, si les Spheres celestes perdoient quelque chose de la rapidité de leur mouvement, on verroit aussi tout ce grand Ouvrage de la Paix composé de tant de parties contraires, se détruire en peu de jours, si le Roy laissoit ralentir ses soins & sa prévoyance.

298 MERCURE

Mais avec quelle force , avec quelle attention n'agit-il pas continuellement dans le repos public dont il est la seule cause ? Et n'avons-nous pas-vû avec le dernier étonnement , que la violence mesme d'un mal tres-sensible , & qui dura plusieurs mois , ne put l'empêcher un seul jour d'estre present à son Conseil ?

C'est ainsi que depuis vingt-sept ans il a une application infatigable à toutes les affaires de son Royaume , de quelque nature qu'ellés soient , affaires d'Etat , de Finance , de Commerce , de Police , de Justice , & de Reli-

gion. C'est ainsi que par une continuelle experience , jointe au plus heureux naturel qui fut jamais , il a formé cette prudence consommée qui étonne ses Ministres en les instruisant , & qui a fait réussir tous ces desseins prodigieux que la prudence ordinaire n'osoit pas seulement concevoir. C'est ainsi que par une longue suite d'évenemens , il est enfin parvenu à celuy qui est le couronnement de tous les autres, & le comble de la gloire pour un Prince Chrestien.

On ne peut entendre par là que l'extirpation de l'Herésie, ce

300 MERCURE

triomphe de toutes les vertus royales animées par la pieté ; triomphe d'autant plus glorieux au Vainqueur , qu'il est le salut mesme des vaincus ; & que sans combat & sans carnage il a ramené heureusement à l'Eglise plus d'un million d'ames , par un prodige aussi grand que celui qui tira autrefois plus de six cens mille hommes de la servitude d'Egypte. Et ne devons-nous pas dire aujourd'huy ce qui fut dit alors , que c'est là veritablement le doigt de Dieu ? Ouy, c'est le doigt de Dieu qui a conduit & soutenu notre Auguste Prince

GALANT. 301

*dans une expedition si heureuse
& si Chrestienne , pour laquelle
l'Histoire de l'Eglise le mettra
au dessus des Constantins &
des Theodoses , comme la Renom-
mée pour tant d'autres actions
l'a deja mis tant de fois au des-
sus des Alexandres & des Ce-
sars.*

Je ne vous dis rien de l'ap-
plaudissement que receurent
ces deux Discours. Vous estes
trop éclairée pour n'en pas
connoistre toutes les beautez.
Le nouvel Academicien re-
ceut beaucoup de loüanges ,

302 MERCURE

& l'on trouva que M^r Daurcour qui a déjà paru avec gloire en plusieurs occasions, s'estoit montré digne en celle-cy d'estre à la teste d'une Compagnie aussi celebre que l'Academie Françoisé. Lors qu'il eut finy, M Doujat qui en est Doyen, pria M l'Abbé de Lavau de lire pour luy quelques Portraits qu'il a faits en Vers des anciens Patriarches. Il s'en acquita avec cette grace qui ne laisse rien échaper de ce qu'il y a de beau dans les ouvrages dont il veut bien faire la lecture.

Il fit succeder à ces Portraits la traduction du second Chapitre de la Sapience de Salomon , faite par M^r Per-
rault. Elle fut extremement applaudie , aussi-bien que la Paraphrase en Vers de quatre Pseaumes que leut M^r de Benferade. Après cela , M^r l'Abbé Tallemant l'Aîné fit part à la Compagnie d'un Sonnet qu'il fit pour Monsieur , dans le temps de la fameuse Bataille de Cassel , & M^r le Clerc ferma la Seance par la lecture d'une traduction du *De profundis*.

304 MERCURE

L'Academie de Ville-franche en Beaujolois donnera deux Médailles d'or du Roy à ceux qui auront le mieux réüssi dans l'Eloquence & dans la Poësie Françoisë. Le sujet de la Prose est , *que les Academies de belles Lettres sont non seulement établies pour apprendre à bien parler, mais encore pour apprendre à bien vivre.* Le Discours ne sera au plus que d'une demy-heure de lecture. Le sujet des Vers qui n'excederont pas le nombre de cent, & qui finiront par une courte Priere pour le Roy, est l'*Empire de LOUIS LE GRAND sur les Mers.* On ne recevra de Pieces que jusqu'au dernier de Juin prochain, & l'on prie ceux qui en auront fait, de les adresser à Mr de Bessié, Secrétaire perpetuel de cette Academie, d'en

payer le port , & de n'y point mettre de noms , mais une Devise à la gloire de Sa Majesté. Toutes personnes seront bien receuës à travailler , excepté les vingt de l'Academie , qui seront les Juges. La distribution de ces Prix se fera le 25. d'Aoust, jour de Saint Louïs.

Le 3. de ce mois , tres-haute , tres-puissante, & tres-Illustre Princesse , Mademoiselle Marie de Lorraine , Duchesse de Guise & de Joyeuse , Pair de France , Princesse de Joinville , Senechalle Hereditaire de Champagne , mourut à Paris dans son Hostel , âgée de 72. ans six mois , dix-sept jours. Son Corps qui n'a point esté ouvert par l'expresse défense qu'elle en avoit faite , a esté porté à l'Eglise des Capucines , où Madame

Mars 1688.

C c

306 MERCURE

la Mere a esté enterrée en habit de Religieuse. Elle a vécu avec une magnificence digne du Sang dont elle sortoit. Elle faisoit du bien à beaucoup de monde , recompensoit genereusement le moindre service , & faisant toutes choses avec grandeur , elle avoit jusqu'à sa Musique entretenue. Cette Musique estoit si bonne qu'on peut dire que celle de plusieurs grands Souverains n'en approche pas. Comme elle estoit la dernière de la branche de Guise , elle a cru pouvoir disposer de tous ses biens , ce qu'elle a fait par un Testament que l'on imprime , & qui pourra me donner sujet de vous en parler longtemps.

Guise , Ville & Duché de France en Picardie , ancien Patrimoine

des puisnez de la Maison de Lorraine qui l'avoit eü par Femmes, fut erigé en Duché en 1528. par François I. en faveur de Claude de Lorraine, Fils puisné de René II. Claude laissa entre autres Fils d'Antoinette de Bourbon, François Duc de Guise, Charles Cardinal, Claude Duc d'Aumale, Loüis Cardinal, François Grand Prieur de France, & René, Marquis d'Elbeuf. François Duc de Guise, épousa Anne d'Est, & il en eut Catherine, Femme de Loüis de Bourbon, Duc de Montpensier, & six Fils, sçavoir Henry Duc de Guise, Charles Duc de Mayenne, Loüis Cardinal, Antoine, François & Maximilien morts jeunes. Il fut tué en 1553. au Siege d'Orleans. Henry son aîné eut

Cc ij

308 MERCURE

sept Fils & sept Filles de Catherine de Cleves. Les Fils furent Charles Duc de Guise , Loüis Cardinal , Claude Duc de Chevreuse , François-Alexandre Paris Posthume , Chevalier de Malthe , qui fut tué par accident au Chasteau de Baux en Provence , l'an 1614. Les trois autres moururent jeunes , aussi-bien que quatre Filles. Louïse-Marguerite épousa François, Prince de Conty , & Renée & Jeanne furent Abbeſſes , l'une de Saint Pierre de Rheims , & l'autre de Jouiare. Charles Duc de Guise , Fils de Henry I. épousa en 1612. Henriette-Catherine , Duchesse de Joyeuse , Comtesse de Bouchage , Fille unique d'Henry de Joyeuse Comte de Bouchage , Mareſchal de France , & de Catherine de la

GALANT. 309

Valette , & Veuve de Henry ,
Duc de Montpensier , & il en eut
François , Prince de Joinville mort
en 1639. Henry II. Duc de Guise ,
mort en 1664. Charles-Louis mort
à Florence en 1637. Louis Duc de
Joyeuse , Roger , Chevalier de
Malthe , mort en 1653. Marie ap-
pellée Mademoiselle de Guise qui
vient de mourir , & Françoise ,
Abbesse, de Saint Pierre de Rheims,
& puis de Montmartre , morte de-
puis quelques années. Louis de
Lorraine , Duc de Joyeuse , mou-
rut à Paris d'une blessure receuë
près d'Arras , & Louis-Joseph Duc
de Joyeuse son Fils né en 1650.
estant devenu Duc de Guise , par
la mort de Henry II. son Oncle ,
épousa en 1667. Elisabeth d'Or-
leans, Fille puînée de Gaston de

310 MERCURE

France, Duc d'Orleans, & de Marguerite de Lorraine. Il mourut de la petite verole en 1671. & laissa François-Joseph de Lorraine, Duc de Guise, d'Alençon, &c. né en 1670. & mort en 1675.

Les nouvelles d'Espagne nous ont appris la mort de Messire Isaac de Pas, Marquis de Feuquieres, Conseiller d'Etat ordinaire, Lieutenant General des Armées du Roy, Gouverneur de la Ville & Citadelle de Verdun, & Ambassadeur Extraordinaire vers le Roy Catholique, arrivée à Madrid le 6. de ce mois. Il fut nommé à cette Ambassade en 1685. après avoir esté Envoyé de Sa Majesté en diverses Cours d'Allemagne, & Ambassadeur Extraordinaire en Suede pendant dix ans. Il est mort dans

sa 70. année. C'estoit un homme doux , tres-habile dans les negociations , & fort estimé de ceux avec qui il avoit à traiter. Il estoit fils de Manassé de Pas , Marquis de feuquieres , qui en 1639. fut blessé , & pris à la Bataille de Thionville en Commandant l'Armée du Roy , & mourut de ses blessures , & d'Anne Arnauld de Corbeville. Il a laissé plusieurs fils d'une Sœur de feu M^r le Duc de Roquelaure. Si-tost qu'on eût la nouvelle de sa mort, le Roy donna le Gouvernement de la Ville & Citadelle de Verdun à M^r le Marquis de feuquieres son fils ainé, & la promptitude avec laquelle sa Majesté luy a fait ce present, est une marque de l'estime dont Elle l'honore. Elle a nommé M. le Comte

312 MERCURE

de Rebenac , son second fils, pour remplir sa place à l'Ambassade d'Espagne. Il estoit à la Cour de l'Electeur de Brandebourg , en qualité d'Envoyé Extraordinaire. Ce Comte a pris le nom de Rebenac , par ce que sa Femme qui est Comtesse Allemande & tres riche, ne l'à épousé qu'à cette condition. Il y a un autre Frere qui a un Regiment , un Abbé qui se distingue par son esprit , un Capitaine de Vaisseau , & un Officier aux Gardes. Feu M^r le Marquis de Feuquieres estoit veuf. Les Seigneurs & Comtes de Pas , Marquis de Feuquieres, prennent leur origine de Gilles Troillart de Pas , qui vivoit en 1270. De ce Gilles vint Hugues de Pas , Pere de Jean de Pas , qui eut pour fils Jean de Pas ,
Seigneur

Seigneur de Fulceres , dit depuis Feuquieres. Jean de Pas fut Pere de Vuiards de Pas , Seigneur de Feuquieres , qui de Catherine Bacoüel eut un autre Jean de Pas , Pere de Charles de Pas , Seigneur de Feuquieres. Celuy cy épousa Jeanne de Sains, & il en eut Marie de Pas , femme de Guillaume de Lignes , Seigneur de Hem en Hainault, dont sont issus les Seigneurs de Mortagne sur l'Escaut ; Antoine de Pas , Seigneur de Feuquieres , Philippes de Pas , Seigneur de Marchel le-Cave, Maistre d'Hostel ordinaire de Louis XII. & Gouverneur du Fort de Beauquesne. Ce dernier eut trois filles d'Antoinette du Bois , sçavoir Barbe de Pas , Dame de Marchel , qui en premieres Noces épousa Nicolas

Mars 1688. D d

314 MERCURE

d'Hangest , Seigneur de Court-Dé-
manche , & en secondes Oudart de
Renty , Seigneur de Quilan ; Fran-
çoise de Pas , Dame de la Neuville-
Fontaine , & Antoinette de Pas ,
Femme de Claude , Seigneur des
Asses , Conseiller au Parlement de
Paris.

Sur la fin du Carnaval M^r
l'Abbé de Fourcy, fils de M^r le
President de Fourcy, Prevost des
Marchands, dont je vous ay parlé
en plusieurs occasions , soustint
une These avec l'applaudissement
d'une nombreuse Assemblée , qui
fut extrêmement satisfaite de la
maniere dont il respondit. M^r le
Chancelier dont il a l'honneur
d'estre petit Fils , s'y trouva , ac-
compagné de quantité de person-
nes distinguées. L'ouverture de

cette action fut faite par le jeune Mr de Morangis qui s'en acquita avec beaucoup de grace, & qui remplit fort avantageusement les esperances que le nom qu'il porte a fait concevoir. Il est Fils de Mr de Morangis, qui est mort Intendant de Caën, & Neveu de Mr de Barillon, Ambassadeur pour sa Majesté en Angleterre. Vous savez que Madame de Morangis est fille de Mr le Chancelier.

Le Roy, dont le zele pour ce qui regarde la Religion, ne peut estre assez loué, s'appliquant toujours à faire choix des plus habiles hommes de son Royaume pour les envoyer porter les lumieres de la Foy dans les Dioceses, où il y a un p'us grand nombré de Nouveaux Convertis, a donné encore

D d ij

316 MERCURE

depuis peu ses ordres à Mr l'Abbé de Gourgas Chanoine de la Cathedrale de Beziers , sur la priere de Mr l'Evesque de Metz, pour aller prescher le Carefme dans son Eglise Cathedrale , & comme il a un talent particulier & un grand fond de Doctrine , pour tout ce qui peut servir d'éclaircissement à la pureté de l'Evangile , ce qui a paru par quantité de Sermons qu'il a faits icy avec beaucoup de succès, on ne doute point qu'il ne fasse un fruit tres considerable au lieu où il est presentement.

Le Lundy 22. de ce mois M^{rs} les Prevost des Marchands , Eschevins & Officiers de la Ville s'estant rendus en l'Eglise Metropolitaine revestus de leurs Robes de Cere-
monie , le Clergé de cette Eglise

alla suivant la Coustume, pour la Reduction de Paris , à l'obcissance du Roy Henry IV. en Procession aux Augustins du Grand Convent, où Mr le Duc de Gesvres, Gouverneur de cette Ville, se trouva avec les Compagnies superieures. La Messe y fut celebrée par Mr l'Abbé de la Mothe Archidiacre , en l'absence de M^r l'Archevesque , & chantée par la Musique de Nostre-Dame où se rendirent ce jour-là, toutes les Processions des Paroisses de Paris , ainsi que les quatre Mandians qui assisterent à la Procession Generale qu'on fit aux grands Augustins.

J'ay à vous parler de trois *Opera*. L'un fut representé aux Iesuites le 28. du mois passé. Comme cela pourra vous surprendre , je m'ex-

D d iij

318 MERCURE

plique Le College de Louis le Grand estant rempl'y de Pensionnaires de la premiere qualité, & qui n'en sortent que pour posseder les premieres Dignitez de l'Estat, dans l'Eglise, dans l'Epée & dans la Robe, il est necessaire que cette jeunesse s'accoutume à prendre la hardiesse & le bon air qui sont necessaires pour parler en public. C'est dans cette veüe que les Jesuites se donnent la peine de l'exercer en faisant representer deux Tragedies tous les ans. Ils donnent l'une sur la fin de chaque Esté, un peu avant que les Vacances commencent, & elle est representée dans la court du College, parce que la saison est encore belle. Celle qui parbist sur les derniers jours du Carnaval, se represente dans une

des Classes , par les Ecoliers de la Seconde. Ces Tragedies n'estoient autrefois mêlées que de Balets, parce que la danse est fort necessaire pour donner de la bonne grace, & rendre le corps agile ; mais depuis que la Musique est en regne , on a trouvé à propos d'y en mêler , afin de rendre ces divertissemens complets. On a encore plus fait cette année , & outre la Tragedie de Saül qui a esté representée en Vers Latins, il y en avoit une en Vers François , intitulée *David & Ionathas* , & comme ces Vers ont esté mis en Musique , c'est avec raison qu'on a donné le nom d'Opera à cet Ouvrage. On ne peut recevoir de plus grands applaudissemens qu'il en a eu , soit dans les Repetitions , soit dans la Representation.

D d iij

320 MERCURE

Aussi la Musique estoit-elle de Mr Charpentier, dont les Ouvrages ont toujours eu un tres-grand succès. La Comedie de *Circé*, & celles du *Malade imaginaire*, & de *L'Inconnu*, dont il a fait la Musique, ainsi que de plusieurs autres, en font foy. On peut dire que si ce qu'il a fait dans ces Ouvrages a trouvé tant d'Approbateurs, ils auroient encore plû davantage. s'il avoit eu de plus belles voix & en plus grand nombre pour les executer. Il a long-temps travaillé pour la Musique de Monseigneur le Dauphin, lors que ce Prince avoit tous les jours une Messe particulière, ses exercices l'empeschant de se trouver à celle du Roy. Les récompensés qu'il en receuës marquent la satisfaction qu'on en avoit.

Il a long-temps demeuré à l'Hôtel de Guise , & a fait des choses pour la Musique de Mademoiselle de Guise qui ont esté beaucoup estimées des plus habiles Connoisseurs. Il compose parfaitement bien en Italien , & les Vers Italiens qui sont dans les Pieces que je viens de vous nommer , en sont une preuve. Aussi a-t-il appris la Musique à Rome sous le *Charissimi* , qui estoit le Maistre de Musique d'Italie le plus estimé , & sous qui feu M. de Lully a aussi étudié ce bel Art. Les Vers de cet Opera de M. Charpentier , sont de la composition du Pere Chamillard , & imprimez dans le livre qui fut distribué le jour de la representation de cet Ouvrage. Il ne faut que les lire pour connoistre que ce Pere n'en-

322 MERCURE

tend pas moins la delicateſſe de la Poëſie françoïſe , que de la Latine.

Le ſecond Opera dont il faut que je vous parle , n'eſt pas nouveau , puis que c'eſt celui de *Phaëton*. Je vous ay déjà dit que c'eſtoit le premier qu'on devoit repreſenter à Lyon, où l'on a éſtably une Academie d'Opera. Il a eſté joué pendant tout le Carnaval avec un ſuccès ſi extraordinaire, qu'on l'eſt venu voir de quarante lieuës à la ronde. Les décorations , les voix , les danſes , les habits, tout a répondu à la beauté de la Muſique , & on a beaucoup d'obligation à ceux qui pour la gloire de leur Patrie ont bien voulu hazarder cette depenſe.. Cet établifſement paroïſt ſi ſolide . qu'il n'y a point à douter qu'il ne ſubſiſte toujours;

& comme tout ce qui se fait dans le Royaume surpasse tout ce qu'on peut voir de beau , en quelque lieu du monde que ce soit , les Etrangers qui y entreront du costé de Lion , seront surpris , & pourront juger par ce magnifique spectacle, de la grandeur de la France. Le Public ayant demandé l'Opera de *Bellerophon* à ceux qui ont fait cet établissement , ils y font travailler avec autant d'empressement que de dépense , pour le donner incontinent après les Fêtes de Pasques. L'on assure qu'il y aura encore plus de magnificence dans cet Opera , que dans *Phaëton*.

Je passe au troisième Opera qu'on représente icy depuis quelques jours. Il est en trois Actes , & intitulé *Flore & Zephire*. Les paroles

324 MERCURE

font de M. du Boulay , Secrétaire de M. le Grand Prieur , & il a esté mis en Musique par deux des fils de feu M. de Lully. Cet Opera où les Enfans de cet excellent homme ont travaillé , a esté représenté jour pour jour au bout de l'année de son décès. Le Prologue & le premier Acte , ont esté mis en Musique par M. de Lully le Cadet, Surintendant de la Musique du Roy, & M. de Lully l'Aîné a fait la Musique du second Acte , & du troisième à la reserve du divertissement , & de la Scene qui le precede , qui sont encore de M. de Lully le Cadet. Comme le succès d'un Ouvrage fait son éloge , je ne vous dis rien de cet Opera.

Vous me demandez ce qu'on pense icy de l'Histoire du *Mary*.

Jaloux que je vous ay envoyée. Ce Livre a surpris beaucoup de gens; à peine ceux qui sçavent un peu le monde en ont-ils lû quelques pages, qu'ils croient en avoir découvert le mystere, mais ensuite ils le trouvent plus difficile à développer. Il est vray que ce qu'on y lit d'abord a de l'air de mille choses qui se sont passées depuis quelque temps, & qui ont fait assez de bruit pour n'estre pas ignorées; mais pour peu qu'on avance dans la lecture de cet Ouvrage, la suite détruit les idées qu'on avoit prises, & on trouve une diversité qui attache, & des caracteres touchés d'une maniere qui plaist. On entre ensuite dans l'Histoire du *Mary Jaloux*, qui est toute remplie d'incidents, dont les plus

serieux disent qu'ils ne se peuvent empêcher de rire. On convient enfin que ce Livre est naturellement, & purement écrit, qu'il est bien conduit, que la lecture en est agreable, & ceux mêmes qui n'approuvent rien, ou peu de chose, demeurent d'accord, que quand on l'a commencée, il est mal-aisé de la quitter. Voilà sincèrement ce que pense le public distingué. La Personne à qui nous le devons m'étant inconnue, nul panchant ne me fait parler ainsi que l'amour que j'ay pour la verité. C'est Madame Gilot qui nous a déjà donné l'*Arioste Moderne*, & plusieurs autres Ouvrages qu'on y a toujours leus avec plaisir. Cependant je ne sçau-rois m'empêcher de faire icy une reflexion, qui est, que nous ne

voyons rien partir de la plume d'une personne de vostre sexe, où il n'y ait plus de bon que de mauvais, tant il est vray que lors qu'une Femme s'est mise une fois au dessus de certaines bornes, où l'on veut que l'esprit du sexe soit renfermé, ce qu'elle en fait voir éclate beaucoup au dessus de celui des hommes, qui entreprennent des choses de la mesme nature.

On vous a dit vray, Madame. Le Pere Menestrier a fait un Livre *de la Chevalerie ancienne & moderne, avec la maniere d'en faire les preuves pour tous les Ordres de Chevalerie.* On y voit ce que c'est que Chevalerie, & quels sont les privileges attachez à la dignité de Chevalier, ce que c'estoit anciennement que se faire armer Cheva-

328 MERCURE

lier, ce que c'estoit que les Chevaliers Bonnerets, Chevaliers servants, Heraults & poursuivants d'Armes, Chevaliers de la Table Ronde, Chevaliersés Loix, Confrairie de Gentilshommes Chevaliers, les sermens de Chevalerie, les ceremonies Ecclesiastiques pour armer les Chevaliers, les Religions Militaires, ce que c'est que l'Ordre de Saint Jean de Jerusalem, communement dit de Malthe, les preuves de Noblesse qu'il faut faire pour y estre admis, les usages des diverses Langues pour les preuves de Noblesse, les preuves de Noblesse pour les Chevaliers des Langues de Castille & d'Arragon, celles qui se font en Allemagne pour les Chevaliers de Saint Jean de Jerusalem, ainsi que celles qui

se font en France pour estre receu Chevalier du mesme Ordre. Ceux de vos Amis qui auront besoin de ce Livre , le trouveront chez le S Guerout Libraire , Court-neuve du Palais , qui commence à débiter un autre Livre nouveau , intitulé , *le Secretaire Turc*. Il contient la maniere de faire entendre tout ce que l'on veut signifier , par le moyen des *Selams*. C'est un art d'écrire sans papier ny encre. Il y a un Catalogue des choses qu'on peut souhaiter d'exprimer dans un commerce de correspondance , avec un Dictionnaire de ce qui a rapport à ce Catalogue. Cela est d'un grand usage en Turquie , où l'on a fort rarement la facilité de se voir & de se parler. L'Auteur raconte une Histoire qui s'est passée à Con-

Mars 1688.

Ec

230 MERCURE

stantinople pendant le séjour qu'il y a fait , & les Selams y ont part. Il ajoute à cela quantité de choses tres curieuses, touchant le Serrail , qui ne nous estoient encore qu'imparfaitement connus. On peut l'en croire , puis qu'il les a particulièrement observées , ayant esté fort long temps Secrétaire d'un Ambassadeur de France à la Porte. C'est M^r du Vignau qui nous a donné depuis six mois un Ouvrage fort estimé , sous le titre de *Etat de la Puissance Ottomane , avec les causes de son accroissement , & celles de sa décadence*. Le S^r Guerout vend aussi ce Livre.

Je vous enverray dans fort peu de temps la seconde partie des *Dialogues Satyriques & Moraux*. L'impression en a esté retardée de

quinze jours. Selon ce que l'on m'a dit du Dialogue particulier que je vous ay fait attendre , vous en serez satisfaite , & vous le lirez avec beaucoup de plaisir. On m'a demandé le secret sur la matiere , & cela m'oblige à le garder.

La premiere des deux Enigmes du dernier mois. a esté expliquée dans son vray sens sur la *Question* par Messieurs de Voulges, Barbier, Junot , du Clos , de la Rue Sainte Avoye ; A Pierre Boistel de Saint Romain les Paloiseau ; & I. A. Boistel de Vvilbon , Le Tailleur du Ponteau de Mer, Guérin Chanoine de Nostre-Dame de Mantes, L'Epiny Buret , Mesdemoiselles de Voulges , Brouard & Boudin de la rue Saint Denis , Nannon Gloquet du Pontcaudemer , & Cato

E e ij

332 MERCURE

Blanchard de Chârtres, Les Jeunes
Epoux de la ruë du Mouton : le
nouvel Oedipe de Poitiers, Les
deux gros Dodus de la porte de
Beauvais d'Amiens, Le Voisin du
Claque main de la porte de Paris,
Le plus petit des Pages du Roy de
la ruë des deux Ecus, Le Clerc de
la ruë -Saint Jacques, Le Cheva-
lier de Montbousy, Le Fidelle
Amant de la petite Chirurgienne
Privilegiée de l'Vniversité : Bou-
chet Ancien Curé de Nogent-le-
Roy : de Boisferru : de Belleville
Capitaine des costes de Saint Briac,
Gouverneur de l'Isle Agot proche
S. Malo : la Croix-Henry Sene-
chal de la Comté de Pont-Briant
en Bretagne ; du Rocher Curé de
S. Briac de la mesme Province : le
Recteur de Ploubalay, & les trois

GALANT. 333

Amis de la Ville de Pleurtuit : la jeune Epouse du Provençal de la rue des Prouvaires, la plus Brillante du quartier de la Place Maubert, la belle Nièce du Curé de Preaux & sa bonne Amie, la Malade Imaginaire de Chartres, la belle Ianneton de l'Echelle du Temple.

La seconde avoit esté faite sur *le Drap rayé*, par M. Diereville, & ceux qui en ont trouvé le sens, sont Mrs Michon de la rue des Lombards : Jacques Regnier : le Sous-maître des Pensionnaires de l'aimable Lisette : l'Amant de la trop aimable Manon de la porte S. Martin : le gros Blanc-bois de la rue neuve S. Augustin : l'Amant de la belle Julie : le fameux Ianot de la rue des Lombards : V. Ma-

334 MERCURE

choud Directeur de l'Academie du
galant Cousinage, & Viron, ou
le Rival bon Amy du chariot d'or :
l'ingenieux Amoureux de la Place
Maubert : Valet d'auprès les Car-
mes : le Petit bon homme de Char-
tres : le méchant Clerc de la rue
des Noyers, & les Clercs proche
le petit Panier de la mesme rue :
Misdemoiselles Michon de la rue
des Lombards : de Marmagne ;
Darbonville ; leur aimable Beaugé :
l'aimable Tresorier de France de
la rue Calandre : l'aimable Javote
de S. Jean de la rue S. Denis : la
Blondine sœur du plus petit des
Pages du Roy : la petite Gouver-
nante : la belle Compiegnoise : la
belle Jambe de Mante : la Bien-
engendrée de la rue des Lombards :
la plus aimable Fille de la rue du

GALANT. 335

leur proche S. Eustache, & les deux Sœurs du Port S. Landry.

Toutes les deux ont esté expliquées dans leur vray sens par Mrs Digeon de la Fontaine des Blancs-manteaux : Folope de Caudebec : le Roy le Fils du Griffon d'or de la rue S. Antoine: des Brieres de la rue aux Fers : des Anges de Morlaix : la Coste marchand de la rue Saint Denis : Cocffé du Chasteau du Loir: Freret de la Pepiniere, Ecuyer fourrier ordinaire des logis du Roy. & Gendarme de Sa Majesté : Mesdemoiselles Boudon de Tours, Allemande du Pays de Madame la Dauphine : Roze de Morlaix ; le Pere aux filles de la rue neuve des petits Champs : l'Amant de l'aimable Marie sur le Quay Malaquest: le Chevalier & la Belle au racommo-

336 MERCURE

dement continuel de la rue de
 Touraine au marais : l'Abbé galant
 & misterieux de la Place Royale :
 l'Habitant de la maison sans Soleil
 du Cloistre S. Jacques de la Bou-
 cherie : le Roy de Brie-Comte-
 Robert, à l'Anagramme , *Tu me-
 rites ma grace* : le Noiraut indis-
 cret aux filles inconnu : l'Amant
 infortuné par l'absence de son ai-
 mable Georgette de S. malo ; le
 Pere aux deux lumeaux Firmini
 que de Gesvres : la Teste noire de
 l'Oratoire : le mouton de Berry
 de la rue des Prouvaires : le bon
 Amy des muses . le grand mangeur
 d'Elephans : Elcazar optant nom
 acquérir : l'Inconstant de l'incon-
 stante Manon : le Critique de Ver-
 saille : Guerin Dannonay : le Pro-
 dige inconnu de l'Isle Nostre-Da-
 me:

me : le Conseiller du Roy du bas
 étage de la rue du moulin : le Pre-
 vost de Gisors & sa chere moitié :
 le Procureur à la Romaine : Bri-
 se-miche ; le Rival inconnu de
 l'Harlequin ; Protée de Doullans ;
 Seguin C. de Normandie ; le Voi-
 sin de la fiere Brune de la Porte de
 Paris ; l'Homme armé de la rue
 des Blancs-manteaux : Beauregard ;
 du Troulleau ; Mayeux ; le Dire-
 cteur du Palais de Bacchus de la
 rue de l'Arbre-sec ; le Chevalier
 du Castor de la rue S. Jacques ; les
 Intereffez au Betel de Siam ; les
 Masques sans masques ; les Ecal-
 tiers du grand Batteau ; les Amou-
 reux en apparence ; les Voyageurs
 sans sortir de Paris ; l'aimable Hip-
 polite de Courtonne ; la Brune aux
 Airs panchez de la rue Baillet ; l'ai-

Mars 1688.

Ff

338 MERCURE

mable Marione de la rue de Poitou;
 l'aimable Brune & la belle Blonde
 de l'Academie de Befançon de la
 rue de la Harpe; la charmante So-
 litaire de la grange; la belle & l'ai-
 mable Clarice de la vieille rue du
 Temple; l'indifferente Angelique
 de la rue des Lombards; Fignotte
 de la femme du Concierge; Pene-
 lope, & la grande Anachotete de
 Versailles: la Veuve fans parcille
 de la rue Boudebrie, Margot Mi-
 che-brise: la belle Brune, & son
 frere Tircis de Villefranche en
 Beaujollois: la Muse naissante de
 la rue des Prouvaires: les Voisines
 Marpelly & Capelet de Caudebec:
 la jeune Manon de l'Arsenal; la
 Tremobin de Bretagne P. P. l'ai-
 mable de la rue Saint Louis du
 Marais.

GALANT. 339

La premiere des deux Enigmes
nouvelles que je vous envoie est
de M^r Adam.

SSSSSSSSSSSSSSSSSSSSSS

ENIGME.

DEs Plantes que l'on trouve
en cent climats divers
Je suis la plus commune & la plus
necessaire ,
On ne voit point de Peuple en ce
vaste Vnivers
Qui de me conserver ne se fasse une
affaire [Hyvers ,
Je crains avec raison la rigueur des
Je me cache avec soin dans un temps
si contraire ,
Et j'attens les beaux jours où les
Arbres sont verts.

Ff ij

340 MERCURE

*Pour faire des jardins mon séjour
ordinaire.*

*Au moment que je nais je fais
grande d'un pied ,
Je crois assez long-temps , mais telle
est ma nature ,*

*Que quand mesme je suis plus
grande de moitié*

*Vn pied de ma grandeur fait tou-
jours la mesure.*

*Les autres arbrisseaux se parant de
leurs fleurs*

*Etalent à nos yeux mille aimables
couleurs ;*

*Mais quoy que je ne sois ny belle ny
feronde (du monde.*

*Je porte sans fleurir le plus beau fruit
Estant de la grandeur l'appuy le plus
certain ,*

*Sur moy , quoy que je sois en effec
peu de chose ,*

GALANT. 341

*Comme sur un Atlas le monde se
repose,*

*Et c'est moy qui soutiens les droits
du Genre humain.*

*Je suis utile aux Rois que le faste
environne, & Couronne,*

*Je leur aide à porter l faix de leur
Et si quelqu'un pourroit m'oster au
Grand Seigneur*

*On verrait à l'instant décroistre sa
grandeur.*

*D'un mesme enfanteement nous
naïssons deux Jumelles*

*Qu'on ne peut separer sans des dou-
leurs cruelles;*

*Quand on nous voit en l'air, le
presage est fascheux,*

*Celuy d'une Comete est bien moins
dangereux.*

*Vous, qu'un peu de plaisir excite
à me connoistre,*

Ff iij

342 MERCURE

*Lecteur, je ne suis pas à six pieds de
vos yeux,
Mais comme c'est le soir qu'on me
découvre mieux,
Attendez jusque-là, vous me ver-
rez peut-estre.*

AUTRE ENIGME.

J*E suis flexible à tout , & fait
d'une matiere,
Rude , commune , & fort grossiere.
Je n'ay point naturellement
Ny de beauté ny d'agrément ,
Mais lors que la main d'une Belle
Par diverses couleurs qui couvrent
ma pâleur (leur ,
Dérobe aux yeux ma premiere cou-
En cet estat souvent je pare sa ruelle.
Celle qui m'a caché prend plaisir à
me voir.*

GALANT. 343

*Elle me montre , & fait ſçavoir
Ce que je dois à ſon adreſſe ,
I'occupe auſſi-bien la Princeſſe
Que la Fille du plus bas rang.
Il ſemble en cet employ qu'on me
perce le flanc ,
Et ce qui doit ſurprendre & qui ſans
doute eſt rare ,
C'eſt que je ſuis d'abord de genre
maſculin
Et qu'après je deviens de genre fe-
minin ,
Vit-on jamais changement plus
bizarre ?*

Ce ſecond Air dont vous allez
lire les paroles eſt de M. l'Abbé ,
maître à Chanter à Roſſien , dont
vous connoiſſez le genie par plu-
ſieurs Airs que je vous ay déjà en-
voyez de luy.

Ff iiij

344 MERCURE

AIR NOUVEAU.

L Assé des rigueurs de Cli-
mene ,
J'avois voulu gouter les douceurs de
Bachus ;

Mais je m'apperçois que son jus
Ne me cause pas moins de peine.

Quand j'en bois trop dans un
repas

Il me renverse la cervelle ,

Je vois tout trouble , je chancelle ,

La terre tremble sous mes pas ,

Ah , qu'en vuidant les pôts , les
verres , & les plats

Bacchus me vange mal d'une Beauté
cruelle !

Les nouveaux Catholiques sont
en si grand nombre dans la Ville
de Chastellerault , que les Eglises

GALANT. 345

paroissiales n'estant point assez spacieuses pour les contenir, le Roy qui n'épargne rien pour ce qui peut contribuer à l'avantage de la Religion, en a fait construire une nouvelle qui fut benite le 20. de ce mois. La ceremonie s'en fit par M. l'Evesque de Treguier nommé à l'Evesché de Poitiers. Les nouveaux Convertis qui s'y trouverent en foule, furent fort édifiez du zele de ce Prelat, dont l'exemple & la doctrine les fortifient dans la croyance des veritez Catholiques. M. Foucault, Intendant de la Generalité, assista à cette Ceremonie. Son application toujours active pour le service du Roy, m'a déjà donné sujet de vous en parler en plusieurs occasions. On ne peut rien ajouter aux soins qu'il se donne

346 MERCURE

pour empêcher qu'il ne se commette rien de contraire aux Edits & aux Declarations de Sa Majesté.

J'ay cru, Madame, que l'Extrait de Sermon que je vous envoyay le mois dernier, feroit du bruit, & en mesme temps beaucoup de plaisir à ceux à qui vous feriez lire ma Lettre. Les raisonnemens que vous me mandez que cet Article a fait faire, me paroissent justes, & on en a fait icy de pareils. Je voudrois bien avoir tous les mois de pareils Ouvrages à vous envoyer, mais ils sont rares, ainsi que les conjonctures qui l'ont fait naître. Si ma Lettre ne se trouvoit assez remplie, & que le temps de la finir ne me pressast pas, je vous ferois part encore de beaucoup de choses que je reserve pour le mois prochain,

GALANT. 247

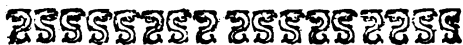
parmy lesquelles il s'en trouve dont les Curieux de Medailles seront satisfaits. Je suis vostre , &c.

A Paris ce 31. Mars 1688.

LE LIBRAIRE AV LECTEUR.

JE donne avis que le Mercure aura le mois prochain deux parties. La seconde sera l'Histoire des Troubles nouvellement arrivés dans l'Empire Othoman , & tout ce qui s'est passé de plus secret à la Porte pour déposséder Mahomet IV. & pour élever Solyman son frere sur le Trône. Cet Ouvrage sera purement historique, & contiendra des Faits dont aucune Nouvelle publique n'a parlé, & qui sont mesme

encore inconnus, les Relations de Constantinople qui en parlent n'ayant point esté veues. I'avertis le Lecteur que je ne separeray point ces deux Volumes, & je suis persuadé que je fais plaisir aux Curieux de la Campagne, qui se plaignent souvent que leurs Amis qu'ils ont prié de leur envoyer le Mercure, ne leur envoient pas les secondes Parties, qui sont toujours sur des évenemens importans, & qui ne pcutent aller tout au plus qu'à quatre l'année.



T A B L E.

P Relude.	1
Le Triomphe du Roy sur la Religion Protestante Discours.	9

T A B L E.

<i>Suite des divertissemens du Carnaval.</i>	23
<i>Réponse à l'Ecrit Italien en forme de réponse à la Protestation de M. de Lavardin, elle est icy article par article, & l'Italien est meslé avec le François.</i>	33
<i>Epistre en Vers.</i>	169
<i>Article tres curieux de tout ce qui se passe à Rome aux Ceremonies funebres des Cardinaux.</i>	176
<i>Mots.</i>	201
<i>Epitalame pour le Mariage de M. le President le Pelletier.</i>	210
<i>Survivance de la Charge de Capitaine des Cent Suisses donnée à M. le Marquis de Courtenvaux.</i>	217
<i>Action publique de M. l'Abbé de Louvois.</i>	229
<i>Nouvelle découverte dans la Medecine.</i>	230
<i>Réjouissances faites à Mets.</i>	237
<i>Baptême des deux Princes de Macassar, avec plusieurs particularitez contenant l'histoire de ces deux Princes.</i>	239
<i>Nouvelle Histoire de Siam.</i>	248

T A B L E.

<i>Tout ce qui s'est passé à l'Academie Françoise le jour de la Reception de M. l'Abbé Testu , avec les Discours qui y ont esté prononcez.</i>	249.
<i>Medailles d'or du Roy , proposées pour prix de l'Eloquence & de la Poësie Françoise par l'Academie de Ville- franche.</i>	304
<i>Mort de Mademoiselle de Guise.</i>	305
<i>Mort de M. le Marquis de Fenquieres.</i>	310
<i>These soutenüe par M. l'Abbé de Fourcy.</i>	314
<i>Zeile du Roy pour l'instruction des nou- veaux Convertis.</i>	315
<i>Procession pour la Reduction de Paris.</i>	316
<i>Opera representé au College de Louis le Grand.</i>	317
<i>Opera de Lyon.</i>	322
<i>Flore & Zephire , Opera.</i>	323
<i>Mary Jaloux.</i>	324
<i>Livres nouveaux.</i>	327
<i>Noms de ceux qui ont deviné les Enig- mes.</i>	331

TABLE.

<i>Enigmes.</i>	339
<i>Eglise benite à Chastellerault.</i>	343

Fin de la Table.

CATALOGUE DES LIVRES nouveaux qui se débitent chez le Sieur Guerout , Court-neuve du Palais.

L E Mary laloux	1. l. 10. f.
Le Secretaire Turc	1. l. 10. f.
L'Estat present de la Puissance Othomane , avec les Causes de son Accroissement , & celles de sa Deca- dence	1. l. 10. f.
Chevalerie ancienne & moderne, avec la maniere de faire la preuve pour tous les Ordres de Chevalerie	1. l. 10. f.
Poësies Pastorales de M. de Fon- tenelle , avec un Traité de la Na-	

ture de l'Eglogue , & une Digression
sur les Anciens & les Modernes. 1.
liv. 10. f.

Le Chevalier à la Mode , Comedie.
1. l. 10. f.

La Désolation des Joïeuses , Co-
medie. 15. f.

Entretiens sur la pluralité des Mûn-
des, de M. de Fontenelle , augmen-
tez en plusieurs endroits, avec un si-
xième Soir qui n'a point encore paru ,
contenant les dernières découver-
tes qui ont esté faites dans le Ciel.
1. l. 10. f.

Réflexions sur l'Alcide & sur l'Al-
kali. 1. liv. 10. f.

L'Art de Laver, ou nouvelle maniere
de peindre sur le Papier, suivant le co-
loris des Deseins qu'on envoie à la
Cour , par M. Gautier de Nismes
1. l.

Traité des Fortifications enrichy de
23 Figures , contenant la Démonstra-
tion & l'Examen de tout ce qui regar-
de l'Art de fortifier les Places tant re-

gulieres , qu'irregulieres , suivant ce
qui se pratique aujourd'huy , le tout
d'une maniere abregée , & fort aisée
pour l'instruction de la Jeunesse. 1.
liv. 10. f.

Essais de Morale & de Politique,
où il est traité des Devoirs de l'Hom-
me considéré comme particulier , &
comme vivant en Société. 2. vol. 2. l.

Le Cours du Danube & des Rivie-
res qui s'y déchargent , où se trouvent
les Frontieres des Empires d'Allema-
gne & de Turquie.

Histoire des Troubles de Hongrie.
contenant tout ce qui s'y est passé de
remarquable jusqu'à la fin de l'année
1686. 5. vol. in douze. 7. l. 10. f.

Dialogues des Morts. 2. vol. in-
douze. 3. l.

Histoires des Oracles. 1. liv. 10 f.

Lettres galantes de M. le Cheva-
lier d'Her... 2. vol. 3. l.

Les Malheurs de l'Amour, ou Eleo-
nor d'Yvrée. 1. l. 10. f.

Ambassades de Mons. le Comte de

G g

Guilleragues , & de M. Girardin, au-
près du Grand Seigneur, avec plusieurs
Pièces curieuses , tirées des Memoires
de tous les Ambassadeurs de France à
la Porte , &c. 1. l. 10. f.

Academie galante. 2. vol. 3. liv.

La Duchesse d'Estramene. 2. vol. 2. l.

Le Napolitain. 1. l.

Sentimens sur les Lettres & sur
l'Histoire , avec des Scrupules sur le
Stile. 1. l. 10. f.

Caractères de l'Amour. 1. l. 10. f.

Le Grand Visir Cara Mustapha.

1. l. 10. f.

L'Illustre Genoïse. 1. l. 10. f.

Le Seraskier. 1. l. 10. f.

Relation du Mariage de Mademoi-
selle avec le Roy d'Espagne. 1. l. 10. f.

Relation du Mariage de Monsieur
le Prince de Conty avec Mademoiselle
de Blois. 1. l. 10. f.

Relation du Mariage de Monsei-
gneur le Dauphin , avec la Princesse
Anne - Chrestienne-Victoire de Ba-
viere. 1. l. 10. f.

Journal du Voyage du Roy à Luxembourg, contenant la description des Places de la haute & basse Alsace, & de celles de la Province de la Sare & de Luxembourg. 1. liv. 10. f.

Defaites des Armées Ottomanes par les Armées Chrestiennes en Hongrie, & dans la Morée, avec la prise de plusieurs Places sur les Infidelles. 1. liv.

Voyage du Chevalier Chardin en Perse & aux Indes Orientales par la Mer noire & par la Colchide, enrichy de dix-huit grandes Figures. 2. vol. in douze. 4. l. 10. f.

Observations de M. Spon sur les Fièvres & les Febrifuges. 1. l.

L'Arioste moderne. 4. v. in douze. 6. l.

Dialogues Satyriques & Moraux. 1. l. 10. f.

Fables nouvelles. 1. l.

Discours Satyriques & Moraux en Vers. 1. l.

Epistres en Vers de M. Sabatier

G g ij

de l'Academie Royale d'Arles. 1. l.

Jugement de Pluton sur les Dialogues des Morts. 1. l. 10. f.

Relation du Voyage du Roy en Flandre en 1680. 1. l. 10. f.

La Negociation du Mariage de Monsieur le Duc de Savoye avec l'Infante de Portugal. 1. l. 10. f.

Relation du Siege de Vienne. 1. l. 10. f.

Relation de ce qui s'est passé à Genes. 1. l. 10. f.

Relation du Siege de Luxembourg 1. l. 10. f.

Ambassade de Siam en France, divisée en 4. vol. 6. liv.

Le premier Volume a pour titre.

Voyage des Ambassadeurs de Siam en France ; contenant la reception qui leur a esté faite dans les Villes où ils ont passé ; leur entrée à Paris ; les ceremonies observées dans l'Audience qu'ils ont eue du Roy , & de la Maison Royale ; les Complimens qu'ils ont faits ; la description des lieux où ils

ont esté ; & ce qu'ils ont dit de remarquable sur tout ce qu'ils ont veu.

Le second Volume a pour titre.

Suite du Voyage des Ambassadeurs de Siam en France , contenant ce qui s'est passé à l'Audience de madame la Dauphine , des Princesses du Sang , & de messieurs de Croissy & de Segnelay , avec une description exacte des Chasteaux , appartemens , Jardins & Fontaines de Versailles , S. Germain , marly & Clagny , de la machine de marly , des invalides , de l'Observatoire , de S. Cyr , & de ce que les Ambassadeurs ont veu dans tous les autres lieux où ils ont esté depuis la premiere relation , à quoy l'on joint le discours qu'ils ont fait au Roy.

Le troisiéme Volume a pour titre.

Troisiéme partie des Ambassadeurs de Siam en France , contenant la suite de la description de Versailles , celle des chevaux qui sont dans les deux

E c

Ecuries du Roy ; ce qui s'est passé dans les visites qui leur ont été rendues ; les expériences de la pesanteur de l'air faites devant eux ; la description des Galeries de Sceaux , & les receptions avec toutes les harangues qu'on leur a faites dans toutes les Villes de Flandre.

Le quatrième Volume à pour titre.

Quatrième & dernière partie du Voyage des Ambassadeurs de Siam en France , contenant la suite de leur Voyage de Flandre , depuis Valenciennes jusqu'à Paris ; la description des Villes où ils ont passé , & les harangues de tous les Corps , ce qu'ils ont vu à Paris depuis leur retour , avec une description de tous les lieux où ils ont été , & de la Feste donnée par monsieur à S. Cloud , leur Voyage à Versailles , leur Audience de Congé , & les dix-sept Audiences qu'ils eurent le même jour , avec tous les complimens qu'ils ont faits , la liste

des presens qui leur ont esté donnez ,
ce qui s'est passé à leur départ , & les
noms des personnes distinguées qui
sont parties pour Siam.

Outre les mercures d'onze années, à
commencer en 1677. il y a trente-
deux Extraordinaires , dans lesquels
sont divers Traitez tres-curieux sur
plusieurs matieres qui regardent les
Sciences & les Arts.

Histoire du Siege de Bude. 1. l. 10. f.

Recueil d'Ouvrages faits à la louan-
ge du Roy , sur l'extirpation de l'He-
resie. 1. l. 10. f.

Relation des Prières publiques qui
ont esté faites par toute la France , en
actions de graces de la guerison du
Roy. 1. l. 10. f.

Antiquitez de M. Spon , Ouvrage
enrichy de plusieurs Figures. 7. l.

Divers Ouvrages en Musique de
M. de Bacilly.

Bayrische
Staatsbibliothek
München

Avis pour placer les Figures.

L'Air qui commence par , *Si l'absence pouvoit guerir*, doit regarder la page 168.

La Medaille doit regarder la pagee 229.

L'Air qui commence par , *Lasse des rigueurs de Climene*, doit regarder la page 344.

